

# 2024

## Rapport de Gestion et Comptes



municipalité de  
**PENTHAZ**



# INDEX

<b>INDEX</b>	<b>3</b>
<b>GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	<b>7</b>
<b>MUNICIPALITE</b>	<b>8</b>
<b>1. ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>10</b>
1.1 ORGANIGRAMME	10
1.2 INFORMATIQUE, TELEPHONE, INTERNET ET IDENTITE VISUELLE	10
1.3 PERSONNEL	11
1.4 NATURALISATIONS	12
1.5 NOUVEAUX HABITANTS ET JEUNES CITOYENS	12
1.6 LE LOCAL	12
1.7 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGÉ	12
1.8 LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGÉ	13
1.9 GARDERIE « LES P'TITS TARTREUX »	13
1.10 RELATIONS AVEC L'ÉTAT	14
1.11 CONTROLE DES HABITANTS	14
1.12 JUBILAIRES	16
1.13 SOCIÉTÉS LOCALES	16
1.14 MANIFESTATIONS	17
1.15 MAISON D'ENFANTS DE PENTHAZ (MEP)	22
1.16 BUS PPDLV - TRANSPORTS REGIONAUX	22
1.17 COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES	23
1.18 PISCINE INTERCOMMUNALE (ASPIC)	23
1.19 ARCHIVAGE	23
<b>2. FINANCES</b>	<b>24</b>
2.1 IMPOTS	24
2.2 SERVICE FINANCIER ET PEREQUATION INTERCOMMUNALE	24
2.3 INVESTISSEMENTS SOUMIS A PREAVIS	26
2.4 UTILISATION DES COMPETENCES MUNICIPALES	26
<b>3. DOMAINES ET BÂTIMENTS</b>	<b>27</b>
3.1 DECHARGES	27
3.2 JARDINS FAMILIAUX	27
3.3 FORETS, ARBRES ET HAIES	27
3.4 BOIS DE FEU	27
3.5 MAISON DE COMMUNE	27
3.6 SALLE POLYVALENTE	28
3.7 POLICE DES CONSTRUCTIONS	28

<b>3.8</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>29</b>
<b>3.9</b>	<b>TERRAINS DE SPORT</b>	<b>29</b>
<b>3.10</b>	<b>PLACE DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES</b>	<b>30</b>
<b>3.11</b>	<b>PORCHERIE</b>	<b>30</b>
<b>3.12</b>	<b>COLLEGE DE LA LECHIRE</b>	<b>30</b>
<b>3.13</b>	<b>COLLEGE DU BORNALET</b>	<b>30</b>
<b>3.14</b>	<b>BATIMENTS DE LA VOIRIE ET BATTOIR</b>	<b>30</b>
<b>3.15</b>	<b>EGLISE</b>	<b>31</b>
<b>3.16</b>	<b>UAPE</b>	<b>31</b>
<b>3.17</b>	<b>TERRAINS COMMUNAUX</b>	<b>31</b>
<b>3.18</b>	<b>GARDERIE ET SALLE MULTIACTIVITES</b>	<b>31</b>
<b>4. TRAVAUX</b>		<b>32</b>
<b>4.1</b>	<b>STATIONNEMENT ET SIGNALISATION</b>	<b>32</b>
<b>4.2</b>	<b>ROUTES</b>	<b>32</b>
<b>4.3</b>	<b>ESPACES PUBLICS</b>	<b>33</b>
<b>4.4</b>	<b>CIMETIERE</b>	<b>33</b>
<b>4.5</b>	<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>33</b>
<b>4.6</b>	<b>VEHICULES</b>	<b>33</b>
<b>4.7</b>	<b>VOIRIE ET DECHETTERIE</b>	<b>33</b>
<b>4.8</b>	<b>FONTAINES</b>	<b>35</b>
<b>4.9</b>	<b>COURS D'EAU</b>	<b>35</b>
<b>5. INSTRUCTION PUBLIQUE</b>		<b>36</b>
<b>5.1</b>	<b>ASICoPE</b>	<b>36</b>
<b>5.2</b>	<b>ASIVENOGE</b>	<b>36</b>
<b>5.3</b>	<b>ECOLIERS DE PENTHAZ</b>	<b>37</b>
<b>5.4</b>	<b>ETUDES SURVEILLEES</b>	<b>37</b>
<b>5.5</b>	<b>CONSEILS D'ETABLISSEMENT (CET)</b>	<b>37</b>
<b>5.6</b>	<b>RESEAU AJERCO - LAJE</b>	<b>37</b>
<b>5.7</b>	<b>ECOLES DE MUSIQUE</b>	<b>38</b>
<b>5.8</b>	<b>PATROUILLEURS</b>	<b>38</b>
<b>5.9</b>	<b>CANTINE SCOLAIRE « LA PENTADINE »</b>	<b>38</b>
<b>5.10</b>	<b>PAROISSES</b>	<b>39</b>
<b>6. SECURITE PUBLIQUE</b>		<b>40</b>
<b>6.1</b>	<b>POLICE – SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>40</b>
<b>6.2</b>	<b>VITESSE</b>	<b>40</b>
<b>6.3</b>	<b>SERVICE DU FEU</b>	<b>41</b>
<b>6.4</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	<b>41</b>
<b>6.5</b>	<b>POINT DE RENCONTRE D'URGENCE - DOSSIER DE SAUVEGARDE</b>	<b>41</b>
<b>7. AFFAIRES SOCIALES</b>		<b>43</b>
<b>7.1</b>	<b>ARASPE</b>	<b>43</b>
<b>7.2</b>	<b>REVENU D'INSERTION RI</b>	<b>43</b>
<b>7.3</b>	<b>PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES (PC)</b>	<b>43</b>
<b>7.4</b>	<b>SUBSIDE A L'ASSURANCE-MALADIE (OVAM)</b>	<b>43</b>
<b>7.5</b>	<b>CROIX-ROUGE</b>	<b>43</b>
<b>7.6</b>	<b>ASPMAD</b>	<b>43</b>

7.7	<i>PASSEPORT VACANCES REGION COSSONAY</i>	44
7.8	<i>COHESION SOCIALE</i>	44
<b>8.</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>45</b>
8.1	<i>EAU</i>	45
8.2	<i>AIEE</i>	45
<b>9.</b>	<b>COMPTES 2024 ET COMMENTAIRES</b>	<b>46</b>
9.1	<i>INTRODUCTION</i>	46
9.2	<i>COMPTES 2024</i>	46
9.3	<i>CHARGES DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES</i>	47
9.4	<i>CHARGES PAR DICASTERE ET LEUR EVOLUTION</i>	48
9.5	<i>FINANCES</i>	48
9.6	<i>MARGE ET DEGRE D'AUTOFINANCEMENT</i>	49
9.7	<i>RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE</i>	51
9.8	<i>COMPTES DE FONCTIONNEMENT SELON CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE ET COMMENTAIRES</i>	52
9.9	<i>COMPTES DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES</i>	69
9.10	<i>BILAN AU 31.12</i>	71
9.11	<i>ANNEXES AUX COMPTES 2024</i>	72
<b>10.</b>	<b>CONCLUSIONS</b>	<b>75</b>

## GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

AAS	Agence d'Assurances sociales
AdCV	Association de Communes Vaudoises
AIEE	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
ARASPE	Association Régionale de l'Action Sociale Prilly Echallens
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASiCoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASiCoVv	ASsociation InterCommunale Veyron Venoge
ASiVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	ASsociation pour la Promotion de la santé et le MAintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
AVCD	Association Vaudoise des Communes Délégatrices
BAMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
CET	Conseil d'ETablissement
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
CRPS (Echallens)	Conseil Régional Protection Sécurité
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EC/EU/EP	Eaux Claires – Eaux Usées – Eau potable
EHNv	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
EKML	Ecole de Krav Maga Lausanne (société de surveillance et sécurité)
FC Venoge	Football Club Venoge
GED	Gestion Electronique des Documents
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MATAS	Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité
MBC	Transport de la région Morges – Bière – Cossonay
MEP	Maison d'Enfants de Penthaz
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PACom	Plan d'Affectation Communal
PCi	Protection Civile
PPDLV	Collaboration intercommunale Penthaz – Penthalaz – Daillens – Lussery-Villars
PRU	Point de Rencontre d'Urgence
RC 177	Route Cantonale 177
RI	Revenu d'Insertion
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDT	Service du Développement Territorial
SRGZA	Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités
StatVD	Statistique VauD
STEP	STation d'EPuration des eaux usées
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
Venoge 6	Collaboration intercommunale PPDLV, Mex et Vufflens-la Ville

## INTRODUCTION

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la Loi sur les Communes
- du Règlement sur la Comptabilité des Communes
- du Règlement du Conseil communal

la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport de gestion et les comptes pour l'année 2024.

## CONSEIL COMMUNAL

Au 31 décembre 2024, le bureau est composé de : M. Christophe Emery, président ; Mme Nathalie Pahud, secrétaire (hors-conseil); M. Joël Peyron, 1<sup>er</sup> vice-président ; Mme Viviane Muster, 2<sup>ème</sup> vice-présidente ; MM. Leonardo Scarpellino et Pierre Dällenbach, scrutateurs ; Mmes Karine Perez et Carole Mielvaque, scrutatrices suppléantes.

Les commissions permanentes sont les suivantes :

### **Commission des finances**

M. Pascal Harnisch, président ; M. Lionel Jeanbourquin, vice-président ; Mme Jacinta Caetano, rapporteure ; MM. Emmanuel Landivier, Joël Peyron, Dany Zimmermann et Mme Filomena Amarantidis.

### **Commission de gestion**

M. François Bommottet, président ; M. Christian Muster : vice-président ; Mme Aurélie Piguet, rapporteure ; Mmes Fanny Gaspoz, Sabrina Guyaz, Fanny Harnisch et Carmen Valzino.

### **Commission des Espaces publics**

M. Stéphane Rollier, président; M. Patrick Magnenat, vice-président; M. Damien Saugy, rapporteur; Mme Valérie Baud Mermoud; MM. Pierre Dällenbach, Christian Muster et Sébastien Heyraud.

### **Commission de recours en matière fiscale**

Mmes Aurélie Piguet et Patricia Delacombaz ; M. Bernard Martin.

En 2024, le Conseil communal a siégé en séance ordinaire à quatre reprises : les 8 février, 7 mars, 19 juin et 5 décembre, séances au cours desquelles, entre autres, dix préavis municipaux ainsi que les comptes et rapport de gestion sur l'exercice précédent ont été présentés par la Municipalité :

- Préavis n° 01-2024 - Crédit d'investissement en vue de l'agrandissement de l'UAPE de 24 à 48 places sur le site de la Léchire
- Préavis n° 02-2024 - Remplacement du Pont sur la Venoge - Demande d'un crédit d'investissement
- Préavis n° 03-2024 - Crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment à la Léchire
- Préavis N° 04-2024 - Arrêté d'imposition 2025
- Préavis n° 05-2024 - Modification des statuts de l'ARASPE
- Préavis n° 06-2024 - Utilisation des compétences municipales 2024
- Préavis n° 07-2024 - Révision du règlement sur la taxe de séjour et les résidences secondaires
- Préavis n° 08-2024 - Budget 2025
- Préavis n° 09-2024 - Passage au MCH2
- Préavis n° 10-2024 - Demande de crédits complémentaires aux budgets de fonctionnement 2024 et 2025 – Soutien à la garderie les P'tits Tartreux

Tous ces préavis ont été acceptés par le Conseil communal dans le sens proposé par la Municipalité.

# MUNICIPALITE

## Le mot du Syndic

Monsieur le Président du Conseil communal,  
Madame la Conseillère communale, Monsieur le Conseiller communal,  
Chère Lectrice, cher Lecteur,

Comme chaque année, la Municipalité vous présente son rapport de gestion, un document essentiel à nos yeux pour retracer les événements marquants de l'année écoulée, les projets réalisés, ainsi que l'évolution des finances communales.

L'année 2024 a été riche en réalisations. Plusieurs projets portés de longue date ont pu aboutir, grâce au soutien du Conseil communal et à l'engagement de l'ensemble de nos prestataires. Qu'il s'agisse d'infrastructures, d'aménagements publics, ces actions concrètes traduisent notre volonté d'agir en faveur de la qualité de vie dans notre Commune.

Sur le plan financier, les comptes 2024 présentent un résultat déficitaire. Il s'agit là d'une situation inhabituelle, puisque notre Commune avait enregistré des résultats positifs au cours des dix exercices précédents. Ce résultat s'explique principalement par une conjoncture économique moins favorable et par la forte augmentation des charges des associations intercommunales.

Malgré cela, nous restons confiants. Notre situation financière globale demeure saine, et les choix budgétaires opérés visent à préparer durablement l'avenir. Le développement harmonieux de notre Commune continue d'être au cœur de nos priorités, dans le respect des équilibres financiers.

Par ces quelques lignes, je souhaite souligner l'importance du travail accompli par le personnel communal, dont le professionnalisme et l'engagement quotidien sont indispensables au bon fonctionnement de notre Commune. Leur dévouement, souvent discret mais toujours constant, mérite notre pleine reconnaissance.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement les bénévoles, actifs au sein des sociétés locales, des événements culturels ou des diverses structures mises en place pour rendre service à notre population. Par leur engagement, ils contribuent à renforcer le lien social et la vitalité de notre collectivité.

Enfin, je remercie également les Conseillères communales et Conseillers communaux pour leur engagement et pour la confiance qu'ils nous ont témoignée tout au long de l'année.

Je vous invite à découvrir dans les pages qui suivent un aperçu détaillé de l'action municipale en 2024. Ce rapport se veut transparent, informatif et fidèle à la réalité de notre engagement quotidien. Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Avec mes salutations les meilleures.

Jean-François Pollien

## Séances de Municipalité

Vous trouverez ci-dessous un tableau résumant l'évolution de l'activité municipale sur la base de quelques données :

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Heures de vacations</b> (1)	1'205	1'567	1'528	1541	1709
<b>Kilomètres parcourus</b> (1)	1'845	2'518	2'533	3295	2901
<b>Séances de Municipalité ordinaires</b>	44	45	43	44	44
<b>Séances de Municipalité extraordinaires</b>	16	19	25	30	15
<b>Séances spéciales</b> (2)	20	47	43	52	71
<b>Séances intercommunales</b> (2)	120	148	127	129	130

- Il s'agit de données cumulées aux 5 Municipaux
- Participation de plus d'un municipal jusqu'à Municipalité in corpore

Nous vous rappelons que les décisions prises durant l'année 2024 ont été, comme le veut la loi révisée sur les Communes, protocolées aux procès-verbaux de discussion et informatifs. Ces derniers servent à alimenter la rubrique « Décisions municipales » de notre site internet pour informer nos concitoyennes et concitoyens.

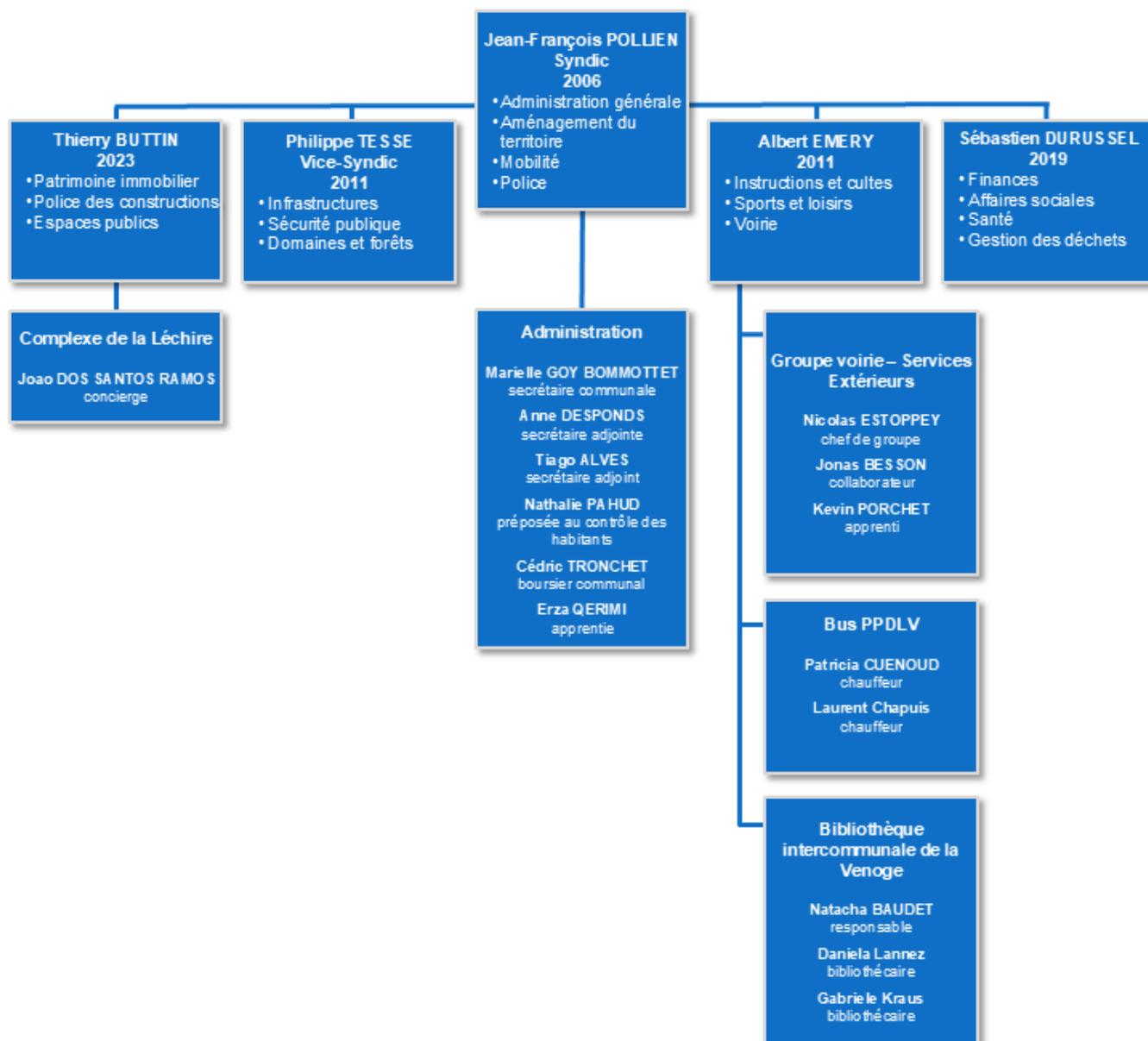
### Éléments marquants

Pour cet exercice 2024, la Municipalité relève les éléments marquants suivants :

- La réalisation de l'agrandissement de l'UAPE.
- La réalisation de la réfection du trottoir et de la route de Cossonay.
- L'exécution du remplacement du Pont de la Venoge.
- La finalisation de la rédaction de notre PACom et de son règlement.
- Le démarrage de la construction de la garderie et de la salle polyvalente.
- La mise à l'enquête et l'obtention du permis de construire du bâtiment du Bornalet.
- Le déroulement de la troisième édition du Venoge Festival à Penthaz sur le site de La Léchire.

# 1. ADMINISTRATION GENERALE

## 1.1 Organigramme



Le personnel communal se compose de 15 collaboratrices et collaborateurs correspondant à 12.50 ETP (Situation au 31/12/2024), y compris les employés et employées des bus PPDLV, correspondant à 2 ETP, et de la bibliothèque intercommunale, correspondant à 1.3 ETP.

## 1.2 Informatique, téléphone, internet et identité visuelle

- Pour rappel, après une analyse approfondie du marché de l'informatique communale, la société Data Consulting SA avait été retenue avec sa solution Urbanus. Ce logiciel a l'avantage d'offrir toutes les fonctionnalités nécessaires, du contrôle des habitants à la comptabilité en passant par une GED, un outil de gestion des séances et PV, la mise en place de l'envoi des factures via ebill, le suivi informatique des investissements, ou encore le relevé des compteurs d'eau. Il améliore également l'automatisation de la saisie des factures fournisseurs. La migration a eu lieu en 2023.
- Le logiciel Urbanus donne globalement satisfaction aux utilisateurs. La Municipalité apprécie le module de gestion des séances qui permet d'avoir un ordre du jour avec tous les documents

nécessaires avant la traditionnelle séance du lundi. Les points négatifs se situent principalement au niveau de la GED et de l'expérience utilisateur compliquée et trop technique.

- L'année 2024 a été marquée par l'adaptation de la partie financière du logiciel Urbanus en vue du passage à MCH2. Un important travail de conversion a été réalisé par le boursier tandis que notre prestataire s'occupait de la configuration nécessaire à ce passage.
- Les premières factures ebill ont été adressées avec succès aux citoyens qui se sont inscrits sur leur portail e-banking.
- Afin d'améliorer l'efficacité et le suivi de la police des constructions, la Commune a souscrit au logiciel "Permiz". Même si la double authentification se fait attendre, cet outil donne entière satisfaction et offre un interface utilisateur moderne et intuitif (Voir chapitre « Constructions »).
- Diverses mesures ont été entreprises pour améliorer la cybersécurité et le niveau de maturité de l'organisation, notamment par l'implémentation de la double authentification lors de la connexion au système d'information et à M365, aussi bien pour les Municipaux que pour le personnel administratif. Cette contrainte supplémentaire est nécessaire pour renforcer la sécurité des données qui nous sont confiées.
- La fréquentation du site internet communal reste relativement stable avec environ 2'000 à 3'000 visites par mois. Les pages les plus consultées sont les actualités, les enquêtes publiques ainsi que les décisions de la Municipalité.
- Le nombre d'abonnés à la Newsletter continue de croître régulièrement et les désabonnements sont peu fréquents. Ce canal de communication semble donc apprécié et l'historique des envois est disponible sur notre site internet. Les actualités du site web ainsi que certains articles des newsletters sont relayés sur la page Facebook de la Commune.

### 1.3 Personnel

- La Commune de Penthaz a signé la charte employeur "Sapeur-Pompier". Par cet engagement, la Commune soutient et participe activement à la pérennisation de l'organisation vaudoise de la défense contre l'incendie et des secours composée de 98% d'intervenants volontaires. 
- Pour le Groupe voirie – services extérieurs, plusieurs changements se sont produits en 2024 :
  - M. Christian Pache, ayant décidé de partir en retraite anticipée, a quitté ses fonctions le 30 août.
  - Après évaluation de la situation, la Municipalité a décidé de ne pas remplacer ce départ.
  - La Municipalité a nommé M. Nicolas Estoppey nouveau responsable du groupe voirie. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfactions pour cette nouvelle tâche. M. Estoppey est secondé dans son travail par M. Jonas Besson qui s'occupe également de la formation de notre apprenti M. Kevin Porchet.
- Du côté de la formation de nos apprentis, les éléments suivants sont à relever :
  - M. Tiago Alves a brillamment réussi ses examens de fin d'apprentissage d'employé de commerce CFC et a obtenu son certificat fédéral de capacité. Nous lui avons proposé un contrat à durée déterminée à un taux de 100% jusqu'à la fin de l'année, ce qu'il a accepté. Nous lui souhaitons tout le meilleur pour la suite de son parcours professionnel.
  - Le 5 août, une nouvelle apprentie a commencé sa formation d'employée de commerce CFC au sein de notre administration. Il s'agit de Mme Erza Qerimi, âgée de 16 ans. Nous lui souhaitons plein succès.
  - M. Kevin Porchet est en deuxième année de CFC AGEX (agent d'exploitation).
- Divers cours ont été suivis par plusieurs employés dans le cadre de leurs fonctions respectives.
- Le 28 juin, nous avons effectué la traditionnelle sortie du personnel mensualisé. La journée a débuté par un repas pris à bord d'un bateau de la CGN. Après cette magnifique croisière, nous nous sommes rendus au Musée Olympique pour suivre une visite guidée. Cette journée s'est achevée autour d'un dernier verre pris au port d'Ouchy.

- Le 22 novembre, la traditionnelle soirée du personnel s'est déroulée à la Grande Salle avec la participation de 47 personnes. Un repas aux saveurs du Bornalet a été servi et la soirée fut animée par un orchestre. Cet événement est l'occasion pour l'ensemble du personnel communal de partager un moment de convivialité.
- Notre exécutif tient à remercier le personnel communal dans son ensemble pour leur travail fourni tout au long de l'année et pour leur engagement au service de nos administrés.
- Il n'y a pas eu de jubilaire à fêter au sein du personnel communal en 2024.

#### 1.4 Naturalisations

- Pour rappel, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de naturalisation en Suisse le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les demandes sont traitées en amont par le Canton ; seuls les dossiers conformes sont envoyés aux Communes pour la suite de la procédure.
- La commission d'audition est composée de la préposée au contrôle des habitants, Mme Nathalie Pahud et d'un ancien membre du Conseil communal et citoyen engagé de Penthaz, M. Jacques Deléderray.
- La commission municipale d'accession à la bourgeoisie de Penthaz est composée du Syndic et de deux Municipaux. Elle reçoit les candidats lors d'une audition, ce qui permet de faire plus ample connaissance et d'échanger sur les thèmes moins formels fixés par la loi.
- En 2024, 15 habitants ont été naturalisés. Parmi eux, 12 ont obtenu la nationalité suisse par la procédure ordinaire dans notre Commune. Les 3 autres, bien que résidant désormais à Penthaz, avaient entamé leur procédure de naturalisation dans une autre Commune du canton. Ils ne sont donc pas originaires de Penthaz.

#### 1.5 Nouveaux Habitants et Jeunes Citoyens

- L'accueil des nouveaux habitants et nouvelles habitantes s'est déroulé en ouverture de la fête des Tartreux, comme traditionnellement. Elle a permis de répondre aux réflexions des nouveaux venus dans la Commune, dans la mesure du possible. A cette occasion, votre exécutif a pu imprégner les nouveaux habitants de l'ambiance de notre charmante bourgade.
- Quant aux jeunes citoyens, après une présentation de leurs droits et leurs devoirs par notre Syndic, ils ont participé avec joie à un apéritif suivi d'une partie récréative dans l'ancre du Venoge Festival.

#### 1.6 Le Local

- Le Local, situé sous la salle de gym de Penthalaz, accueille toujours de nombreux jeunes âgés de 9 à 18 ans pour diverses activités (danse, jeux vidéo, animations et ateliers), encadrées par des animatrices.
- Depuis 2022, il est également utilisé comme lieu d'accueil des écoliers durant la pause de midi, donnant pleine satisfaction aux usagers. Les écoliers du groupement ASIVenoge et scolarisés à Penthalaz peuvent ainsi rejoindre le Local après leur repas et y trouver divers jeux, activités, bricolage ou musique. Comme de coutume, la cohabitation entre personnel d'encadrement de l'accueil de midi et personnel du local ne va pas sans quelques soucis ; le comité prend soin de régler les détails pour que tout se passe au mieux.
- Le coût pour notre Commune s'élève à CHF 8'423.00 pour 2024, soit CHF 4.33 par habitant, tenant compte des dissolutions de provisions effectuées en prévision du passage à MCH2. Sans celles-ci, le montant aurait été de CHF 14'769.00, soit CHF 7.59 par habitant.

#### 1.7 Bibliothèque intercommunale de la Venoge

- Avec 30'041 prêts pour l'année 2024, la bibliothèque, avec ses 11'671 documents et ses 1489 nouvelles acquisitions sur l'année écoulée continue à être un endroit fort apprécié par les habitants des quatre Communes PPDLV, mais aussi par ceux des Communes avoisinantes.



- Le nombre de comptes actifs reste constant ces dernières années (276 contre 279 pour 2023) correspondant à 9.8% de la population, ce qui est une moyenne très satisfaisante. La moyenne étant de 13% pour les villes, nous sommes, pour une bibliothèque rurale desservant 4 villages, toujours à un bon taux de fréquentation.
- Ce ne sont pas moins de 37 nouveaux comptes qui ont été créés en 2024. Les usagers ont profité de 12,5 heures d'ouverture hebdomadaires avec un changement d'horaire pour le mercredi (13h30 – 18h au lieu de 11h30 – 16h) demandé par les usagers suite à notre sondage de satisfaction.
- Un programme d'animations riche et varié avec la mise sur pied des Ateliers Découvertes sur le 2<sup>ème</sup> semestre ciblant plus particulièrement les adultes avec des ateliers de peinture, de DIY, de cuisine et bien d'autres, en tout 35 événements publics avec 635 personnes présentes sur l'ensemble des animations.
- Les animations sont en constantes évolutions pour s'adapter au contexte actuel, aux besoins des usagers et à la mission de la bibliothèque, créer du lien et être un lieu d'apprentissage et de découvertes.
- La bibliothèque a toujours à cœur d'être un lieu d'échange, de partage et de rencontre, sa devise **Partager Plaisir De Lire biblioVenoge** reste au centre de toutes les réflexions pour se développer et lui permettre de rester ce troisième lieu où chacun et chacune y trouve de quoi répondre à ses attentes.
- À ce jour, elle espère que le projet de déménagement aboutira enfin, car les 100m<sup>2</sup> actuel (prévu pour 5 ans à la base) deviennent un obstacle à son développement. L'étroitesse des locaux se fait ressentir quand 70 personnes s'y trouvent pour la Nuit du Conte ou la Veillée de Noël, l'état général également est préoccupant (problème d'humidité, de chauffage, d'électricité...). De plus, il n'y a plus aucune possibilité de rajout de meubles, les documents sont un peu à l'étroit sur les étagères, il devient donc urgent pour son avenir et son épanouissement d'avoir au plus vite des locaux mieux adaptés.
- La Commune de Daillens est depuis 2022 sur un projet où la bibliothèque se trouverait au centre du village, quelques problèmes d'avancement du projet font qu'aucune date n'est actuellement posée pour ce futur déménagement, c'est une situation très préoccupante pour l'équipe de la bibliothèque qui espère que l'année 2025 permettra d'avancer, car en 2024 tout est resté en stand-by.

### 1.8 Ludothèque intercommunale de la Venoge

- L'année 2024 a été témoin de changements importants au sein de notre ludothèque intercommunale. En effet, celle-ci a dû quitter ses locaux, ces derniers ayant été mis à disposition de la cuisine du PAM afin de permettre un service plus performant pour les repas de nos élèves du secondaire. La ludothèque se trouve désormais au centre de Cossonay, dans des locaux plus lumineux, à un loyer adapté au prix du marché, ce qui implique une augmentation pour les deniers communaux. Toutefois, compte tenu du travail assuré essentiellement par des bénévoles, cette structure reste modeste financièrement.
- Les nouveaux locaux justifieraient une participation financière d'un plus grand bassin de Communes. Une approche pourrait être entreprise avec les Communes de l'ASPIC pour permettre à l'ensemble des habitants du bassin de financer et de bénéficier de ce lieu.
- Mme Fabienne Pellet assure toujours la direction et s'efforce de rendre ces nouveaux locaux aussi agréables que possible ; la fréquentation est stable.
- Souhaitons que la ludothèque trouve ses marques et continue d'assurer un service apprécié par les parents.
- La Municipalité tient à préciser que ce service est assuré par des bénévoles qui, de surcroît, doivent payer leur parking !

### 1.9 Garderie « Les P'tits Tartreux »

- Cette structure privée vit ses derniers jours. En effet, si la Municipalité a fait tout son possible pour maintenir ce service pour nos habitants, force est de constater que malgré les aides accordées,

aussi bien financières que matérielles, notre garderie ne peut rivaliser avec l'AJERCO, entité qui l'absorbera en juillet 2025. Le personnel et les enfants qui le désirent pourront trouver une place au sein de la nouvelle garderie, située désormais à côté de l'école.

- La Municipalité remercie en particulier Mme Carole Renon pour son travail de gestionnaire financier au sein de cette entité dont elle administre les comptes avec enthousiasme et professionnalisme.
- Malgré tout, le taux d'occupation est satisfaisant et répond aux vœux des parents.
- Les fonds mis à disposition de l'association par la Commune lui permettent de se maintenir flot et un bilan final sera communiqué au Conseil communal après la liquidation de l'Association. Il faut relever et remercier les Communes de Dailens, Lussery-Villars, Mex, Oulens et Sullens qui ont financièrement participé au plan de sauvetage de décembre 2024, proportionnellement au nombre d'enfants qui fréquentent la garderie.

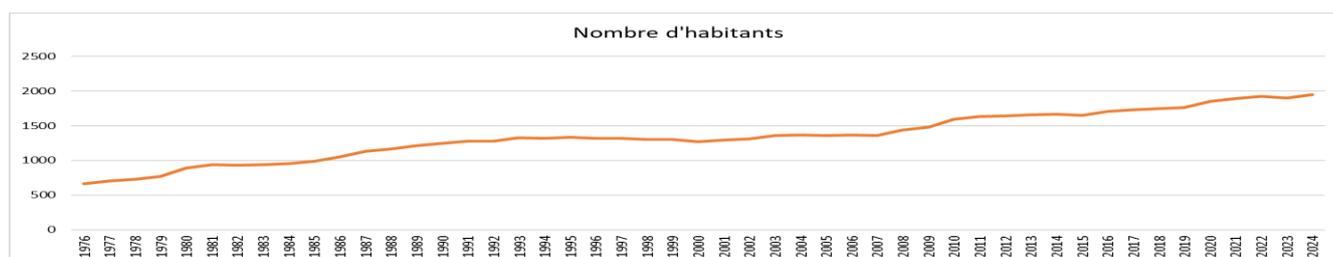
### 1.10 Relations avec l'Etat

- Le jeudi 22 février, le Préfet, M. Pascal Dessauges, a effectué sa visite annuelle. Cette inspection a pour but de vérifier la tenue de divers dossiers ainsi que la bonne marche de notre administration et celle du Conseil communal. A la satisfaction du magistrat, aucune remarque n'a été effectuée. Cette visite nous permet aussi d'échanger sur les relations que nous entretenons avec l'Etat. Comme de coutume, le Préfet effectue la visite dans deux Communes le même jour ce qui nous permet de tous se retrouver en fin de journée autour d'un repas pour faire plus ample connaissance et partager nos expériences. Cette année, c'est avec la Commune de Rueyres que nous avons pu échanger.
- Les relations avec les services de l'Etat sont d'une manière générale bonnes, même si nous regrettons parfois les lenteurs et "chicanes" administratives.

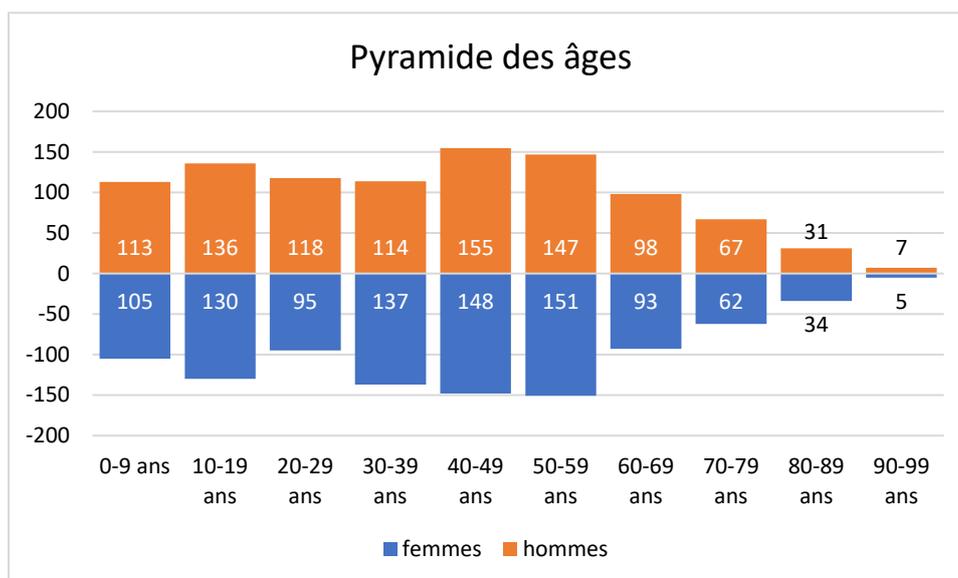
### 1.11 Contrôle des habitants

Evolution de la population (chiffres officiels StatVD) :

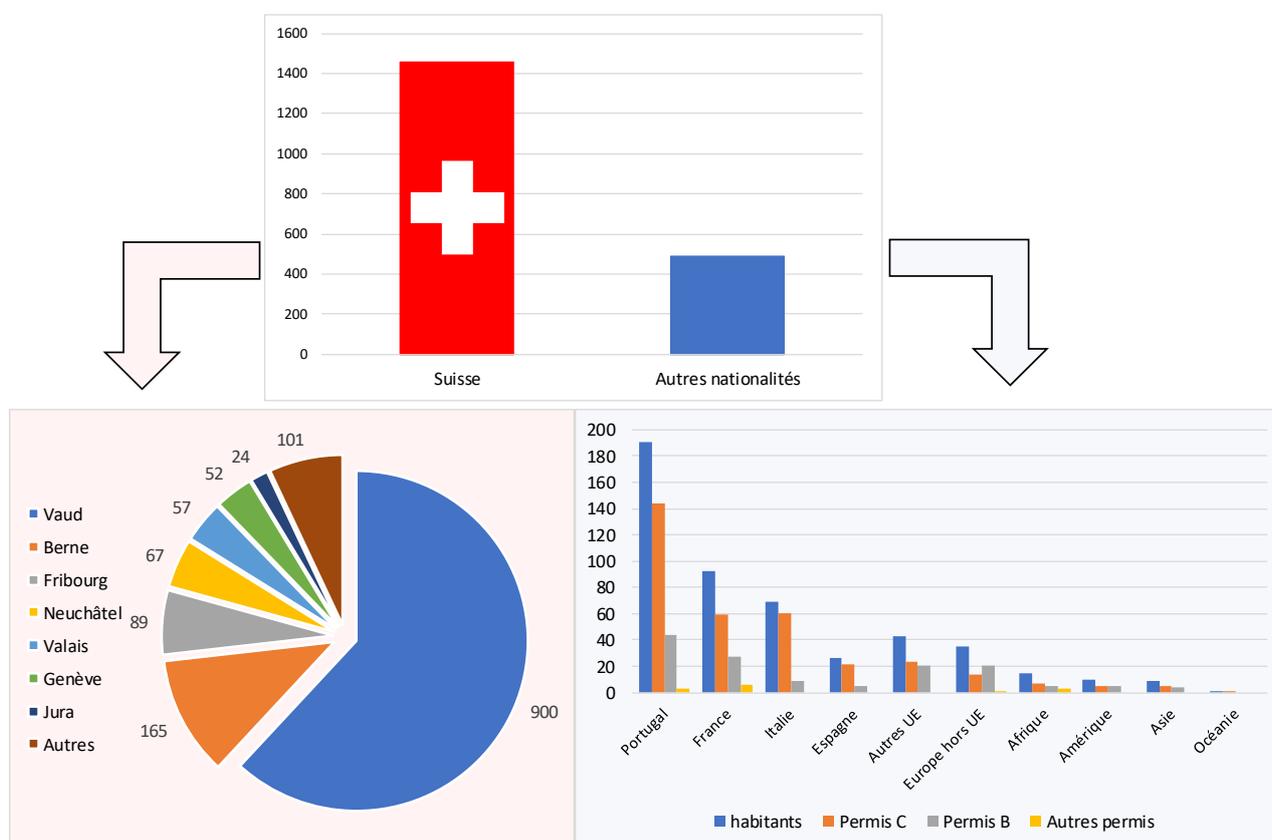
Population au 31.12	<u>1980</u>	<u>2000</u>	<u>2010</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
	891	1'269	1'595	1'760	1'855	1'890	1'923	1'894	1946



Après une légère régression de la population en 2023, celle-ci a repris la tendance que nous lui connaissons depuis plusieurs années.



Les graphiques ci-dessous vous indiquent l'origine des habitants de notre village et le type de permis dont ils disposent.



Le bureau du contrôle des habitants a enregistré 359 mutations durant l'année (405 en 2022 et 2023 ; 314 en 2021), correspondant à :

Naissances	19
Décès	3
Changement d'état civil	10 (dont 2 mariages et 8 divorces)
Naturalisations	15 (dont 12 originaires de Penthaz)
Arrivées (1)	170
Départs (2)	142

(1) Y compris 5 résidences secondaires (dont 2 MEP)

(2) Y compris 4 résidences secondaires (dont 3 MEP)

### 1.12 Jubilaires

- En 2024, une délégation municipale s'est rendue chez Mme Jeannine Moresi et M. Kurt Potz afin de fêter leurs 90 ans. Nous les félicitons pour leur magnifique jubilé.
- Mmes et MM. Marie-Christine et Jean Rodriguez, Myrtha et Jean-Jacques Charrière ainsi que Helena et Michel Wolf ont également reçu la Municipalité pour leurs 50 ans de mariage. Nous les félicitons pour toutes ces années de vie commune et leur souhaitons le meilleur pour l'avenir.
- En raison de contraintes d'agenda, Mme et M. Liliane et Eugène Rossier n'ont pas pu être fêtés en 2024 à l'occasion de leurs 60 ans de mariage. Toutefois, la Municipalité prévoit de leur rendre visite en 2025 afin de marquer cet événement et de leur adresser officiellement ses félicitations.
- Enfin, pour diverses raisons, nous n'avons pas pu rendre visite à Mme Maria Concetta Scarpitta et M. Giuseppe Vultaggio pour leurs noces d'or. Nous tenons néanmoins à les féliciter chaleureusement et leur adressons nos meilleurs vœux.

### 1.13 Sociétés locales

#### **USL**

- Les membres des sociétés, à l'exception du FC Venoge qui a décidé de boycotter le festival, suite aux divergences qui l'opposent à la Municipalité, ont assuré le fonctionnement du bar USL durant le Venoge Festival. L'emplacement réservé par les organisateurs à l'USL était idéal et prouve l'envie du festival de s'intégrer au mieux dans le paysage culturel de la Commune. Il fait désormais partie des manifestations incontournables de notre village au même titre que le loto, les soirées de la Gym et du Chœur mixte, le brunch du petit Nouvel-An du Unihockey, la Fête des Tartreux et les matchs de vétérans qui animent notre stade communal. Félicitations donc à tous les animateurs de ces quatre soirées qui ont permis à l'USL de récolter un joli bénéfice. Il est à noter que la tenue de ce bar permet de resserrer les liens entre les membres des différentes sociétés. Nous remercions le comité de l'USL pour son implication dans cette manifestation.
- Le loto de l'USL ne cesse de croître et connaît une solide réputation au sein des lotos régionaux ; nous tenons à remercier les acteurs de cette manifestation, son dynamique comité ainsi que son infatigable crieur.
- Durant l'assemblée générale, quelques problèmes ont été relevés concernant la présence du Venoge Festival dans notre Commune qui a perturbé les habitudes de nos sociétés.

#### **Gym pour Tous**

- La société continue son travail en vue de motiver les jeunes et moins jeunes à la pratique d'un sport complet à un tarif abordable. Elle est très impliquée dans la vie sociale du village. Sous la houlette de monitrices et moniteurs motivés, les deux soirées annuelles se sont déroulées dans la bonne humeur et ont remporté, une fois de plus, un joli succès.
- La société recherche des moniteurs et monitrices pour compléter son staff. Il faut hélas constater que dans notre société dite moderne, le surcroît de travail et le manque de motivation des parents et amis n'encouragent pas les bonnes âmes à se lancer dans des activités à responsabilité peu ou pas rémunérées.
- La cohabitation gym-foot-hockey est compliquée et l'utilisation de la salle donne parfois des sueurs froides à notre concierge qui doit composer avec tout ce monde, ainsi qu'avec les écoles, pour assurer le rangement et l'accessibilité au matériel.

#### **Société de Jeunesse**

- La société a participé pleinement à l'organisation du Tour de Gourmandie. Nous les remercions pour leur engagement.
- De nouveaux membres sont venus étoffer l'effectif de cette société, qui œuvre avec énergie au maintien des traditions villageoises et se met toujours au service de la communauté pour assurer au mieux la vie sociale.
- La Municipalité profite de cette occasion pour renouveler ses plus vifs remerciements à la société pour l'aide apportée à l'organisation de la Fête des Tartreux.

- Elle tient notamment à la remercier pour ses activités de fin d'année et pour son traditionnel tour du village aux tambours.

### **FC Venoge**

- Le traditionnel dîner de soutien du FC Venoge a été comme toujours un réel succès.
- Le Club maintient avec brio sa place dans l'élite du football vaudois.
- Les travaux de réfection du terrain, de pose d'un éclairage normalisé, ainsi que l'implantation de l'arrosage automatique ont commencé après le passage du Venoge Festival
- Le site a été passablement éprouvé par le festival qui n'a pas été très attentif aux mesures de protection du terrain, estimant qu'au vu du projet de réfection des lieux, l'attention habituelle n'était pas nécessaire, ce que nous regrettons sincèrement.

### **Chœur mixte « Le Rosey »**

- Malgré la moyenne d'âge de ses membres, la société continue à nous surprendre par l'énergie déployée, en particulier lors des soirées, et qui fait plaisir à voir. La fusion avec la société-sœur de Penthalaz est une réussite certaine.
- La Municipalité tient à remercier cette société pour son engagement tout au long de ces années au sein de l'USL et dans toutes les manifestations de notre Commune ; elle remercie particulièrement M. J-M. Gerber pour tout le travail exécuté, autant pour son chœur mixte que pour toutes les autres animations culturelles ou récréatives. Il est un des poumons de notre société.

### **Unihockey Club de Penthaz**

- L'organisation du traditionnel brunch du Nouvel-An a été menée avec beaucoup de professionnalisme par la société. Les mets proposés ont régalé les papilles des hockeyeurs et des participants.
- Les deux équipes actives obtiennent de bons résultats dans leur catégorie respective, et la première équipe a été promue en 3<sup>ème</sup> ligue. La Municipalité adresse au Club toutes ses félicitations.
- Une section junior a été créé ; espérons que certains de ces jeunes joueurs se découvriront une passion pour ce sport et alimenteront la section active avec de l'ambition.

### **Société de tir Amis du Tir**

- La société a assuré ses services habituels, notamment l'organisation des tirs obligatoires.
- Elle participe à l'organisation du loto avec brio.

## **1.14 Manifestations**

- Bravo tout d'abord à ceux et celles qui ont permis à notre Commune de préserver la qualité de son calendrier d'activités. Félicitations particulières à Mme Sabrina Guyaz pour l'organisation de Suisse.Bouge, duel intercommunal créé par la Coop pour développer les activités physiques chez les gens qui ont tendance à se sédentariser de plus en plus. Dans le même registre, la Municipalité adresse une mention particulière à Mme Natacha Baudet qui, sous mandat de la Commune, a su donner au village, une jolie image lors d'Halloween et des fêtes de Noël.

Toutes ces activités ont certes un coût, mais sans l'investissement financier de la Municipalité et le travail des passionnés et des sociétés, notre village serait englouti dans la catégorie de ces cités d'ortoirs qui sont déjà trop nombreuses dans le Canton.

Dans cette société de plus en plus dirigée par des performances robotisées, en particulier l'IA qui pourrait transformer notre cerveau plus tard en AI, il est important que les manifestations culturelles ou sportives permettent aux gens de se rencontrer et de partager leurs passions et leurs émotions.

Encore une fois, on constate qu'il est de plus en plus compliqué de trouver des gens qui s'investissent et participent à la vie sociale de notre communauté. Les raisons en sont multiples : le manque de temps, les contraintes que cela implique. Dès lors, la Municipalité adresse un grand

merci à ceux et celles qui consacrent une partie de leur vie à animer notre village pour que celui-ci continue à enrichir sa richesse culturelle. Continuons à soutenir ceux qui innovent qui travaillent à la vie de notre village et donnent de leur temps pour que notre cité soit un endroit où il est agréable de vivre.

- Il est important de préciser que le travail de décoration entrepris par notre voirie a donné une touche d'originalité, et que le fait d'égayer les journées d'animations par un brin de fantaisie a réjoui plus d'un habitant.

### **Papet vaudois des Aînés**

- A l'occasion de la fête de l'Indépendance vaudoise, les Communes de Penthaz et de Daillens s'associent pour offrir à nos Aînés le traditionnel papet, préparé à la grande salle de Daillens par une sympathique brigade d'apprentis cuisiniers. Pour l'édition 2024, nos Aînés étaient invités à partager ce moment convivial dans la Salle Jean Villars Gilles. Ce sympathique moment a permis à nos Aînés de partager le repas autour d'un vin filtré bio guère apprécié par les convives. Toutefois l'ambiance était agréable et le plaisir de se retrouver bénéfique. Remerciements aux services communaux de voiries pour le soutien logistique apporté lors de cette journée.
- La Municipalité tient à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour que cet événement soit une réussite.

### **Roses de la Saint-Valentin**

- La manifestation reçoit toujours un bon accueil au sein de la population de tous les genres. Cette célébration du patron des amoureux est très appréciée, même au-delà des frontières communales.

### **Tour de Gourmandie**

- La deuxième édition de cette sympathique « cyclobalade » a eu lieu le 14 avril. Le succès était au rendez-vous : sous un soleil radieux, ce sont près de 300 coureurs qui se sont attaqués à ce parcours récréatif. Les participants ont été conquis et ont apprécié tout autant la balade que les haltes gourmandes. Pour cette édition, le départ a eu lieu à Vufflens-la-Ville, puis les cyclistes ont rejoint Penthaz où le déjeuner a été servi ; l'étape suivante était Daillens où un ravitaillement et des jeux attendaient les participants ; la troisième étape a été marquée par un arrêt sur la Commune de Lussery-Villars où les participants ont fait honneur à un splendide apéritif. Après avoir enfourché à nouveau leur cycle, les coureurs ont pédalé jusqu'à Penthalaz pour le dîner magnifiquement préparé par la Commune ; puis tout ce petit monde a rejoint sans trop de difficulté l'arrivée à Vufflens en passant par le Moulinet, où ils ont été accueillis en fanfare par l'Harmonie du Pontet, concluant cette sympathique journée dans la musique et la bonne humeur.
- Un grand merci à tous les organisateurs et aux sociétés qui ont fait de cette balade un sympathique moment de partage et de plaisir. Rendez-vous est donné pour 2025.

### **Duel intercommunal SUISSE.BOUGE**

- Sous l'impulsion de la société de gym, Mme Sabrina Guyaz a décidé avec l'aide des membres et de la Municipalité de répondre au défi SUISSE BOUGE, compétition organisée par la COOP et qui a pour but de faire bouger nos citoyens ; cette manifestation nationale permet aux participants de marquer à l'aide d'une appli leurs nombreuses performances sportives.
- Quelques activités ont été mises sur pied sur le site de la Léchire afin de permettre à chaque participant de s'amuser ; mentionnons notamment une compétition de Bubble Foot, de la pétanque et de l'unihockey ainsi qu'un panel d'animations classiques.
- A noter que notre petite Commune s'est retrouvée de manière surprenante au 28<sup>ème</sup> rang à l'échelle nationale !

### **Balade villageoise**

- La balade annuelle 2024, organisée comme à l'accoutumée par le duo Jean-Marc Gerber et Steeve Parisod, avec une belle participation malgré un temps mitigé, nous a fait découvrir les frontières naturelles de notre Commune tout au long d'une promenade de 11 kilomètres qui s'est terminée par une soupe dans le local de la Voirie. Merci aux organisateurs et aux participants.

## Fête des Tartreux

- La Fête des Tartreux a pu se dérouler dans des conditions normales. La manifestation a pris ses marques en étant désormais organisée sur la place de la Léchire : cet endroit semble en effet convenir au plus grand nombre. La situation centralisée permet aux parents de garder un œil sur leurs enfants tout en profitant de l'apéro ou du repas. Cette édition a été animée par Serge. Le bal de samedi a été animé par Freeson.
- Nouveauté cette année : les Tartreux et Tartreuses ont pu assister à une projection sur grand écran du célèbre film « Le dîner de cons » de Francis Veber et de goûter encore une fois au merveilleux humour des films français de cette génération. Cette représentation a eu lieu en ouverture de la fête, le jeudi.
- Le traditionnel repas de midi a été servi avec beaucoup d'enthousiasme par la Société de Jeunesse.



## Fête nationale

- Cette manifestation, organisée de commun accord et en roulement avec nos voisins de Penthalaz, s'est déroulée cette année sur le territoire de Penthalaz.
- La fête, organisée par la société de Jeunesse de Penthalaz, a débuté l'après-midi par un tournoi de pétanque. Ce prélude a été très apprécié par les amateurs de cochonnets. C'est donc dans une ambiance bon enfant que s'est déroulée cette manifestation, nous permettant de nous rappeler la création de notre beau pays qui, malgré ses imperfections, fait bien des envieux dans le cortège des nations.
- La fête du 1<sup>er</sup> août est un classique que nombre de nos citoyens apprécient et à laquelle ils aiment participer. Fidèle à notre nature, elle se dépeint comme modeste mais solennelle et aime embraser son public par un cantique qui pourrait être plus harmonieux et fédérateur.
- Notre fête nationale a eu un joli succès. La partie officielle a été assurée par les discours des deux Syndics et d'un représentant de la paroisse. Le cortège qui suivi a mené les participants à Plan-Bois où le feu a été allumé.
- Nous tenons à remercier la société de Jeunesse pour l'organisation de cette journée. Toute notre gratitude va également aux collaborateurs de notre bus PPDLV qui ont assuré le service de transports entre les deux villages.

## Venoge Festival

- L'Édition 2024 a été un franc succès, autant par la fréquentation que par l'organisation. L'association Venoge People a offert aux spectateurs un spectacle de qualité dans une ambiance agréable et joyeuse.
- L'utilisation des lieux avec la scène côté Penthalaz, un accès facilité à la zone food-truck, ainsi que l'emplacement idéal du bar USL ont enchanté plus d'un festivalier. Le terrain de sport a été au centre des activités ; sa préservation a toutefois été quelque peu bâclée par les organisateurs prétendant qu'ils avaient pris moins de précautions, sachant qu'une réfection partielle était programmée ; ce parti pris n'a



pas satisfait la Municipalité qui l'a fait remarquer aux organisateurs. Les futures éditions, en particulier 2025, verra une nette diminution de l'impact sur le terrain. La Municipalité est consciente des désagréments et des difficultés engendrés par cette manifestation pour le FC Venoge.

- Un temps radieux a accompagné cette manifestation, fête de la musique et de la bonne humeur. Il est certain que ces quatre jours hors du temps donnent à notre Commune une image différente en en faisant une sorte de Paléo à la taille du Gros-de-Vaud.
- La Municipalité est régulièrement en contact avec les organisateurs afin de régler les divers problèmes et trouver les solutions pour contenter tout le petit monde qui s'agite autour de ce festival. Certes, les nuisances sonores, générées autant par la programmation que par les opérations de montage et démontage, ainsi que le flux des festivaliers, perturbent le voisinage ; la Municipalité relève toutefois que le festival et le surplus de trafic ne durent qu'un laps de temps plus court que bien des manifestations recensées dans le canton ou hors de nos frontières. D'autre part, les passionnés de musique et de festivals ont aussi droit à des sites leur permettant d'assouvir leur passion au même titre que les footeux ont des terrains, les gymnastes des salles, les enfants des UAPE et les retraités des EMS.
- En conclusion, la Municipalité tient à remercier tous les bénévoles qui ont travaillé au stand USL et féliciter le comité de l'USL pour la tenue du bar.



### Sortie des Aînés

- La course a été organisée à nouveau en collaboration avec les Communes de Penthaz et Daillens. La sortie des Tartreux de Penthaz accompagnés des Aînés de Daillens (environ 70 personnes) a été organisé le 2 octobre avec pour but une visite guidée du Musée des Automates à Musique de Seewen (canton de Soleure).



- Découverte de l'orgue du « Britannic », navire jumeau du « Titanic », repas de midi sur le site, suivi d'un temps libre pour finir la visite du musée, retour et arrivée vers 19h avec le son des automates plein les oreilles !



- Tous les participants ont été enchantés de cette jolie journée organisée avec brio par M. Jean-Marc Gerber

### Espace culturel du Bornalet

- Les activités de l'Espace culturel sont toujours de bon aloi et suivies par un public de connaisseurs.
- Les Diman-Jeux ont été organisés sur quatre dimanche. Le projet de jeux de rôle a été abandonné faute d'inscriptions.

- Des cours de tricot pour nos Tartreux d'Or ont eu lieu le deuxième lundi du mois au local du Chœur mixte.
- La désormais traditionnelle « Nuit des Perséides » a pu être organisée dans des conditions d'observation idéales le samedi 10 août au réservoir.
- Notre église a accueilli entre le 3 décembre 2023 et le 7 janvier 2024 une exposition Rencontre et partage autour de statues de Mme Karin Kleinert.
- Quatre marches de divers niveaux ont été organisées pour les Tartreux d'Or (séniors), notamment le 15 mai (voir photo).



### Halloween

- Une magnifique fête d'Halloween a vu à nouveau les démons de notre Commune parcourir le village en quête de sucreries et se restaurer autour d'un chaudron en dégustant la traditionnelle soupe à la courge. Clou de cette soirée : la maison au Bornalet n°3, propriété de la Commune, transformée pour l'occasion en Maison des Frissons, superbement aménagée sous la direction de Mme Natacha Baudet. Cette maison a été assidument fréquentée lors de cette mythique soirée.
- C'est la deuxième fois que cette maison est décorée en lieu d'épouvante pour le plus grand plaisir des petits et des grands enfants. Un petit bémol cependant est à relever : le manque de respect de quelques petits ados mal élevés qui ont semé la zizanie. Remis à l'ordre par les acteurs de la maison, ils se sont plaints auprès de leurs parents d'avoir été molestés. Après une discussion quelque peu pénible avec les parents qui n'étaient pas présents, il a fallu l'intervention bienveillante des forces de police pour calmer ce petit monde. Il est à relever qu'il est frustrant d'organiser des événements et de devoir subir des interventions policières à cause de quelques galopins.

### Maison du Père Noël

- Quelques semaines plus tard, Mme Baudet, mandatée par la Municipalité comme pour Halloween, récidivait et transformait ce même espace en Maison du Père Noël. Ce lieu, qui a ouvert ses portes durant trois soirées, a enchanté les visiteurs par la merveilleuse décoration et les lumières des diverses pièces qui se sont reflétées dans les yeux des petits comme des plus grands.
- Un grand merci à tous les artisans de ce moment de bonheur et merci au Père Noël pour sa présence durant ces trois nuits. A signaler que cette année, la Maison du Père Noël s'est dotée d'un mini marché à l'étage qui a satisfait autant les exposants que les badauds.
- Un grand merci à tous les participants qui ont aidé à la préparation de cette manifestation. Merci d'y avoir consacré quelques heures au service de la magie et de féerie.
- Nous relèverons aussi les superbes décorations et la coopération de notre Groupe Voirie qui s'est découvert un talent pour souligner de manière originale toutes les animations de notre village, notamment en faisant vivre les espaces plates-bandes aux abords du Bornalet et aux entrées du village.



### 1.15 Maison d'enfants de Penthaz (mep)

- La Maison d'Enfants a été animée cette année par le début des travaux de son extension. Tous ces travaux sont nécessaires, et bien qu'ils perturbent le travail des animateurs, ils avancent à la satisfaction de l'association et la phase 1 est arrivée à son terme.
- La MEP utilise la salle de gym de la Léchire une fois par semaine.
- L'assemblée générale statutaire s'est tenue devant un public parsemé ; le comité poursuit son rôle de gestionnaire de l'institution. Après bien des discussions et renseignements pris l'association de la MEP deviendra une fondation.

### 1.16 Bus PPDLV - Transports régionaux

- Ce moyen de locomotion intercommunal continue à être apprécié par nos concitoyens, même si pour notre Commune l'offre de CarPostal et des TL s'est considérablement améliorée ces dernières années.
- Un sondage a été effectué courant 2024 pour connaître le ressenti de nos habitants par rapport à notre ligne inter-villageoise. Les résultats ont révélé que la couverture n'était pas suffisante et que la fréquence, trop calquée sur la gare CFF, souffrait d'une mauvaise concurrence par rapport aux autres transports publics qui ont étoffé leurs offres depuis quelques années.
- Pour répondre à certaines demandes, notre Commune bénéficie d'un arrêt supplémentaire au quartier de la Roujarde. Notre ligne s'étendra également jusqu'à la zone industrielle de Daillens.
- Bien que leurs compteurs arrivent gentiment à 240'000 kilomètres, les bus sont toujours en bon état. Seuls quelques soucis sont à signaler : les portes latérales électriques donnent des signes de fatigue et les freins doivent être régulièrement changés.
- Le coût de fonctionnement de ce service ne peut pas, contrairement à ce qui a été le cas lors des exercices précédents, être porté dans les dépenses thématiques de la péréquation intercommunale. Il en résulte que le coût effectif de cette ligne de bus pour la Commune de Penthaz correspond à ce qui figure dans le compte 180.3527, soit CHF 65'742.70 pour l'année 2024.
- Notre équipe de chauffeurs est toujours très motivée par ce service à la population. MM. Laurent Chapuis et Georges Barré, ainsi que Mme Patricia Cuénoud, sont depuis plus de 10 ans au service des bus PPDLV . Cette équipe, complétée récemment par M. Christian Chapuy, est très appréciée par les usagers et leur travail reflète la volonté des autorités de mettre au service de notre population les moyens de satisfaire leur quotidien.
- Dès 2024, la «carte journalière dégriffée Commune» peut être achetée en exclusivité aux guichets de certaines villes et Communes, dont Penthaz. La nouvelle offre s'inspire de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprend deux niveaux de prix et est disponible pour la première et la deuxième classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Le contingentement par Commune et la restriction de la vente aux habitants de la Commune concernée disparaissent. Ainsi, la clientèle dite « non numérique » a elle aussi accès aux titres de transport dégriffés.

### 1.17 Collaborations intercommunales

- L'ARGdV regroupe actuellement les 36 Communes du district du Gros-de-Vaud et plus de 200 membres privés composés d'entreprises, d'associations et de particuliers. Elle a pour but de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités que sont l'Economie, l'Energie et l'Environnement, le Tourisme et la Culture, le Territoire et la Mobilité et l'Agriculture. Sa structure est composée d'un Comité de 13 membres majoritairement des Syndics, élu par l'assemblée générale, d'une Equipe opérationnelle et de Commissions MM. Yvan Stuzmann, Syndic de Lussery-Villars, et Didier Chapuis, Syndic de Penthelaz, font partie du Comité et représentent le bassin de la Venoge. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de l'association à l'adresse [grossdvaud.ch](http://grossdvaud.ch).
 
- L'Association de Communes Vaudoises (AdCV), dont notre Commune fait partie, regroupe actuellement une septantaine de Communes. Son ambition est de renforcer la responsabilité des Communes et de défendre leur autonomie. Elle représente les intérêts des petites et moyennes Communes (groupes de travail et consultations) et tient le rôle d'intermédiaire entre ses membres et les services de l'Etat pour faciliter les projets. Elle met également sur pied des plateformes d'échange et propose des accompagnements et conseil sur mesure. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'association à l'adresse [adc.v.ch](http://adc.v.ch). A noter que son Président, M. Michel Buttin ancien Syndic de Mex a décidé de se retirer pour la fin de cette année 2024. Dès lors, des élections complémentaires au Comité seront effectuées début 2025.
 
- Les rencontres PPDLV et Venoge 6 se sont poursuivies durant l'année écoulée. Elles sont l'occasion de partager nos expériences et de tenter de trouver des solutions communes sur certaines thématiques. C'est aussi l'opportunité de créer des liens entre les membres de nos exécutifs. Ces collaborations permettent de maintenir les structures que sont la Bibliothèque intercommunale de la Venoge, les Bus PPDLV, le Local, la Ludothèque intercommunale de la Venoge, le Tour de Gourmandie et l'ASIVenoge.
- La construction des nouvelles infrastructures scolaires du Cheminet à Penthelaz, pilotée par le Comité directeur de l'ASIVenoge, s'est poursuivie en 2024 sous les meilleurs auspices. Les délais et le budget sont respectés. L'ouverture du bâtiment abritant les 8 nouvelles classes est prévue pour la rentrée scolaire 2025-2026.

### 1.18 Piscine intercommunale (ASPIC)

- La piscine intercommunale continue à se diversifier en offrant un intéressant panel d'activités liées au sport aquatique.
- L'organisation de compétitions de water-polo attire un public de connaisseurs.
- L'engouement du public se confirme et ce lieu permet à tout un bassin de population de se retrouver et de bénéficier des avantages sanitaires de la natation. La fréquentation de la cafétéria est également en hausse
- Point négatif pour ce magnifique lieu intercommunal qui fait la joie des élèves et des adultes : la difficulté à couvrir les charges. La cause principale de cette problématique est le laxisme perpétuel de nos dirigeants étatiques. En effet, malgré le bien-fondé d'offrir à tous les élèves la possibilité de nager, notre cher Canton n'a pas su obliger les établissements scolaires aux alentours non dotés de piscine couverte de participer à cette volonté et donc ne loue pas des lignes d'eau. Toutefois, quelques lignes sont louées à l'association scolaire de Apples-Bière.

### 1.19 Archivage

- Comme annoncé l'année dernière, le travail complémentaire concernant le tri et le reconditionnement de nos archives, réalisé par la société Pro Archives, est dorénavant devenu une tâche de maintenance annualisée.

## 2. FINANCES

### 2.1 Impôts

L'année 2024 connaît un rendement des impôts décevant. Globalement, le dicastère "Impôts" est inférieur de CHF 225'896.57 aux prévisions du budget et de CHF 467'020.12 par rapport à 2023 qui était une excellente année. Par rapport à 2022, le résultat global est tout de même inférieur de CHF 106'935.70.

Les impôts des personnes physiques baissent de CHF 46'984.63 par rapport aux prévisions et de CHF 222'460.02 par rapport à l'année 2023. Les impôts des personnes morales sont, pour leur part, relativement stables. Ils ne baissent que de CHF 5'248.35 par rapport au budget et de CHF 7'309.45 par rapport à 2023. Bien que ces baisses puissent sembler énormes, il faut avoir à l'esprit que l'année 2023 était exceptionnelle du point de vue du rendement des impôts.

Ce sont principalement les impôts conjoncturels (droits de mutation, impôt sur les successions et donations et impôt sur les gains immobiliers) qui sont en berne en 2024 avec une baisse de CHF 309'158.30 par rapport à 2023. Dans les deux derniers rapports annuels, nous mentionnions l'importance d'être prudents dans la prise en compte de ces revenus, car ceux-ci ne présentent pas de récurrence comme l'impôt ordinaire. En l'état, le nombre de ventes immobilières a baissé, voire s'est tari en 2024, provoquant cette situation.

Les impôts fonciers ont progressé de CHF 6'501.30 par rapport à l'année 2023. Toutefois, ils n'atteignent pas le budget prévu. En cause, l'absence de transactions immobilières source première de réévaluations des estimations fiscales des immeubles d'où découle cet impôt.

Les défalcons sont légèrement inférieures au montant que nous avons prévu au budget. La provision pour créances fiscales douteuses a peu varié cette année. Cette provision est établie sur la base d'une évaluation des risques faite par l'Administration Cantonale des Impôts et adaptée par le boursier en fonction de la connaissance spécifique des contribuables.

La Commune sous-traite depuis des années la facturation et le suivi de l'encaissement des impôts à l'Administration Cantonale des Impôts. Ce travail nous est facturé CHF 32'040.49 pour l'année sous revue. Il se calcule sur la base d'un coût unitaire pour chaque contribuable et un taux (pour mille) appliqué sur les montants facturés pour les tâches de recouvrement. A cela s'ajoutent les frais de perception de l'impôt à la source et les frais effectifs des actes de poursuites pour atteindre le montant du compte « Frais de perception » (210.3187).

### 2.2 Service financier et péréquation intercommunale

#### **Dettes et service de la dette**

La dette à long terme au 31 décembre 2024 se monte à CHF 4'240'000.- à laquelle s'ajoutent des emprunts renouvelables à court terme de CHF 2'100'000.-, soit un total d'endettement de CHF 6'340'000.-. Cela représente une augmentation de CHF 2'526'000.- par rapport à l'année précédente. L'augmentation s'explique par les investissements consentis durant l'exercice à hauteur de CHF 2'486'364.37 selon le tableau des investissements présenté parmi les annexes sous chiffre 9.11 du présent rapport.

A nos propres dettes vient s'ajouter la quote-part des dettes des associations intercommunales dont nous sommes membres. Cette quote-part des dettes se monte à CHF 3'703'696.64 au 31 décembre 2024. Vous trouverez le détail dans l'annexe aux comptes au point 9.11 du présent rapport.

Le ratio retenu par le Canton pour la fixation du plafond d'endettement est le taux d'endettement net. Il doit être idéalement inférieur à 100% et ne devrait pas dépasser 250 %. Ce ratio prend en compte l'endettement brut, soit l'ensemble de dettes, diminué des actifs disponibles de la Commune. La différence est ensuite comparée aux revenus fiscaux et autres revenus réguliers non affectés.

Au 31 décembre 2024, ce ratio est de 136 % pour notre Commune. La progression est importante par rapport au 31 décembre 2023. A cette date ce ratio était de 70 %. Toutefois, il convient de relever que de nombreux investissements sont en cours de réalisation. Cela a pour effet de faire progresser la dette sans laisser le temps au ménage communal de générer de la liquidité nécessaire. Le ratio devrait commencer à se rapprocher de la normale dans le courant de l'exercice 2026, soit après la fin de l'ensemble des investissements prévus.

Le tableau ci-dessous présente la situation actuelle comparée aux années précédentes :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dettes brutes	9 664 085	9 469 302	8 981 302	9 106 644	8 954 319	8 220 092	8 032 416	11 367 519
Dettes nettes	4 211 744	4 710 363	4 390 513	5 006 564	4 221 679	4 087 239	3 800 899	6 906 051
Revenus fiscaux et autres revenus réguliers non affectés	4 636 115	4 946 904	4 986 016	4 966 088	5 408 488	5 064 419	5 467 219	5 076 492
Taux d'endettement net	91%	95%	88%	101%	78%	81%	70%	136%

La Municipalité a opté pour une stratégie mixte pour la durée de ses emprunts. Elle souhaite pouvoir, grâce à des emprunts à court terme, utiliser la liquidité disponible pour réduire la charge d'intérêts, tout en sécurisant une partie de sa dette contre une remontée des taux. Cela se traduit à fin 2024 par une dette à long terme de CHF 4'240'000.- avec une échéance moyenne à environ 3 ans et une dette à court terme (moins d'une année) de CHF 2'100'000.-.

Les taux d'intérêt qui avaient fortement augmenté depuis fin mars 2022 sont revenus à un niveau historiquement bas. Cette situation nous permet de conserver un coût de la dette relativement bas, malgré son augmentation. Celui-ci est passé de CHF 37'611.02 en 2023 à CHF 44'700.80

Le détail de nos emprunts actifs durant l'exercice sous revue vous est présenté dans le tableau ci-après :

#### Emprunts à court terme

Comptes	Bailleur	création/échéance	Taux	Emprunt initial	Remboursements déjà effectués	Au 1er janvier 2024	Emprunt	Remboursements de l'exercice	Au 31 décembre 2024
921.01	Swissquote	02.10.2023 / 02.04.2024	2.03%	500 000.00		500 000.00		-500 000.00	-
921.01	Swissquote	10.05.2024 / 11.11.2024	1.52%	600 000.00		-	600 000.00	-600 000.00	-
921.01	Swissquote	28.06.2024 / 27.12.2024	1.48%	700 000.00		-	700 000.00	-700 000.00	-
921.01	Swissquote	30.08.2024 / 03.03.2025	1.13%	1 000 000.00		-	1 000 000.00		1 000 000.00
921.01	Swissquote	21.10.2024 / 22.04.2025	1.00%	400 000.00		-	400 000.00		400 000.00
921.01	Swissquote	27.12.2024 / 27.06.2025	0.70%	700 000.00		-	700 000.00		700 000.00
<b>Total des emprunts court terme</b>						<b>500 000.00</b>	<b>3 400 000.00</b>	<b>-1 800 000.00</b>	<b>2 100 000.00</b>

#### Emprunts à moyen et long terme

Comptes	Bailleur	création/échéance	Taux	Emprunt initial	Remboursements déjà effectués	Au 1er janvier 2024	Emprunt	Remboursements de l'exercice	Au 31 décembre 2023
922.08	SUVA	16.10.2017 / 16.10.2027	0.63%	800 000.00	-96 000.00	704 000.00		-16 000.00	688 000.00
922.09	SUVA	15.03.2018 / 15.03.2028	0.83%	900 000.00	-90 000.00	810 000.00		-18 000.00	792 000.00
922.10	SUVA	15.03.2018 / 15.03.2028	0.83%	2 000 000.00	-200 000.00	1 800 000.00		-40 000.00	1 760 000.00
922.07	Postfinance	01.11.2024 / 01.11.2029	1.08%	1 000 000.00			1 000 000.00		1 000 000.00
<b>Total des emprunt moyen et long terme</b>					<b>-386 000.00</b>	<b>3 314 000.00</b>		<b>-74 000.00</b>	<b>4 240 000.00</b>
<b>Total des emprunt</b>					<b>-386 000.00</b>	<b>3 814 000.00</b>	<b>3 400 000.00</b>	<b>-1 874 000.00</b>	<b>6 340 000.00</b>

## Péréquation intercommunale

La péréquation directe intercommunale se répartit sur trois comptes distincts.

Le premier (220.4520) concerne le retour bénéficiant aux Communes qui lui-même se subdivise en deux couches :

- la couche « population » qui rétribue les Communes sur la base de leur population,
- la couche « solidarité » qui rétribue les Communes dont le niveau de financement est inférieur à la moyenne cantonale.

Le deuxième (220.4520.2) concerne les dépenses thématiques. Il s'agit de soutenir les Communes qui subissent des charges importantes au regard de leur capacité financière en relation avec les routes et les transports d'une part et les forêts d'autre part.

Pour terminer, le troisième (220.3520) représente la contribution des Communes à la péréquation. Elle correspond à la couverture des deux premiers éléments de la péréquation. Le montant total est réparti entre les Communes en fonction de leur capacité financière respective.

Les mauvais résultats fiscaux entraînent une baisse de notre participation à la péréquation, notamment en ce qui concerne la cohésion sociale qui reçoit en premier lieu 50 % des impôts conjoncturels.

La péréquation telle que décrite ci-dessus vit sa dernière année. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, une nouvelle péréquation verra le jour avec des effets, pour notre Commune, qu'il y aura lieu d'évaluer en situation réelle.

### 2.3 Investissements soumis à préavis

Le remplacement du pont sur la Venoge a été effectué durant l'année 2024. Le préavis 02-2018 relatif au crédit d'étude de ce remplacement augmenté du crédit d'investissement (préavis 02-2024) représente un total de CHF 670'000.-. A ce jour, il reste quelques retouches à effectuer sur le pont qui seront réalisées dans le courant de l'année 2025. Le montant porté au bilan au 31 décembre 2024 pour cet objet est de CHF 310'531.65 tenant compte des refacturations effectuées à la Commune de Gollion et à Valorsa selon la convention qui nous lie et à l'AIEE pour l'étude effectuée pour le forage dirigé concernant leur conduite d'eau usée. A ce sujet, la réalisation de ce forage dirigé doit avoir lieu en 2025.

La réfection du trottoir de la route de Cossonay a été effectuée dans le courant de l'année 2024 selon le préavis 06-2023 et son crédit d'étude (préavis 07-2021). L'ensemble des coûts projetés déduction faite des subventions se montait à CHF 1'520'000.-. Au 31 décembre 2024, le montant porté au bilan est de CHF 1'213'543.30. Il reste à payer un certain nombre de factures et à encaisser les subventions prévues. Cela devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2025.

La remise en conformité du terrain de foot (préavis 03-2023) de CHF 400'000.- devait démarrer en septembre 2023, mais a été repoussé, sur demande du FC Venoge, à septembre 2024. Les travaux ont commencé comme prévu et les montants portés au bilan au 31 décembre 2024 se montent à CHF 81'862.65. Les travaux se poursuivront en 2025.

La surélévation de l'UAPE a été finalisée dans le courant de l'été 2024 conformément au préavis 01-2024 qui prévoyait un investissement de CHF 900'000.-. Au 31 décembre 2024, les investissements portés au bilan se montent à CHF 579'433.42. Les dernières factures nous sont parvenues en début 2025. La situation définitive vous sera donc présentée lors du rapport de l'année prochaine, mais selon nos estimations, les coûts seront moins élevés que ceux envisagés.

La construction d'un bâtiment à la Léchire (préavis 03-2024) pour l'accueil d'une garderie et d'une salle multi-activités a démarré. Son préavis mentionnait un investissement de CHF 3'700'000.-. Au 31 décembre 2024, l'investissement consenti se montait à CHF 548'335.00.

### 2.4 Utilisation des compétences municipales

En 2024, la Municipalité a eu recours à la compétence que le Conseil communal lui a accordée et qui a été renouvelée pour la législature 2021-2026 à plusieurs reprises tel que cela vous a été présenté dans le préavis 06-2024.

## 3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

### 3.1 Décharges

- L'exploitation de la décharge de Colliare est en fonction depuis 2022. Il est prévu que ces travaux, visant au comblement du site et à sa réhabilitation, dureront au maximum 15 ans.
- Aucune nuisance n'est à signaler, tant au niveau de la circulation des camions, de la propreté de la route de la Rippe ou du bruit lié à l'exploitation.

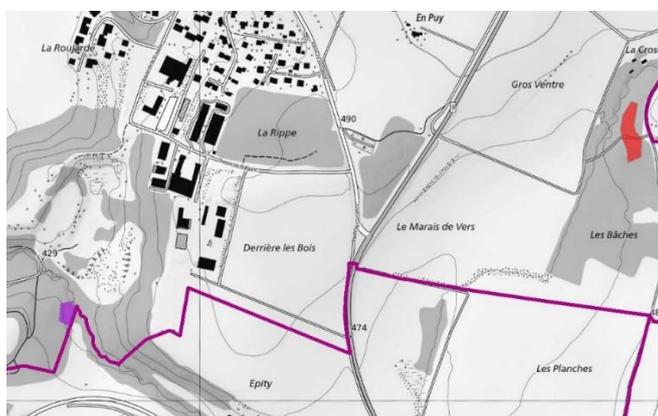


### 3.2 Jardins familiaux

- Un changement de locataire est intervenu en 2024. Ces lieux sont toujours très prisés et la liste d'attente est encore étoffée.

### 3.3 Forêts, arbres et haies

- L'année 2024 a vu peu de cas de nids de chenilles processionnaires.
- Durant l'été et malgré des températures plutôt fraîches et un temps humide, un peuplement d'épicéas, au lieu-dit les Raccaz, a été infesté par le bostryche (en rouge sur le plan ci-dessous). Ce petit coléoptère vit sous l'écorce des arbres (épicéa ou sapin blanc) et prolifère en se nourrissant de la sève des arbres, ce qui provoque la mort de ceux-ci. Les arbres infestés sèchent et leur valeur diminue. Malgré cet état de fait, les arbres doivent être coupés afin d'éviter la prolifération de ces insectes et de protéger les épicéas voisins. Cette intervention a été réalisée de façon dite « mécanisée ». Une abatteuse équipée d'un agrégat permettant d'abattre l'arbre, de l'ébrancher et de le couper en longueur, selon l'assortiment désiré, a permis de circonscrire rapidement l'épidémie de bostryches. Ce type d'exploitation permet de diminuer les coûts d'exploitation.



- Une coupe de mise en lumière a eu lieu dans la forêt de la Rippe.

### 3.4 Bois de feu

- Le martelage a eu lieu dans la forêt de la Rippe le 18 octobre

### 3.5 Maison de Commune

- Le remplacement de la sonnette avec une caméra a été effectué.
- La pose et le raccordement du défibrillateur sur la gauche de l'entrée principale ont été réalisés durant l'automne.



- La Maison de Commune est en bon état d'entretien et n'a pas nécessité d'autre travaux.

### 3.6 Salle polyvalente

- L'entretien courant a suivi son cours entre autres :
  - Un nouvel aspirateur professionnel à accus a été acheté pour le concierge
- Les travaux suivants ont été réalisés :
  - Remplacement des protections des radiateurs
  - Remplacement de l'alarme de la porte sortie côté terrain de foot
  - Remplacement de 3 robinets avec arrêt automatique dans les wc
  - Remplacement des membranes et des cartouches de douches
- La sonorisation a été partiellement remplacée
- Les répondants communaux en matière de son et lumière, MM. Evan Bommottet et Luca Turin collaborent parfaitement bien ensemble pour assurer la technique durant les soirées.
- La Municipalité est attentive à maintenir ce haut-lieu de la vie villageoise dans les meilleures conditions.

### 3.7 Police des constructions

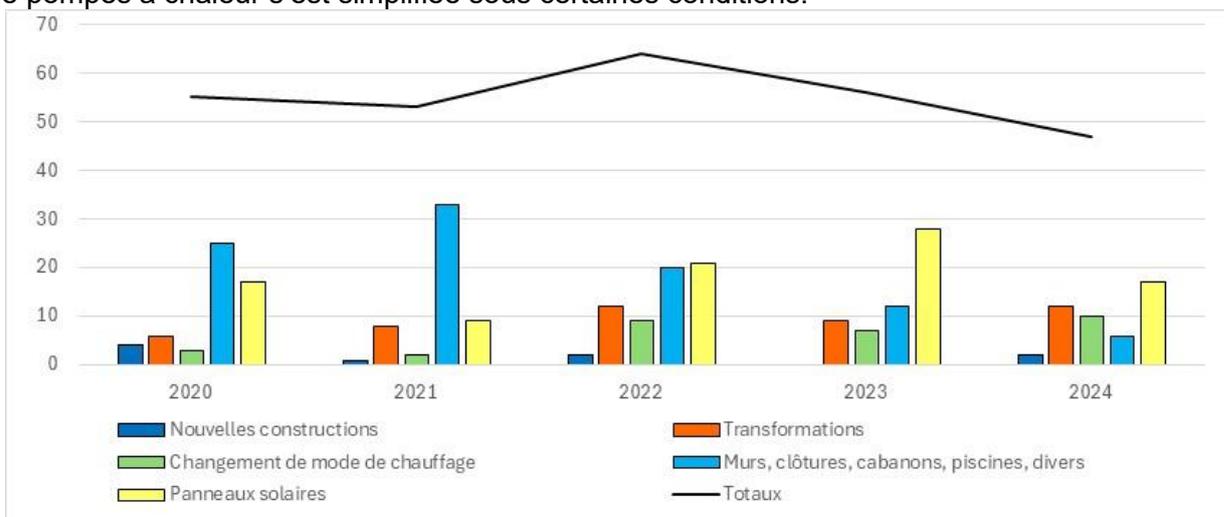
#### Permis de construire :

- A noter que le nombre de parcelles constructibles à Penthaz est presque à néant. En conséquence, une tendance à la surélévation des bâtiments se dessine, dans les zones qui le permettent.

Type/Année de construction	2020	2021	2022	2023	2024
Nouvelles constructions	4	1	2	0	2
Transformations	6	8	12	9	12
Changement de mode de chauffage	3	2	9	7	10
Murs, clôtures, cabanons, piscines, divers	25	33	20	12	6
Panneaux solaires	17	9	21	28	17
<b>Totaux</b>	<b>55</b>	<b>53</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>47</b>

- Les deux mises à l'enquête concernant les nouvelles constructions sont en fait la démolition d'un bâtiment ancien et la reconstruction d'un nouveau.
- En juin 2023, le Conseil d'Etat adoptait la révision des règlements d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC) et de la loi sur l'énergie (RLVLEne), en

vue de simplifier la procédure. Cependant, cette révision a été bloquée par un recours puis a finalement été validée le 12 janvier 2024. À la suite de cette validation, la procédure pour la pose de pompes à chaleur s'est simplifiée sous certaines conditions.



- La commission de salubrité s'est réunie à quatre reprises afin de contrôler la conformité des travaux de constructions soumis a permis de construire.
- Plusieurs enquêtes publiques communales ont marqué l'année 2024 :
  - Projet UAPE (Unité d'Accueil Pour Enfants) : la mise à l'enquête a été faite du 13 janvier au 12 février 2024. Les travaux ont commencé le 7 juin pour se terminer à la réouverture de l'UAPE au mois d'août 2024.
  - Projet du Bornalet : la mise à l'enquête a été faite entre le 18 mai et le 17 juin 2024. Les travaux devraient démarrer à l'automne 2025.
  - Projet de Garderie et de Salle multi-activités : la mise à l'enquête s'est déroulée du 6 juillet au 5 août 2024. L'enquête a rencontré une opposition de la part de l'AVACAH, mais celle-ci a été rapidement levée après une clarification, autorisant ainsi le démarrage des travaux à l'automne 2024.

### 3.8 Aménagement du territoire

- Contrairement à ce que nous avons prévu, la mise à l'enquête de notre Plan d'Affectation Communal n'a pas pu se faire en 2024. Par rapport au dossier de l'examen préalable, le projet a été largement remanié pour répondre aux exigences cantonales et intégrer l'examen préalable complémentaire concernant la parcelle de la MEP. Ce n'est qu'à la fin octobre que notre dossier a été finalisé. Nous avons préféré reporter la mise à l'enquête en 2025, le mois et demi restant nous paraissant trop court pour d'une part engager la procédure et d'autre part organiser une séance d'information publique.
- L'aménagement de la zone *Verger du Pré du Château* est en cours. La première phase est terminée : elle a consisté à planter divers arbres fruitiers et à créer huit bacs de plantation destinés à l'école, à l'UAPE et à la garderie, afin qu'ils puissent cultiver différentes variétés de légumes et de fruits. Ces bacs rencontrent un franc succès, puisqu'ils sont presque tous occupés, et les enfants se réjouissent de cette nouvelle activité. Un système d'arrosage a également été installé.
- La deuxième phase, qui prévoit la création de chemins en rondins, l'installation de divers aménagements ludiques ainsi que plusieurs cabanes à hérissons et hôtels à insectes, s'étalera sur trois à quatre ans, le temps que les arbres fruitiers commencent à produire leurs premiers fruits.

### 3.9 Terrains de sport

- Le remplacement de l'éclairage ainsi que l'installation de l'arrosage automatique du terrain de football sont en cours et seront terminés pour juin 2025.

- En marge de la réfection du terrain de football et de la construction de la salle multisport des réflexions sont menées pour implanter d'autres installations sportives sur le reste de la surface disponible. Ces futures réalisations permettront de pratiquer d'autres sports. La Municipalité se réjouit de l'engouement des citoyens pour le site de la Léchire qui est le noyau social, sportif et culturel de notre village.

### **3.10 Place de jeux et installations sportives**

- La place de jeux a été mise aux normes et équipée de nouveau matériel afin de répondre à l'affluence d'enfants sur cette place. Une équilibrée a été installée. La Municipalité réfléchit à la possibilité de rendre ce lieu encore plus attractif pour les usagers.
- Le skate-park a été fortement endommagé, suite au Venoge Festival, malheureusement les adeptes de cette discipline ont dû se contenter d'un espace plus petit, une plaque étant endommagée sur une des structures

### **3.11 Porcherie**

- Le lave-vaisselle a été remplacé
- Aucun autres travaux n'ont été nécessaires dans ce bâtiment.
- Des devis ont été demandés pour le remplacement du parquet et la création d'une porte secondaire

### **3.12 Collège de la Léchire**

- Lave-linge et sèche-linge ont été remplacés.
- Les relais de ventilation de la chaufferie ont dû être changés.
- Remplacement des relais du chauffage de l'appartement du concierge.
- Remplacement des garde-corps en bois du balcon du concierge.
- Les fissures sur les parois de l'abri antiatomique et de ses escaliers ont été refaites.
- Une réflexion est toujours en cours pour revoir l'enveloppe du bâtiment afin de répondre aux normes thermiques actuelles. Cette réflexion englobe également le système de chauffage. À ce stade, nous en sommes encore aux discussions préliminaires ; le chemin vers la mise en œuvre est encore long.

### **3.13 Collège du Bornalet**

- Une opposition a été déposée lors de la mise à l'enquête du futur bâtiment. Après quelques négociations, celle-ci a pu être levée, permettant à la Municipalité d'obtenir le permis de construire.
- Les appels d'offres débiteront en 2025, avec pour objectif de présenter le préavis du crédit d'investissement en 2025 afin de lancer les travaux à la rentrée scolaire 2025/2026.
- Nous devons relever un épisode qui nous a fâchés : en fin d'année, nous avons été informés que les canalisations étaient bouchées, malgré l'intervention d'une entreprise professionnelle de débouchage. Nous avons été contraints, début janvier, d'ouvrir la cour pour atteindre les canalisations et pouvoir éliminer les nombreuses lingettes qui obstruaient l'écoulement. Un appel au bon sens a été fait au personnel de la garderie.

### **3.14 Bâtiments de la Voirie et Battoir**

- Le pare-vapeur de la toiture, situé au-dessus de la buvette du terrain de football, a été remplacé à moindre coût grâce à l'intervention de notre service voirie.
- La partie inférieure du battoir est toujours louée au Venoge Festival pour l'entreposage d'une partie de leur matériel.

### 3.15 Eglise

- Le solde de l'éclairage de l'entrée, du couloir ainsi que du clocher a été entièrement remplacé par des luminaires LED.
- A la demande de notre pasteure, la sonorisation, passablement vétuste, a été remplacée

### 3.16 UAPE

- Le bâtiment des « P'tits Guêpiers » fonctionne bien, à la complète satisfaction des utilisateurs.
- La surélévation du bâtiment s'est achevée sans encombre et à un coût inférieur aux prévisions. L'AJERCO se réjouit de ce nouvel espace, qui a ouvert ses portes à la rentrée scolaire.



- Au rez-de-chaussée, le lave-vaisselle a été réparé pour donner suite à un problème technique et le robinet des WC a été remplacé.

### 3.17 Terrains communaux

- Les terrains communaux sont principalement utilisés pour l'agriculture.
- En février, l'un de nos agriculteurs s'est retrouvé face à un trou, une doline d'environ 1,5 mètres de profond et de 2 mètres de long.

Une conduite, en terre cuite, datant des années 1950 – 1960, servant au drainage des champs s'est cassée probablement depuis un certain temps et, au fil de l'écoulement de l'eau, a entraîné la terre située au-dessus ; la partie supérieure a fini par s'effondrer, heureusement sans dommage pour notre agriculteur. Notre concessionnaire a remplacé cette conduite sur une vingtaine de mètres et un passage caméra a été effectué afin de la vérifier sur toute la traversée du champ. Aucune autre casse n'a été relevée.



### 3.18 Garderie et salle multi-activités

- Les travaux de terrassement ont débuté. La livraison du bâtiment est prévue pour la rentrée d'octobre 2025.

## 4. TRAVAUX

### 4.1 Stationnement et signalisation

- Dans le cadre de la réfection de la route de Cossonay, de nouvelles places de stationnement ont été créées à proximité du chemin de Sauffaz.
- A la suite de ces travaux, la limitation de vitesse 50 km/h a été prolongée en aval, à la hauteur du Riau. La vitesse sur le reste du tronçon est désormais limitée à 60 km/h. Le panneau d'entrée du village, quant à lui, a été déplacé vers le carrefour, en bas de la route de Cossonay. Enfin, un passage piéton a été créé au niveau des nouveaux arrêts de bus et celui de l'entrée du village a été repositionné au niveau de l'îlot central.

### 4.2 Routes

- Le chantier de la route de Cossonay a débuté le 15 janvier et s'est terminé fin juillet. Les travaux ont été réalisés en trois grandes étapes : par la mise en conformité des infrastructures tout d'abord, par la pose ensuite des bordures et la création des nouveaux arrêts de bus, pour se terminer finalement par la pose des enrobés et du marquage. A l'exception de quelques cas inévitables, la route est restée ouverte sur une seule voie et les accès pour les riverains ont pu être préservés.



La route de Cossonay est une route cantonale et le restera. Pour cette raison, la DGMR a participé activement au suivi du chantier afin de s'assurer que les exigences cantonales concernant l'exécution des travaux soient respectées. Dans ce contexte et à la suite de problèmes de pose des enrobés dans le secteur des nouveaux arrêts de bus, le canton a exigé une réfection complète de cette zone. Une intervention est prévue au printemps de l'année 2025.

A l'issue des derniers travaux, l'entretien de la route incombera à notre Commune, puisque celle-ci se trouve désormais totalement en localité. Cette situation est malgré tout préférable, car nous bénéficierons à l'avenir des subventions cantonales lors de la réfection de la chaussée. Ceci n'aurait pas été possible, si la route était devenue communale.

- Après l'approbation du crédit d'investissement par le Conseil communal, les travaux visant à remplacer le pont sur la Venoge ont débuté à la mi-mars. La première phase a consisté à déplacer les équipements existants appartenant à Swisscom, Energiapro et la Romande Energie. Ces services passent dorénavant sous le lit de la Venoge en aval du pont. La conduite d'eau usée de l'AIEE a été maintenue dans sa position initiale et sera déplacée en 2025.



La seconde phase s'est déroulée comme prévu par la démolition du pont fin mai et la reconstruction de l'ouvrage qui s'est achevée par la réouverture du pont le 20 septembre. Le point d'orgue de ce chantier a été sans nul doute la pause le 6 août des deux sommiers. Il est vrai que la géométrie du pont en a surpris plus d'un, mais elle résulte des exigences cantonales et de la configuration des lieux. Des travaux restent encore à faire. En effet, le raccord entre la chaussée et le pont du côté de la déchetterie n'est pas une réussite. C'est pourquoi une reprise dans ce secteur est indispensable et se fera au printemps 2025.

- Des travaux d'entretien ont été effectués au chemin du Mont-Blanc, à la route de Sullens, au chemin de Praz-Riond, au chemin du Montillier, au chemin des Publes et à la route de Lausanne en sortie de localité. Ils s'agissaient essentiellement de colmatage de fissures et de rebouchages de nids de poule.

### 4.3 Espaces publics

- Malgré la pose de deux nouvelles poubelles pour crottes de chien, la problématique des déjections canines est toujours préoccupante.

### 4.4 Cimetière

- La procédure administrative en vue de la désaffectation partielle du cimetière a été finalisée.

### 4.5 Eclairage public

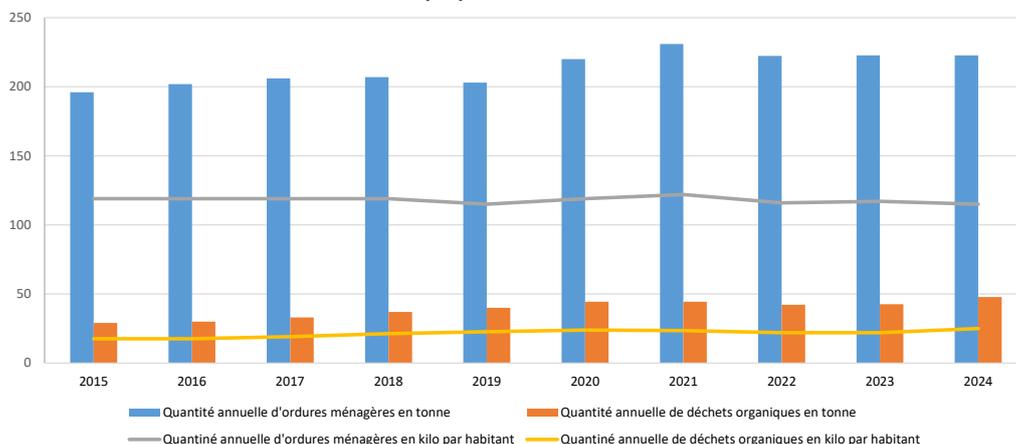
- En plus de l'entretien annuel de base, une partie des lampes des candélabres de la route de Lausanne et ceux qui ne l'étaient pas encore à la route de Daillens ont été remplacés par des LED.
- Notre éclairage public a à nouveau été éteint pour les Perséides du 12 au 13 août.

### 4.6 Véhicules

- Après avoir essayé le Rapid, engin multifonctions, et au vu de son excellent résultat, la Commune a ajouté cet engin à son parc de véhicules.

### 4.7 Voirie et déchetterie

- La Commune de Vufflens-la-Ville a rejoint la déchetterie intercommunale, opération gagnante pour toutes les parties prenantes. Les places de parking ont été inversées pour faciliter la circulation et le déchargement.
- L'action « Coup de balai », démarche cantonale de ramassage des déchets dans les espaces publics, s'est déroulée sous forme d'une collecte individuelle durant une semaine au mois de 2024. La fréquentation était en dessous de tout espérance, de même que le petit apéritif servi devant le bâtiment de la voirie le samedi matin. La Municipalité remercie tous les participants pour leur engagement et prévoit une nouvelle formule pour 2025.
- Les containers et les moloks destinés aux ordures ménagères sont nettoyés deux fois par an. Les containers destinés aux déchets crus et cuits sont quant à eux nettoyés quatre fois par an. Les entourages des Molok en bois sont progressivement remplacés et uniformisés.
- Durant les 10 dernières années, les quantités d'ordures ménagères récoltées sont représentées sur le graphique ci-dessous. Nous pouvons constater que depuis la forte chute provoquée par l'introduction de la taxe individuelle et des sacs taxés en 2013, les quantités récoltées restent relativement stables en fonction de la population résidente.



- 47.78 tonnes de déchets organiques ont été récoltées en 2024 auprès des citoyens de la Commune de Penthaz. Cette matière organique livrée sur le site d'Ecorecyclage à Lavigny permet la production de biogaz et d'engrais organique nécessaire à l'agriculture. Les déchets récoltés contiennent malheureusement toujours trop de matières plastiques, sacs et autres emballages qui sont en grande partie filtrés en sortie mais dont une partie finit inexorablement dans nos champs.
- L'augmentation de la taxe forfaitaire individuelle de CHF 60.- à CHF 65.- décidée dès l'année 2022, permet d'équilibrer les comptes du dicastère fermé 451.
- Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la Commune. Il est de l'ordre de 360.- CHF par tonne

## Texaid

Le point de collecte Texaid situé devant la maison de Commune a permis la collecte de 2'202 kg. La valorisation des textiles usagés s'est dramatiquement détériorée ces dernières années. Les problèmes d'écoulement et la baisse des prix se sont massivement accentués. Le marché mondial des vêtements usagés est sur le point de s'effondrer si aucune autre mesure n'est prise pour les raisons suivantes :

- Le renchérissement et la faiblesse de la croissance entraînent une retenue générale de la consommation dans de nombreuses régions. Parallèlement, on consomme de plus en plus de textiles Ultra Fast Fashion qui ne se prêtent pas ou peu à la réutilisation.
- Parallèlement, l'ultra fast fashion chinoise pénètre de nombreux marchés et y fait concurrence aux produits de seconde main, ce qui rend leur vente difficile, voire impossible.
- La guerre qui se poursuit en Ukraine et les multiples conflits au Moyen-Orient ont une influence sur les principaux débouchés et sur la confiance des consommateurs en général.
- La demande de produits recyclés et de chiffons industriels a fortement diminué en raison des difficultés économiques, notamment dans le secteur de la production. Parallèlement, il n'existe pas encore de solutions technologiques et économiques durables pour le recyclage circulaire des textiles à grande échelle.
- Les conditions-cadres réglementaires, notamment dans l'UE (obligation de collecte séparée), ont entraîné une nette augmentation du volume de collecte.

La situation difficile du marché a conduit de nombreuses entreprises en Europe à réduire ou à cesser leurs activités. Deux des quatre plus grands acteurs du marché - la société britannique Textile Recycling International Ltd. et la société allemande Soex Textil-Verwertungsgesellschaft - ont déposé le bilan au cours des derniers mois. L'insolvabilité du groupe Soex, en particulier, touche durement le secteur, car aucun nouvel exploitant n'a été trouvé pour le plus grand centre de tri au monde, situé à Wolfen (Allemagne), qui appartient au groupe Soex. Il en résulte la perte d'une capacité de tri d'environ 60 000 tonnes par an, ce qui correspond à la quantité de textiles usagés collectés en Suisse.

Cette évolution a conduit, par exemple en Allemagne, à ce que les Communes paient pour la première fois pour la collecte, le tri et le recyclage des vêtements usagés, afin de pouvoir garantir à l'avenir également le respect de l'obligation légale de collecte sélective et de recyclage. En Suisse, aucun paiement supplémentaire n'est encore requis de la part des Communes. La rémunération est de 1 centime par kilo. Même si cette rémunération peut paraître très basse, le service de collecte reste gratuit et il en résulte, pour le moment, même un petit montant positif.

## Valorsa

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique

des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional.

Les mauvaises odeurs émanant du site de Valorsa font désormais partie du passé. Valorsa et Tridel ont tenu leur engagement de ne plus stocker de balles de déchets sur le site durant la phase annuelle de révision des fours de l'usine de valorisation thermique des déchets.

#### 4.8 Fontaines

- Notre groupe voirie a assuré l'entretien courant des fontaines villageoises
- Durant la période estivale, les captages alimentant les fontaines se sont, comme en 2023, asséchés, ce qui a expliqué le manque d'eau chronique à nos fontaines. Cela se vérifie lors des pluies abondantes de l'automne où nos fontaines se sont remises à couler.

#### 4.9 Cours d'eau

- À la suite du lent effondrement des berges de la Venoge, un accord avec deux propriétaires agricoles en dessus de la Venoge a été trouvé afin qu'un cheminement soit créé. Ce passage pédestre évite le secteur en traversant les champs et rejoint le chemin de la Veivy, ceci à l'entière satisfaction de VaudRando.
- A la suite des fortes intempéries, la berge du Rosay située coté chemin AF, une centaine de mètres avant l'ancienne STEP de Sullens, s'est effondrée. Comme elle est située en zone forêt, c'est notre garde forestier qui a géré sa remise en état en collaboration avec la DGE. Des blocs ont été placés afin d'éviter un futur ravinement et la dégradation du chemin AF.

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE

### 5.1 ASI<sup>Co</sup>Pe



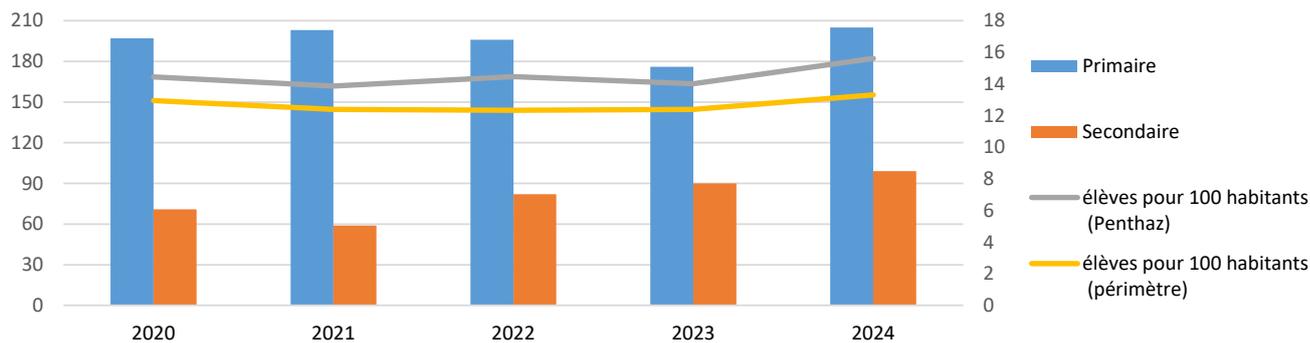
- Les comptes 2023 et le budget 2025 ont été acceptés.
- Par souci de répartition équitable, le Codir est composé de trois membres des Communes dites du haut de la Venoge, trois du bas et un représentant des nouvelles Communes.
- Les séances du Codir ont lieu une fois par mois.
- Peu de problèmes sont à relever, aussi bien à la cantine que dans les transports.
- Le préavis pour l'équipement du PAM2 a été accepté. Les nouveaux casiers pour les enseignants ont été installés au PAM4.
- La crise de l'énergie a eu une incidence sur le prix des transports. Malgré les vœux de tout un chacun de diminuer les prix, il est inéluctable qu'au vu de l'augmentation générale de toutes les charges, il devient très compliqué d'imaginer de substantielles économies sans toucher au confort et aux prestations demandées par l'ensemble des acteurs du service public.
- Au vu de l'augmentation des prix, il est probable que dès la rentrée 2024-2025, une participation supplémentaire au prix des repas sera demandée aux parents.
- Les liaisons bus scolaires sont assurées par CarPostal et MBC pour le haut du bassin.
- La gestion informatique de la cantine scolaire fait toujours des émules
- Le CLAC (Centre de Loisirs et d'Animation de Cossonay) est très prisé par les élèves lors de l'accueil de midi.
- Mme Natacha Bogorad est déléguée au Conseil intercommunal de l'association pour le Conseil communal, supplée par Mme Natacha Baudet.

### 5.2 ASI<sup>Venoge</sup>



- Les comptes 2023 et le budget 2025 ont été approuvés.
- Pour faciliter la gestion du flux d'enfants et l'organisation des lieux d'accueil, Mme Patrizia Di Lorenzo assume, avec beaucoup de diligence, le rôle de courroie de transmission entre tous les organes nécessaires pour assurer au mieux la sécurité et le bien-être de nos jeunes.
- Il est à noter que les exigences parentales pour la nourriture et pour la garde de leur progéniture deviennent de plus en plus complexes. L'augmentation des situations particulières dues essentiellement aux vœux d'intégration ne facilitent pas la tâche de notre personnel qui n'est pas payé et formé pour gérer des situations parfois lourdes. Nous tenons ici à les remercier pour leur patience, leur engagement et leur dévouement au service de nos jeunes qui seront les parents de demain.
- Cette année a été plus compliquée pour les transports, passablement de pannes, de retards ont quelque peu enrayé l'organisation. La procédure de demande d'offres via les marchés publics va s'ouvrir en avril 2025.
- La construction du collège primaire au Cheminet suit son cours. La méthode de calcul des loyers sera similaire à celle appliquée aux loyers de l'ASI<sup>Co</sup>Pe.
- Les délégués désignés par le Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association sont Mmes Natacha Baudet et Cécile Bra, suppléées par Mme Natacha Bogorad.

### 5.3 Ecoliers de Penthaz



- On constate que notre Commune a plus d'élèves par habitant (+15 %) que la moyenne des autres Communes des périmètres scolaires (ASIVenoge et ASICoPe).
- Pour rappel, les frais scolaires sont répartis pour 50 % sur la base de la population et pour 50 % sur la base du nombre d'élèves.

### 5.4 Etudes surveillées

- Le principe est toujours largement soutenu, tant par le Comité directeur de l'ASIVenoge que par le corps enseignant. Les structures de Penthaz accueillent les élèves. Ce succès génère une nouvelle problématique d'encadrement, à savoir la difficulté de trouver des « coaches » volontaires disposant de la formation adéquate.
- Pour faciliter l'organisation une antenne de cette entité a été ouverte à Vufflens-la-Ville.

### 5.5 Conseils d'Etablissement (CET)

- Une seule séance du CET de l'ASICoPE a eu lieu cette année.
- En ce qui concerne le CET de l'ASIVenoge, il n'y a pas eu de séance cette année, étant toujours dans l'attente de l'entrée en vigueur d'un règlement ad hoc.
- L'intérêt des parents et des membres du conseil est très mesuré ; en effet, les fonctions et les devoirs de cette entité sont mal connus et cette structure est loin d'avoir l'aura dont bénéficiait la défunte commission scolaire qui était plus proche de l'école.
- Le pouvoir de ce conseil a encore été affaibli avec l'arrivée des jours « Jokers », à savoir journée de congé offerte par l'état qui court-circuite la possibilité au CET de donner une demi-journée de vacances supplémentaire sous certaines conditions.

### 5.6 Réseau AJERCO - LAJE

- À la suite de la modification des statuts de l'association, des délégués des Conseils communaux font désormais partie du Conseil intercommunal. Pour notre Commune, il s'agit de Mme Yasmine Métral ; Mme Viviane Muster est suppléante.
- En 16 ans d'existence, le réseau AJERCO (27 Communes) compte au 30.12.2024 :
  - en accueil collectif : 694 (653 en 2023) places en garderie et 638 (552 en 2023) places en UAPE,
  - en accueil familial : 209 (233 en 2023) places en préscolaire et 248 (271 en 2023) places en parascolaire.
- Le bilan pour 2024 est le suivant :
  - Dans l'ensemble du réseau, 41 (46 en 2023) accueillantes en milieu familial (AMF) (dont 4 à Penthaz) ont assuré la prise en charge de 457 enfants (contre 496 en 2023). 694 enfants ont été accueillis en garderies pré-scolaires et 638 en UAPE (parascolaire). Au total, ce sont donc 1'332 enfants qui ont été accueillis au sein du réseau AJERCO en 2024 (contre 1'746 en 2023) ; de plus, 39 enfants de Communes hors réseaux ont été accueillis dans des garderies et UAPE de l'AJERCO.
- Pour Penthaz, 44 enfants ont été accueillis en garderie et 76 en UAPE.

- Le montant à la charge de notre Commune s'élève à CHF 194.20 par habitant contre CHF 153.20 en 2023.

### 5.7 Ecoles de musique

- La Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) est l'organe chargé de mettre en œuvre, de financer et d'organiser l'enseignement de la musique dans le canton de Vaud. La FEM bénéficie de ressources financières auprès des Communes (CHF 9.50 par habitant en 2024, sans changement par rapport à 2023) et du canton.
- En 2024, aucune autre demande de subvention n'a été déposée directement par une école.
- A noter que la Commune de Daillens nous a souvent sollicités pour participer au loyer des locaux mis à disposition par cette dernière pour les cours de l'Ecole de musique.

### 5.8 Patrouilleurs

- L'effectif est bien étoffé et fonctionne bien sous la houlette de sa coordinatrice, Mme Line Corbel, que nous remercions pour son travail. Mme Corbel continue de s'occuper du planning, malgré une activité professionnelle plus soutenue. Nous sommes toutefois toujours à la recherche de nouvelles recrues.
- Nous les remercions pour leur disponibilité et leur flexibilité durant cette année.

### 5.9 Cantine scolaire « La PentaDîne »

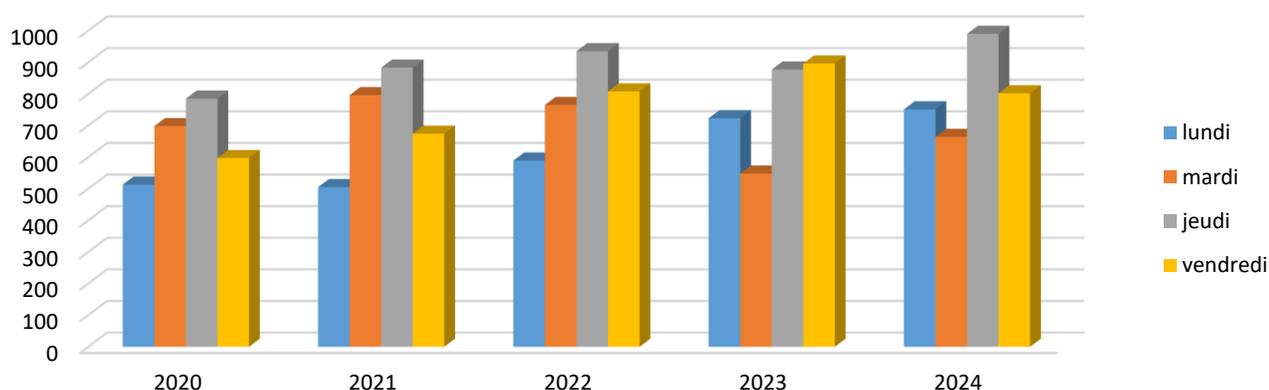


#### Cantine scolaire de Penthaaz



- Grâce à un personnel de qualité et des repas appréciés, la PentaDîne, efficacement dirigée par Mme Irène Besson, continue à connaître un succès qui réchauffe le cœur des gens qui s'en occupent.
- Après avoir baissé depuis l'ouverture de l'UAPE, la fréquentation est à nouveau en hausse, ce qui permet une utilisation optimale des places disponibles.
- L'accès au Skate-park et à la place de jeux, ainsi que la mise à disposition de divers jouets et jeux éducatifs, permettent à nos chères têtes blondes de passer un agréable moment durant la pause de midi.
- Cette structure fonctionne très bien et permet aux élèves de passer un excellent moment autour d'un repas. Cet instant convivial est très apprécié par les enfants.
- La société Happy Green Food Sàrl assure toujours les repas.
- A signaler que parfois la cohabitation et l'utilisation de la galerie, lors de manifestations, pose quelques problèmes de remise en place.

#### Fréquentation de la PentaDîne



## 5.10 Paroisses

### Eglise évangélique réformée

- Les assemblées programmées ont eu lieu comme à l'accoutumée. Les comptes 2023 se sont équilibrés quelque peu. Une solution intercommunale pour pallier le problème financier a été pérennisée, ce qui devrait rassurer le Conseil de paroisse, que la Municipalité remercie pour son engagement.
- Le partenariat entre la paroisse et les exécutifs des Communes membres a été intensifié.

### Eglise catholique

- Les discussions pour les travaux de rénovation des églises de La Sarraz et de Cossonay n'ont guère évolué.

## 6. SECURITE PUBLIQUE

### 6.1 Police – Sécurité publique

- Le rôle dissuasif de notre système de vidéosurveillance n'est plus à démontrer et donne toujours satisfaction. Aucun événement de déprédation n'a été constaté cette année.
- Les prestations fournies par la société de surveillance EKML nous donnent entière satisfaction.
- La Municipalité a eu des contacts réguliers, ainsi qu'une rencontre annuelle, avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise du poste d'Echallens. Comme chaque année, cette dernière effectue régulièrement des patrouilles sur notre territoire communal.
- Comme chaque année depuis 2015, le poste mobile de la Gendarmerie a à nouveau fait plusieurs haltes sur notre Commune en 2024. Le poste est généralement stationné à la route de Cossonay et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou en VTT sur le territoire communal. L'agenda des passages du poste mobile peut être trouvé sur notre site internet, sous l'onglet « Pratique », au sous-chapitre « Police cantonale ».
- En 2024, 147 événements, répertoriés par la Gendarmerie, ont eu lieu sur notre Commune (182 en 2023). Avec cette baisse et vu les types d'événement constatés, Penthaz reste, aux yeux de la Gendarmerie, un village paisible en regard de sa situation proche de l'agglomération lausannoise.
- Pour information, nous vous fournissons, ci-après, les statistiques des 10 types d'événements les plus importants :

Nombre	Type d'événement
11	POLLUTION HYDROCARBURE
10	DOCUMENT PERDU – VOLE
9	CIRC - ACCIDENT DE CIRCULATION DEGATS MATERIEL
9	INDIVIDU SUSPECT
9	ANIMAUX
8	LITIGE
7	CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. / CONSTAT A L'AMIABLE
6	CIRCULATION ROUTIERE
4	CYBERCRIMINALITE
4	CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. AVEC BLESSES

### 6.2 Vitesse

- En 2024, la Gendarmerie a procédé à cinq contrôles de vitesse dans notre localité, aux routes de Lausanne, de Cossonay et de Daillens. La Municipalité est satisfaite des résultats obtenus. A noter que ces résultats peuvent être trouvés sur notre site internet.
- Notre radar informatif est régulièrement posé et déplacé à divers emplacements de la Commune. Cet appareil nous permet de sensibiliser les usagers de la route et d'autre part, d'effectuer des contrôles dans les quartiers non seulement sur la vitesse, mais également sur l'ampleur du trafic dans le secteur mesuré.

### 6.3 Service du feu

- En 2024, le SDIS Région Venoge a été alarmé à 249 reprises par le Centre de Traitement des Alarmes (CTA 118), ce qui représente une diminution de 22 alarmes par rapport à 2023. Viennent s'ajouter 13 services préventifs, soit 11 de moins qu'en 2023.
- En quelques chiffres, le SDIS Région Venoge a fait 43'800 heures de permanence, 10'515 heures d'exercices, 272 jours de cours ECA, des services préventifs et 2'743 heures d'interventions. L'effectif sur notre région est d'environ 350 sapeurs-pompiers volontaires. Les interventions majeures ont été les suivantes : 39 feux (+3), 39 missions ABC (hydrocarbures et chimique) (-1), 48 alarmes techniques (alarmes automatiques, nids de guêpes, courts-circuits, chutes d'arbres...) ainsi que 36 assistances (ascenseurs, aide au portage, « first responder », animaux) et 13 services préventifs. Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS Région Venoge dans le rapport du Commandant ([www.sdis-venoge.com](http://www.sdis-venoge.com)).
- Le SDIS est intervenu sur notre territoire à 31 reprises (-2 par rapport à 2023).

### 6.4 Protection civile

- Les abris de la Léchire sont toujours affectés à l'accueil d'urgence en faveur de nos habitants. Certaines pièces sont mises à disposition ou louées à quelques sociétés locales et de musique ; elles sont également utilisées à quelques reprises dans le courant de l'année par le SDIS Région Venoge pour des exercices ARI (utilisation du matériel respiratoire). La partie poste sanitaire est utilisée par l'ECA et la police de sûreté pour des travaux inter-division. Elle reste toutefois apte à accueillir à tout moment une famille dans l'urgence, par exemple en cas d'incendie.
- M. Philippe Tesse, Municipal, a été réélu comme président de l'assemblée intercommunale.
- Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est formé d'un Etat-major de bataillon (EM) et de deux compagnies. Ces compagnies sont chacune composées de 4 sections d'astreints (255 au total) qui composent ces formations, dont 17 volontaires. Ils sont épaulés par 3 professionnels à 100% ainsi qu'une secrétaire également à 100%.
- Les services (logistique, formation d'intervention régionale, contrôle périodique des abris), qui permettent de garantir un état opérationnel convenable pour notre région, ont été effectués. Les cours de répétition des deux compagnies se sont passés dans de bonnes conditions. On peut relever quelques travaux au profit de Communes faisant partie de notre ORPC comme la rénovation de sentiers, de l'assistance à certains EMS mais aussi le soutien aux dons du sang et deux jours au passeport vacances.
- Notre ORPC est également engagée pendant le plan canicule pour les Communes qui en font la demande et en soutien aux Communes, dont Penthaz, dans le cadre de l'opération INOPIA (panne/pénurie d'énergie) dans la mise en place de leurs PRU respectifs. Cette opération c'est terminé fin 2024.
- Notre ORPC a effectué 1'843 jours de service avec 777 participants.
- Toutes les activités de notre ORPC peuvent être consultées à l'adresse [orpc.gros-de-vaud@vd.ch](mailto:orpc.gros-de-vaud@vd.ch), ou sur Facebook, YouTube et Instagram.

### 6.5 Point de Rencontre d'Urgence - Dossier de sauvegarde

- Dans le cadre du Plan climat vaudois (PCV), le Service de Sécurité Civile et Militaire (SSCM) du Canton de Vaud a reçu la mission de déployer les mesures nécessaires sur le plan de la préparation et de l'alerte à la population face aux risques climatiques. Parmi ces mesures deux nécessitent la participation active des Communes : l'installation de Point de Rencontre d'Urgence (PRU) et l'élaboration de dossiers communaux de sauvegarde

- Mis en place en 2023 dans chaque Commune à la suite de la crise sanitaire de 2020 et de la crise énergétique de 2022, le concept de PRU fait désormais partie intégrante des dispositifs de protection de la population instaurés par le Canton. Dans l'éventualité où notre Commune serait touchée par une situation d'urgence ou un événement sortant de l'ordinaire, notre PRU serait activé. Pour Penthaz, le PRU se situe, en cas de nécessité, à la Maison de Commune. Il permettrait d'obtenir des informations quant à la situation locale, d'apporter de l'aide et de contacter les services d'urgence en cas de panne ou d'interruption des moyens de télécommunication.
- Durant l'automne, notre Commune a participé avec 16 autres Communes vaudoises à une phase pilote menée par le Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM). Cette démarche visait à mettre en place un outil permettant aux Communes d'élaborer un dossier communal de sauvegarde. Ce dossier comprend une analyse des dangers et des enjeux spécifiques au territoire communal, ainsi que l'ensemble des documents utiles pour aider la Commune à faire face à des situations de crise. Le déploiement à l'ensemble des Communes vaudoises débutera en 2025 et se poursuivra jusqu'à fin 2026.



## 7. AFFAIRES SOCIALES

### 7.1 ARASPE

- Le travail de révision complète des statuts de l'association entamé en 2022 s'est terminé en 2024 avec l'approbation des nouveaux statuts par le Conseil intercommunal et notre Conseil communal.
- A relever également la démarche destinée aux Communes et à leurs citoyens, à savoir l'organisation de soirées d'information sur le thème des assurances maladie. Les personnes qui ont assisté à ces soirées ont été très satisfaites.

### 7.2 Revenu d'insertion RI

- Le Revenu d'Insertion (RI) s'adresse à toute personne majeure, domiciliée dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour, et dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de sa famille.
- Une dizaine d'habitants de notre Commune sont au bénéfice du revenu d'insertion. Ces bénéficiaires sont répartis de manière égale dans les classes d'âge situées entre 20 et 60 ans.
- Ce nombre d'allocataires restera toujours trop important à nos yeux si l'on prend en compte la pénibilité de ce type de situation qui touche des familles, des jeunes et des travailleurs parfois à quelques années de leur retraite.

### 7.3 Prestations complémentaires (PC)

- Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC) viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas la couverture des besoins vitaux. Avec l'AVS et l'AI, les PC constituent un fondement majeur de notre Etat social.
- Les prestations complémentaires sont versées par les cantons. Elles relèvent de deux catégories, à savoir :
  - la prestation complémentaire annuelle, versée mensuellement ;
  - le remboursement des frais de maladie et d'invalidité.

### 7.4 Subside à l'assurance-maladie (OVAM)

- Le Canton de Vaud peut financer une partie ou la totalité des primes d'assurance-maladie obligatoire selon le revenu et la fortune. Ce soutien financier est appelé subside. Il ne concerne pas les assurances complémentaires. L'objectif du subside est de limiter la charge relative aux primes d'assurance-maladie à 10% du revenu.

### 7.5 Croix-Rouge

- La Croix-Rouge a pris ses marques en 2023 pour le service des transports bénévoles qui est subventionné par un certain nombre de Communes de la région, dont la nôtre, à hauteur de CHF 0.70 par habitant (contre 0.859 en 2023).

### 7.6 ASPMAD

- L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et Fondations régionales.
- L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les Communes. Cette association accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations

régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.

- Les coûts de cet organisme sont intégralement financés par le Canton de Vaud.

### 7.7 Passeport vacances Région Cossonay

- Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles, notamment dans notre Commune, bénéficient des activités mises en place par cette organisation.
- La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des Communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », en proportion de la fréquentation des enfants de Penthaz.

### 7.8 Cohésion sociale

- Nous vous présentons ci-dessous l'évolution du coût de la cohésion sociale pour notre Commune :

Année	Budget	réel	Différence	
			en CHF	en %
2024	937 000.00	766 920.00	-170 080.00	-18.15%
2023	992 000.00	991 690.00	-310.00	-0.03%
2022	1 085 000.00	876 105.00	-208 895.00	-19.25%

Pour 2024, la différence entre le budget et le réel s'explique par la méthode de financement par les Communes de cette refacturation cantonale. En effet, en premier lieu le 50% des impôts conjoncturels (droits de mutation, impôt sur les successions et donations et impôt sur les gains immobiliers) et le 30 % des impôts sur les frontaliers lui sont attribués. Le solde est ensuite réparti en fonction de la capacité financière des Communes. Cette année, nos impôts conjoncturels sont inférieurs au budget de 192'870.60, ce qui explique plus de 56 % de la baisse. Le reste s'explique, toujours en raison du résultat de nos impôts, par une baisse de la capacité financière.

- Les Communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « cohésion sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les Communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur.
- Les régimes sociaux qui la composent sont au nombre de six :
  - prestations complémentaires à domicile et hébergement ;
  - assurance-maladie ;
  - revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage ;
  - subventions et aides aux personnes handicapées ;
  - prestations pour la famille et autres prestations sociales ;
  - bourses d'études et d'apprentissage.
- Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et plus précisément son Secrétariat général, est en charge du calcul et de la facturation aux Communes. La répartition entre les Communes est basée sur la classification communale, d'abord provisoire, puis définitive, établie par le Service en charge des Communes et du logement (SCL). L'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sonne la fin de cette méthode de répartition.

## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### 8.1 Eau

Tableau d'achat et vente d'eau – Pertes

Année	Achats					Consommation		Pertes	
	Lausanne		Penthalaz		Total	Ventes	Autres	m3	%
	m3	%	m3	%	m3	m3	m3		
2014	5 393	4.0	129 718	96.0	<b>135 111</b>	<b>105 044</b>		30 067	22.3
2015	22 975	17.2	110 940	82.8	<b>133 915</b>	<b>112 394</b>		21 521	16.1
2016	7 236	5.5	123 485	94.5	<b>130 721</b>	<b>110 647</b>		20 074	15.4
2017	27 224	21.2	101 158	78.8	<b>128 382</b>	<b>103 567</b>		24 815	19.3
2018	5 474	4.0	131 215	96.0	<b>136 689</b>	<b>112 447</b>	<b>2 800</b>	21 442	15.7
2019	3 071	2.4	125 541	97.6	<b>128 612</b>	<b>108 738</b>	<b>1 931</b>	17 943	14.0
2020	26 309	19.5	108 889	80.5	<b>135 198</b>	<b>114 420</b>	<b>1 200</b>	19 578	14.5
2021	8 055	5.8	130 268	94.2	<b>138 323</b>	<b>113 457</b>	<b>2 750</b>	22 116	16.0
2022	112 558	87.4	16 202	12.6	<b>128 760</b>	<b>116 783</b>	<b>1 150</b>	10 827	8.4
2023	103 355	85.3	17 832	14.7	<b>121 187</b>	<b>110 719</b>	<b>1 253</b>	9 215	7.6
2024	106 817	92.5	8 710	7.5	<b>115 527</b>	<b>102 070</b>	<b>4 850</b>	8 607	7.5

- Le très faible taux de 7,5 % de pertes du réseau est à mettre au crédit des travaux de réparation sur les fuites. En effet, la Municipalité programme ponctuellement un contrôle du réseau par la pose de capteurs sur les vannes du village afin de repérer les fuites éventuelles.
- La consommation indiquée sous « Autres » provient principalement des vidanges successives des réservoirs durant la pollution qui a touché notre Commune, ainsi que de quelques petites fuites sur lesquels nous avons dû intervenir durant l'année.
- La Municipalité reste très attentive à notre consommation tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les mois d'été et en période de sécheresse.
- Dans le cadre des travaux de remplacement du pont sur la Venoge, la conduite communale d'eau potable alimentant la zone d'activité En Fleuret a été déplacée. Son tracé passe désormais sous le lit de la Venoge en aval du pont.

### 8.2 AIEE

- Les représentants de notre Conseil communal sont Mme Laetitia Estoppey, MM. Serge Widmann, Jean-Jacques Paltenghi et Bernard Martin, président du Conseil intercommunal. Les représentants de l'exécutif sont MM. Philippe Tesse et Albert Emery.
- 4 préavis ont été présentés au Conseil intercommunal et acceptés :
  - Préavis 01.2024 Adaptation des Staps - Crédit d'étude pour l'adaptation des STAP de Bournens-Sullens et Daillens en cas de pénurie d'énergie et pour la gestion des eaux par temps de pluie.
  - Préavis 02.2024 Démarche PGEE 2.0 - Crédit d'étude pour le module des eaux superficielles et l'accompagnant de la démarche PGEE 2.0 avec le canton.
  - Préavis 03.2024 Conduite sous la Venoge - Octroi d'un crédit d'investissement pour le déplacement de la conduite sous le pont de la Venoge.
  - Préavis 04.2024 Budget 2025.

## 9. COMPTES 2024 ET COMMENTAIRES

### 9.1 Introduction

Conformément aux articles 93b et suivants de la loi sur les Communes et la modification du 20 octobre 2003 sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, art. 34 et suivants, nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel de nos comptes. Vous trouverez au point 9.7 le rapport établi à ce sujet.

La fiduciaire Intermandat SA, qui révise nos comptes, oriente son audit sur le contrôle de l'intégralité, l'existence et l'évaluation des informations inscrites dans les états financiers. Pour ce faire, elle contrôle, par sondage, que :

- Les actifs et passifs figurant au bilan respectent les principes légaux d'évaluation et sont justifiés ;
- Les dettes, y compris les provisions nécessaires pour les pertes connues ou à envisager, ont été intégralement prises en considération ;
- Les charges portées au compte de fonctionnement le sont intégralement et de manière justifiée ;
- Seuls les produits pouvant et devant être pris en considération sont comptabilisés ;
- La dénomination des rubriques du bilan et du compte de fonctionnement n'induit pas en erreur et que les prescriptions légales relatives à la structure minimale sont respectées ;
- Les indications des autres informations sont complètes et correctes.

De plus, une revue analytique des comptes de fonctionnement, ainsi qu'une analyse des écarts par rapport à l'année précédente et au budget sont effectuées, tout comme la vérification par sondage des justificatifs liés aux investissements consentis en 2024.

### 9.2 Comptes 2024

Le budget 2024, adopté fin 2023, prévoyait un déficit de CHF 369'000.-. Le résultat final présente une perte de CHF 124'802.82. Le résultat, bien que meilleur que prévu, ne comble pas nos espérances.

La différence provient de deux facteurs contradictoires :

1. Le revenu des impôts très faible qui n'a été que partiellement compensé par la baisse des charges péréquatives,
2. La bonne maîtrise des charges malgré des événements négatifs.

Nous avons vu au point 2.1 du présent rapport les éléments en relation avec les impôts et au point 2.2 ceux qui concernent la péréquation.

Le total des charges des associations intercommunales est inférieur aux prévisions de CHF 20'085.07, selon le point 9.3 ci-après, principalement grâce à l'AJERCO pour laquelle on peut penser qu'il s'agit plutôt d'une surévaluation des charges budgétées qu'une maîtrise des dépenses.

Si l'on examine les charges, hors effets péréquatifs et associations intercommunales, on constate que celles-ci sont inférieures au budget de CHF 172'013.58, malgré les événements malheureux qui ont touché plusieurs de nos collaborateurs et qui ont des impacts sur les finances communales. Il est donc légitime de dire que les charges communales ont été bien maîtrisées durant l'exercice sous revue.

### 9.3 Charges des associations intercommunales

Les associations intercommunales gèrent une partie importante des activités dont la responsabilité incombe aux Communes.

Leur mode de fonctionnement dans l'élaboration des budgets et la réalisation des boucllements est relativement similaire au nôtre. Il en résulte la prise en compte de manière prudente des charges et des produits.

Le taux de répartition des charges nettes entre les Communes peut varier entre le moment de l'établissement du budget et le boucllement des comptes. Cette situation entraîne la comptabilisation d'une baisse ou d'une hausse de charges pour notre Commune sans pour autant que les comptes de l'association de Communes concernée ne présentent de réels écarts par rapport au budget.

En 2024, les associations suivantes ont connu des résultats qui diffèrent des éléments qui nous avaient été remis lors de l'établissement du budget :

Associations	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	%	Comptes 2023	Ecart	%
ASPIC	86 281.17	29 500.00	56 781.17	65.8%	-	86 281.17	
AJERCO	368 778.66	499 500.00	-130 721.34	-35.4%	364 802.15	3 976.51	1.1%
ASIVenoge	930 935.05	884 000.00	46 935.05	5.0%	807 036.29	123 898.76	15.4%
ASICoPe	427 626.35	410 000.00	17 626.35	4.1%	341 240.87	86 385.48	25.3%
SDIS	58 270.25	61 500.00	-3 229.75	-5.5%	56 979.15	1 291.10	2.3%
ORPC GdV	42 566.55	49 000.00	-6 433.45	-15.1%	45 998.70	-3 432.15	-7.5%
ARASPE	9 956.90	11 000.00	-1 043.10	-10.5%	10 089.95	-133.05	-1.3%
<b>Total</b>			<b>-20 085.07</b>			<b>298 267.82</b>	

Cette année, la différence globale par rapport au budget n'est pas significative. Toutefois, lorsque l'on examine les écarts pris individuellement, on constate que la volatilité des charges réelles qui nous sont communiquées en rapport avec les prévisions sont conséquentes.

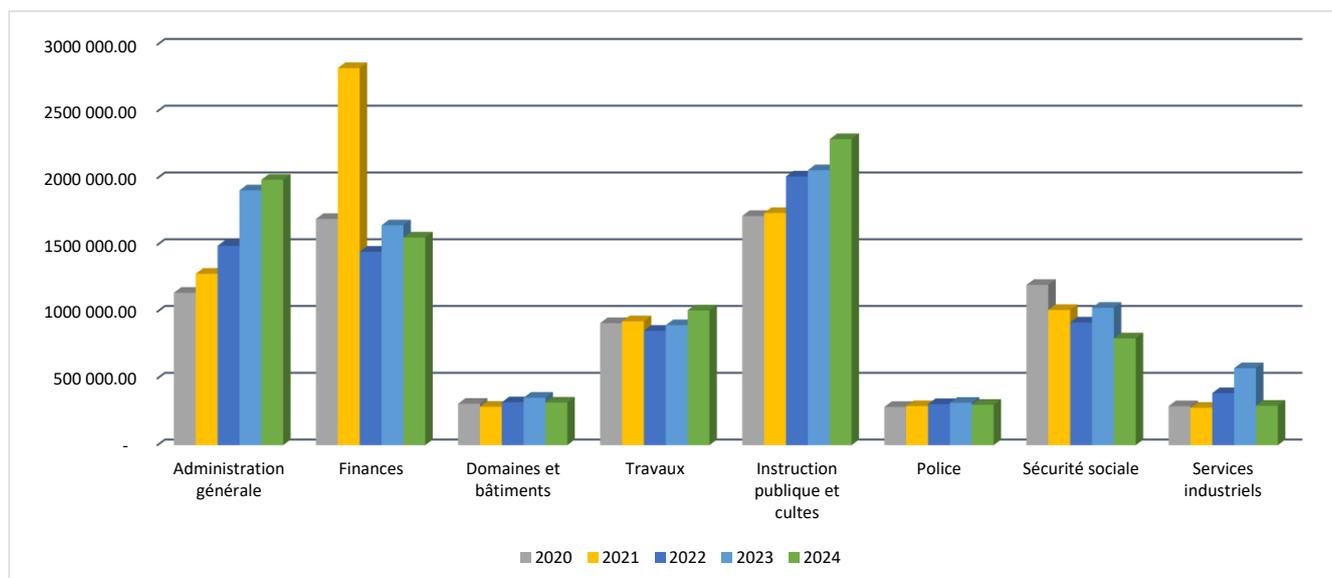
Le coût de la piscine (ASPIC) dépasse largement le budget, car il a été décidé par cette association, en 2024, de faire supporter par les Communes membres le déficit des années 2022 et 2023 en plus du découvert de l'année sous revue. Ceci explique l'explosion des charges tant par rapport au budget que par rapport à l'année précédente.

Il est à noter que si les écarts au budget sont relativement minimes, la progression des charges du scolaire est spectaculaire : CHF 210'284.24. Cumulé avec les charges de l'ASPIC, cela explique la différence de résultats entre l'année 2024 et 2023.

Concernant l'ASICoPe, le total des charges de cette association progresse de 25.4 %. Tous les centres de charges de celle-ci subissent une augmentation à l'exception du coût des transports qui régresse de 0.69 %...

Concernant l'ASIVenoge, le total des charges augmente de 11.2 %. La différence entre l'augmentation des charges de l'association et l'augmentation constatée dans nos comptes s'explique par la modification de la répartition des charges entre les Communes membres. Penthaz voit son nombre d'élèves progresser plus vite que les Communes voisines. Tous les centres de charges voient leurs coûts progresser.

## 9.4 Charges par dicastère et leur évolution



Le dicastère « Administration générale » augmente en raison de la prise en charges du déficit de l'ASPIC pour les années 2022 à 2024 d'un montant total de CHF 86'281.17.

Le dicastère « Finances » baisse en raison de l'impact moins important des créances fiscales douteuses ou compromises.

Le dicastère « Travaux » augmente en raison de l'entretien réalisé sur les routes et les zones de parcs et promenades.

Les coûts du dicastère « Instruction publique et cultes » augmentent en raison des coûts refacturés par les deux associations scolaires (ASIVenoge et ASICoPe).

Le dicastère « Sécurité sociale » baisse en raison de notre participation à la cohésion sociale, voir point 2.2 du présent rapport.

Le dicastère « Services industriels » retrouve son niveau normal après les amortissements extraordinaires de l'année passée.

Les autres dicastères n'appellent pas de remarques particulières.

## 9.5 Finances

### Liquidités

La trésorerie au 31 décembre 2024 se monte à CHF 429'498.03, contre CHF 1'121'961.65 au 31 décembre 2023. Ce niveau bas s'explique par les investissements consentis dans le courant de l'année. La différence avec l'année précédente s'explique également par le système péréquatif. En effet, durant l'année 2023, nous avons payé des acomptes de péréquation faibles basés sur l'année 2021. Les acomptes étaient faibles, car l'année 2021 avait été mauvaise fiscalement pour notre Commune. En revanche, l'année a été exceptionnelle de ce point de vue. En conséquent, nous avons eu un solde de la péréquation important à payer au 31 décembre 2023. De plus, les acomptes à payer, calculés sur 2022, étaient plus lourds pour notre trésorerie qui a, de surcroît, subi une année 2024 morose d'un point de vue fiscal.

Conséquence directe de ce qui précède, les actifs transitoires sont en hausse, car ils intègrent les retours de la péréquation 2024 qui nous seront versés durant l'automne. En revanche, les passifs

transitoires baissent fortement, car en 2023, ils intégraient le montant de la péréquation à payer en 2024.

Les débiteurs, hors impôts, se montent au 31 décembre 2024 à CHF 1'068'610.65, bien au-dessus du niveau de 2023. Ceci s'explique par la refacturation d'une partie des investissements du pont sur la Venoge à Valorsa, la Commune de Gollion et l'AIEE, conformément au préavis 02-2024.

Les créanciers se montent à CHF 1'053'747.01 au 31 décembre 2024. Ils sont en forte augmentation en regard de l'année précédente, en raison des investissements en cours à la fin de l'année.

## Investissements

Vous trouverez dans l'annexe aux comptes le tableau récapitulatif des investissements qui vous donnera une vision globale de ceux-ci.

L'investissement net au 31 décembre 2024 est de CHF 2'486'364.37, soit environ dix fois plus élevé qu'en 2022 et 2023 et presque autant que les six années précédentes.

L'investissement lié aux canalisations EC/EU de la route de Sullens a subi plusieurs amortissements extraordinaires lors des exercices précédents, ce qui explique que le nombre d'années d'amortissement restant ne soit pas cohérent avec le solde au bilan.

Pour rappel, nous commençons à amortir les investissements l'année qui suit leur acquisition ou de leur mise en service dans le cas d'un pont, d'une route ou d'un bâtiment.

## Fonds de réserves affectés 2024

Le tableau suivant vous présente le résultat des services financés par des recettes affectées :

Dicastère	Compte de réserve	Réserves affectées au 01.01.2024	Charges 2024	Recettes 2024	Variation 2024	Réserves affectées au 31.12.2024
45	Ordures ménagères et décharges	161 817.99	214 689.85	216 921.55	2 231.70	164 049.69
46	Réseau d'égouts et épuration	48 971.01	55 115.90	121 451.15	66 335.25	115 306.26
81	Service des eaux	721 024.58	295 510.40	232 271.50	-63 238.90	657 785.68
<b>Total</b>						<b>937 141.63</b>

Les services mentionnés dans le tableau ci-dessus doivent s'autofinancer. Leur résultat doit être attribué à un fonds de réserve affecté. Ils ne peuvent donc pas influencer le résultat du ménage communal.

### 9.6 Marge et degré d'autofinancement

#### Marge d'autofinancement

Pour obtenir la marge d'autofinancement de la Commune, il y a lieu de corriger le résultat net des éléments non monétaires qui le composent, comme les variations de provisions et les amortissements. Le tableau ci-dessous présente les éléments susmentionnés :

	Comptes 2024
Total des produits	8 435 198.18
Total des charges	-8 560 001.00
Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	270 695.00
Autres amortissements du patrimoines administratif	13 492.25
Attributions aux fonds et aux financement spéciaux	72 566.95
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-76 558.90
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>155 392.48</b>

La marge d'autofinancement brute 2024 baisse fortement par rapport à celle de 2023 (CHF 749'564.75). Ceci est la conséquence directe du résultat plus faible qu'en 2023 (CHF -262'586.28), des amortissements extraordinaires consentis l'année passée, notamment sur les dicastères fermés (CHF 135'252.-), des attributions aux fonds et financements spéciaux supérieurs à l'année sous revue (CHF 75'796.75 et du résultat sur les dicastères fermés moins favorable que l'année précédente (CHF 123'012.75).

### Degré d'autofinancement

La marge d'autofinancement brute 2024 mise en relation avec les dépenses d'investissements nettes (CHF 2'486'364.37 pour l'année 2024) donne le degré d'autofinancement. Pour cette année, il se monte à CHF 6.2 %.

Ce ratio est très volatil et devrait toujours être examiné dans le cadre d'une moyenne sur plusieurs exercices. L'analyse de la situation depuis 2019 nous donne un ratio moyen de 95.3 %. Cela indique que depuis 5 ans, nous avons pu financer presque l'ensemble de nos investissements grâce à la trésorerie courante. Cette analyse est confirmée par l'étude de notre endettement qui est passé de CHF 6'495'997.00 au 31 décembre 2019 à CHF 6'340'000.00 au 31.12.2024.

Toutefois, il est important de garder à l'esprit une vision à plus large échéance, en tenant compte des projets prévus par la Municipalité dans son plan d'investissement pour la législature.

### Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement mesure quelle part des revenus courant est disponible pour financer les investissements.

Les revenus courants sont l'ensemble des produits sous déduction des prélèvements aux réserves affectées et aux provisions, ainsi que des imputations internes, comme le présente le tableau ci-dessous :

<b>Comptes 2024</b>	
Total des produits	8 435 198.18
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-76 558.90
Imputations internes	-315 397.65
<b>Revenus courants</b>	<b>8 043 241.63</b>

La capacité d'autofinancement, ratio qui met en relation la marge d'autofinancement et les revenus courants, de notre Commune se monte à 1.9 % pour l'année 2024. Ce ratio est considéré comme mauvais selon les normes fixées par le Canton.

Encore une fois, la vision annuelle n'est pas forcément représentative de la situation générale de la Commune. Dans le tableau de bord des finances communales mis à disposition par le Canton, il est préféré une moyenne mobile sur 5 ans. Dans notre cas, nous obtenons 9.5%, ce qui est considéré comme suffisant. La limite du bon est fixée à 10%.

## 9.7 Rapport de la Fiduciaire



### **RAPPORT**

de l'auditeur sur les comptes communaux  
au Conseil communal de la  
**COMMUNE DE PENTHAZ**

---

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la **COMMUNE DE PENTHAZ**, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des Ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Penthaz alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 14 avril 2025  
FTS/LBO/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Frédéric TSCHUMY  
Expert-réviseur agréé ASR  
Réviseur responsable



Laurent BORGEAUD  
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes communaux

## 9.8 Comptes de fonctionnement selon classification administrative et commentaires

Compte	Libellé	Comptes		2024		Budget		2024		Comptes	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits		
<b>1</b>	<b>Administration Générale</b>	<b>1 987 268.20</b>	<b>651 905.71</b>	<b>2 000 000.00</b>	<b>647 000.00</b>	<b>1 908 318.41</b>	<b>635 425.74</b>				
<b>10</b>	<b>Autorité</b>	<b>248 268.95</b>	<b>108 185.55</b>	<b>246 000.00</b>	<b>99 500.00</b>	<b>239 167.65</b>	<b>96 664.15</b>				
101	Conseil Communal	25 718.35		26 500.00		33 592.90					
101.3001	Rétributions des autorités	18 975.00		18 000.00		23 108.15					
101.3003	Jetons de présence	3 650.00		4 000.00		5 650.00					
101.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	146.50		500.00		575.50					
101.3050	Assurances accidents et maladie	45.25		500.00		415.70					
101.3069	Indemnités et remboursements de frais	2 500.00		2 500.00		3 101.50					
101.3101	Imprimés et fournitures de bureau			500.00		361.95					
101.3181	Frais postaux	401.60		500.00		380.10					
102	Municipalité	222 550.60	108 185.55	219 500.00	99 500.00	205 574.75	96 664.15				
102.3001	Rétributions des autorités	160 779.20		160 500.00		148 889.90					
102.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	14 370.60		15 500.00		13 921.45					
102.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	18 834.80		17 500.00		16 712.50					
102.3050	Assurances accidents et maladie	4 636.30		5 000.00		4 430.30					
102.3061	Frais pour usage de véhicules privés	2 320.65		2 500.00		2 636.15					
102.3069	Frais divers des autorités	5 180.00		5 000.00		5 151.50					
102.3170	Frais de réceptions et de manifestations	16 429.05		13 500.00		13 832.95					
	<i>Frais supplémentaires pour la réception du président du Grand Conseil et chargesrefacturées sous compte 102.4362</i>										
102.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		11 493.55		10 000.00		8 841.20				
102.4362	Remboursement de frais		947.00								
102.4901	Imputations internes de frais de personnel		95 745.00		89 500.00		87 822.95				
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>791 182.10</b>	<b>81 575.71</b>	<b>860 000.00</b>	<b>105 500.00</b>	<b>809 754.17</b>	<b>83 807.72</b>				
110	Secrétariat municipal	791 182.10	81 575.71	860 000.00	105 500.00	809 754.17	83 807.72				
110.3011	Traitements du personnel	386 056.40		369 000.00		354 822.05					
	<i>Engagement de notre ancien apprenti d'août à décembre 2024</i>										
110.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	35 605.40		34 000.00		31 787.55					
110.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	55 002.00		56 500.00		52 146.65					
110.3050	Assurances accidents et maladie	10 996.80		10 500.00		10 479.95					
110.3069	Frais divers du personnel	2 052.60		3 000.00		1 906.60					
110.3099	Charges diverses du personnel	3 061.30		4 500.00		4 578.05					
110.3101	Imprimés et fournitures de bureau	7 152.61		6 500.00		6 787.46					
110.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	7 636.10		7 000.00		5 636.55					
110.3111	Achats de mobilier, de machines et d'équipements de bureau	11 006.90		14 000.00		3 874.10					
110.3151	Entretien mobilier, machines et équipements de bureau		1 000.00								
110.3181	Frais postaux	4 686.60		4 000.00		3 679.98					
110.3182	Frais de téléphones et communications	1 907.00		2 000.00		1 899.35					
110.3183	Frais bancaires	1 114.06		1 500.00		1 115.01					
110.3184	Frais de contentieux et de poursuites	2 223.90		3 500.00		3 908.89					

Compte Libellé	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
110.3185 Honoraires et frais d'expertise	32 047.03		84 500.00		72 310.87	
110.3186 Primes d'assurances de tiers, choses et RC	11 540.80		11 000.00		11 182.65	
110.3187 Emoluments papiers d'identité	10 459.20		10 000.00		12 384.65	
110.3189 Frais divers	2 155.25		3 000.00		4 806.31	
110.3193 Cotisations de membres	22 233.45		27 500.00		22 523.20	
<i>La Municipalité n'a pas adhéré à l'UCV en 2024</i>						
110.3659 Dons, aides et subventions	6 860.50		10 000.00		5 443.45	
110.3659.2 Dons, aides et subventions (mise à disposition gratuite)	140 137.25		154 000.00		162 037.50	
110.3901 Imputations internes de frais de personnel	37 246.95		43 000.00		36 443.35	
110.4319.1 Emoluments (permis de construire, d'habiter)		21 120.55		25 000.00		25 139.05
110.4319.2 Emoluments (Cartes d'identité, Passeports)		18 499.00		20 000.00		21 062.26
110.4319.3 Emoluments (divers)		2 441.70		2 500.00		3 787.70
110.4361 Remboursements de traitements et charges sociales						480.00
110.4362 Remboursement de frais		7 375.15		10 000.00		16 487.06
110.4364 Escompte fournisseurs		16 863.56		500.00		90.75
<i>Escomptes obtenus sur les travaux de la réfection du trottoir de la route de Cossonay</i>						
110.4370 Sentences municipales						990.00
110.4809 Préf. sur d'autres fonds de réserve et de renouvellement				30 000.00		
110.4901 Imputations internes de frais de personnel		15 275.75		17 500.00		15 770.90
<b>15 Affaires culturelles et de loisirs</b>	<b>295 366.10</b>	<b>171 774.70</b>	<b>296 000.00</b>	<b>168 000.00</b>	<b>294 523.21</b>	<b>175 075.42</b>
150 Affaires culturelles et de loisirs	127 741.25	4 149.85	128 000.00		128 007.09	8 559.30
150.3011 Traitements du personnel	5 640.30		2 500.00		3 266.90	
<i>Rémunération pour les prestations de la maison des frissons et de la maison du Père Noël</i>						
150.3030 Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	420.40					
150.3050 Assurances accidents et maladie	133.45		500.00		11.50	
150.3116 Achats d'équipement et de matériel spécialisé			2 000.00		309.26	
150.3170 Manifestation du 1er août	2 428.15		5 000.00		10 947.06	
150.3523 Bibliothèque intercommunale	52 378.05		53 000.00		50 277.62	
150.3523.2 Ludothèque intercommunale	5 173.95		4 500.00		3 835.25	
150.3653 Manifestations villag. et culturelles	31 787.85		32 500.00		31 925.40	
150.3901 Imputations internes de frais de personnel	29 779.10		28 000.00		27 434.10	
150.4362 Remboursement de frais		4 149.85				8 559.30
<b>151 Bibliothèque Intercommunale de la Venoge</b>	<b>167 624.85</b>	<b>167 624.85</b>	<b>168 000.00</b>	<b>168 000.00</b>	<b>166 516.12</b>	<b>166 516.12</b>
151.3011 Traitements du personnel	96 610.90		98 000.00		94 068.95	
151.3030 Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	8 771.30		9 000.00		8 538.50	
151.3040 Caisse de pensions et de prévoyance	13 829.40		14 500.00		13 217.60	
151.3050 Assurances accidents et maladie	2 756.95		3 000.00		2 769.10	
151.3069 Frais divers du personnel	1 900.90		2 000.00		2 768.40	
151.3101 Imprimés et fournitures de bureau	2 640.10		2 500.00		1 876.80	



Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
181	Bus PPDLV	277 828.75	277 828.75	270 000.00	270 000.00	276 032.45	276 032.45
181.3011	Traitements du personnel	167 977.70		165 000.00		169 776.60	
	<i>Augmentation du nombre de courses avec la nouvelle ligne desservant la Poste à Dailens</i>						
181.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	14 266.35		15 500.00		14 586.25	
181.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	20 160.00		21 000.00		19 699.40	
181.3050	Assurances accidents et maladie	4 521.40		5 000.00		4 877.05	
181.3069	Frais divers du personnel	1 140.05		500.00		1 430.00	
	<i>Compensé par le compte 181.3099</i>						
181.3080	Personnel intérimaire facturé par des tiers	795.60					
181.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	848.25		1 500.00		1 242.55	
181.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	7 310.30		3 000.00		703.40	
	<i>Matériel pour les nouveaux arrêts de bus</i>						
181.3124	Consommation de combustible	17 774.45		18 000.00		17 293.20	
181.3155	Entretien des véhicules et accessoires	24 722.45		20 000.00		21 801.85	
	<i>Nombreuses réparations nécessaires en raison du vieillissement des bus</i>						
181.3163	Redevance d'utilisation			1 000.00			
181.3163.2	Leasing bus					7 500.00	
181.3181	Frais de port et CCP	777.80		500.00			
181.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	3 565.30		4 500.00		3 200.20	
181.3192	Taxes sur véhicules à moteur	8 353.00		9 000.00		8 199.70	
181.3901	Imputations internes de frais de personnel	5 616.10		5 500.00		5 722.25	
181.4273	Location d'objets mobiliers		1 500.00			800.00	
181.4359	Ventes et prestations diverses		10 000.00		10 500.00		10 500.00
181.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		1 617.15			5 681.90	
181.4362	Remboursement de frais					125.00	
181.4517	Participation du canton à des charges de trafic et d'énergie		4 700.00				
181.4527	Part. de communes à des charges de trafic et d'énergie		250 011.60		259 500.00		258 925.55
181.4801	Prélèv. sur fonds de réserve et de renouvellement véhicules		10 000.00				
<b>19</b>	<b>Informatique</b>	<b>82 031.83</b>		<b>71 500.00</b>		<b>84 399.88</b>	
190	Informatique	82 031.83		71 500.00		84 399.88	
190.3111	Achats de mobilier, de machines et d'équipements de bureau	625.70		5 000.00			
190.3163	Redevance d'utilisation	34 689.60		31 500.00		52 710.50	
	<i>Acquisition d'un logiciel pour la gestion des dossiers de la police des constructions</i>						
190.3182	Frais de téléphones et communications	1 764.00		2 000.00		1 740.00	
190.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1 930.55		2 000.00		1 870.50	
190.3189	Prestations de tiers	28 564.28		30 000.00		26 578.53	
190.3329	Amortissement Urbanus	13 492.25					
190.3901	Imputations internes de frais de personnel	965.45		1 000.00		1 500.35	

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>2</b>	<b>Finances</b>	<b>1 555 046.21</b>	<b>6 120 876.91</b>	<b>1 563 500.00</b>	<b>6 242 500.00</b>	<b>1 646 425.64</b>	<b>6 413 344.97</b>
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	<b>111 097.41</b>	<b>4 711 200.84</b>	<b>122 500.00</b>	<b>4 948 500.00</b>	<b>164 749.12</b>	<b>5 231 872.67</b>
210	Impôts	111 097.41	4 711 200.84	122 500.00	4 948 500.00	164 749.12	5 231 872.67
210.3187	Frais de perception	40 118.59		39 000.00		39 263.87	
210.3290	Intérêts rémunératoires	1 291.79		500.00		336.04	
210.3301	Amortissements des créances et débiteurs (défalcations)	69 687.03		83 000.00		32 790.21	
210.3809	Attrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement					92 359.00	
210.4001	Impôt sur le revenu		3 559 837.63		3 631 000.00		3 754 318.32
210.4002	Impôt sur la fortune		361 360.94		349 000.00		358 616.79
210.4003	Impôt à la source		83 816.80		72 000.00		114 540.28
210.4011	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales		106 613.25		120 000.00		116 841.15
210.4012	Impôt sur le capital des personnes morales		17 801.80		13 000.00		16 873.85
210.4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales		26 336.60		23 000.00		24 346.10
210.4020	Impôt foncier		383 756.80		390 000.00		377 255.50
210.4040	Droits de mutation		75 610.10		147 500.00		150 459.45
210.4050	Impôts sur les successions et donations		5 906.60		5 000.00		86 047.10
210.4061	Impôts sur les chiens		14 150.00		13 500.00		13 100.00
210.4090	Impôts récupérés après défalcation		15 184.16		8 000.00		12 060.85
210.4101	Patentes de boissons et tabac		9 108.05		8 500.00		8 758.10
210.4221	Intérêts moratoires		34 430.07		30 500.00		28 374.44
210.4370	Amendes soustraction impôt						950.00
210.4371	Majorations sur impôts		5 268.95		4 000.00		4 442.43
210.4411	Part à l'impôts sur les gains immobiliers		-		120 000.00		152 281.15
210.4510	Part. du canton à des charges		12 080.39		13 500.00		12 607.16
210.4809	Prél. sur réserve pour débiteurs impôt		1 826.00				
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>1 296 453.80</b>	<b>1 409 676.07</b>	<b>1 295 500.00</b>	<b>1 294 000.00</b>	<b>1 332 863.02</b>	<b>1 181 472.30</b>
220	Service financier	1 296 453.80	1 409 676.07	1 295 500.00	1 294 000.00	1 332 863.02	1 181 472.30
220.3210	Intérêts des dettes à court terme	17 786.70				11 502.07	
220.3223	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	26 914.10		50 000.00		26 108.95	
220.3520	Compte de péréquation	1 244 463.00		1 245 500.00		1 295 252.00	
220.3520.1	Compte de péréquation (solde année précédente)	7 290.00					
220.4221	Revenus des comptes courants et des placements à court terme		10 286.67		7 500.00		9 266.60
220.4520	Compte de péréquation		1 137 868.00		1 070 500.00		979 067.00
220.4520.2	Péréquation (dépenses thématiques)		260 894.00		215 500.00		175 560.00
220.4520.3	Compte de péréquation (solde année précédente)						17 023.00
220.4656	Redistribution de la taxe CO2		627.40		500.00		555.70

Compte	Libellé	Comptes		2024		Budget		2024		Comptes		2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>23</b>	<b>Amortissements et réserve non ventilée</b>	<b>147 495.00</b>		<b>145 500.00</b>		<b>148 813.50</b>		<b>148 813.50</b>					
230	Amortissements et réserve	147 495.00		145 500.00		148 813.50		148 813.50					
230.3301	Amortissements des créances et débiteurs			2 000.00		518.50		518.50					
230.3311.1	Amortissements d'ouvrage de génie civil (routes)	143 495.00		143 500.00		143 495.00		143 495.00					
230.3809	Attrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement	4 000.00						4 800.00					



Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget		2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Produits	Charges	Charges	Produits
352	Grande Salle	150 373.95	210 172.40	176 500.00	207 000.00	177 042.43		227 708.65	
352.3011	Traitements du personnel	17 664.60		18 500.00		18 016.90			
352.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	1 650.60		2 000.00		1 684.25			
352.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	2 724.00		3 000.00		2 665.00			
352.3050	Assurances accidents et maladie	509.40		500.00		536.50			
352.3099	Charges diverses du personnel	52.00		500.00		168.00			
352.3113	Achats de mobilier et d'équipements	23.80							
352.3113.2	Achats de mobilier, matériel pour foyer et scène	2 973.35		11 000.00		3 750.65			
352.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	1 390.90		1 000.00		44.90			
352.3121	Consommation d'eau	1 013.50		1 000.00		1 080.10			
352.3123	Consommation d'électricité	10 619.25		7 000.00		6 789.90			
352.3124	Consommation de combustible	19 789.25		27 000.00		21 371.15			
352.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	2 820.45		4 000.00		2 527.95			
352.3141	Entretien des bâtiments	10 533.10		20 000.00		38 545.50			
352.3141.2	Entretien du Foyer et scène	994.10		4 500.00		3 624.00			
352.3145.2	Entretien terrain de football	2 000.00		2 000.00		2 000.00			
352.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	5 509.65		7 000.00		6 480.60			
352.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	1 825.90		2 000.00		1 897.25			
352.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	62 000.00		62 000.00		62 519.98			
352.3901	Imputations internes de frais de personnel	6 280.10		3 500.00		3 339.80			
352.4271	Locations privées		92 740.00		87 000.00			96 770.00	
352.4272	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		60 115.00		56 000.00			56 756.00	
352.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		958.30						
352.4362	Remboursement de frais		56 359.10		64 000.00			74 182.65	
353	Local de voirie et vestiaires FC	14 048.29	43 266.94	14 500.00	44 000.00	20 809.60		43 880.10	
353.3113	Achats de mobilier et d'équipements	263.90		1 000.00		596.35			
353.3121	Consommation d'eau	898.55		1 000.00		951.55			
353.3123	Consommation d'électricité	1 360.79		1 000.00		1 659.40			
353.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	765.35		500.00		415.10			
353.3141	Entretien des bâtiments	6 518.20		6 500.00		12 629.90			
353.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1 629.45		2 000.00		1 922.00			
353.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	646.95		1 000.00		1 132.80			
353.3901	Imputations internes de frais de personnel	1 965.10		1 500.00		1 502.50			
353.4271	Loyers		40 740.00		40 000.00			40 240.00	
353.4351	Vente d'électricité		1 329.74		1 000.00			1 152.50	
353.4362	Remboursement de frais		1 197.20		3 000.00			2 487.60	

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget		Comptes 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
354	Bâtiment du Bornaet	31 142.54	51 249.49	28 500.00	51 000.00	31 302.65	50 148.50		
354.3011	Traitements du personnel	13 548.35		10 500.00		11 045.75			
	<i>Maladie d'une collaboratrice</i>								
354.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	1 006.70		1 000.00		1 043.55			
354.3050	Assurances accidents et maladie	452.35		500.00		305.00			
354.3113	Achats de mobilier et d'équipements					159.70			
354.3121	Consommation d'eau	456.15		500.00		564.90			
354.3122	Consommation de gaz	4 680.15		8 500.00		7 149.70			
354.3123	Consommation d'électricité	1 071.14		1 000.00		1 295.80			
354.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	850.00		1 000.00		850.00			
354.3141	Entretien des bâtiments	4 851.30		2 000.00		3 990.65			
	<i>Curage des canalisations du bâtiment</i>								
354.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	756.60		1 000.00		910.40			
354.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	529.35		1 000.00		454.45			
354.3901	Imputations internes de frais de personnel	2 940.45		1 500.00		3 532.75			
354.4271	Loyers		38 704.00		39 000.00		38 754.00		
354.4351	Vente d'électricité		157.49				173.15		
354.4362	Remboursement de frais		12 388.00		12 000.00		11 221.35		
355	Autres bâtiments (bâttoir, garages et abris PC)	7 860.20	13 500.00	26 000.00	16 000.00	10 094.50	15 119.45		
355.3121	Consommation d'eau	526.30		1 500.00		1 138.90			
355.3123	Consommation d'électricité	962.15		2 500.00		1 441.20			
355.3141	Entretien des bâtiments	480.40		17 000.00		2 102.85			
355.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	2 999.30		4 000.00		4 117.45			
355.3189	Frais divers	101.00		500.00		101.00			
355.3901	Imputations internes de frais de personnel	2 791.05		500.00		1 193.10			
355.4271	Loyers des bâtiments		13 500.00		16 000.00		13 740.00		
355.4362	Remboursement de frais								
356	UAPE	35 464.45	37 719.40	31 000.00	35 500.00	31 895.15	35 073.05		
356.3121	Consommation d'eau	475.60		500.00		496.15			
356.3123	Consommation d'électricité	3 178.70		3 000.00		1 893.50			
356.3141	Entretien des bâtiments	2 221.35		1 000.00		3 590.20			
	<i>Réparations lave-vaisselle et serrure refaite à l'AJERCO sous compte 356.4362</i>								
356.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	616.70		1 000.00		1 241.15			
356.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	299.10		500.00		284.85			
356.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	23 800.00		24 000.00		23 800.00			
356.3901	Imputations internes de frais de personnel	4 873.00		1 000.00		589.30			
356.4272	Redevances d'utilisation du domaine public et administratif		28 034.00		28 000.00		28 034.00		
356.4362	Remboursement de frais		9 685.40		7 500.00		7 039.05		

Compte	Libellé	Comptes		2024		Budget		2024		Comptes		2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	<b>1 009 119.62</b>	<b>559 299.15</b>	<b>1 040 000.00</b>	<b>576 500.00</b>	<b>1 040 000.00</b>	<b>576 500.00</b>	<b>898 764.57</b>	<b>562 605.44</b>	<b>898 764.57</b>	<b>562 605.44</b>		
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>479 393.52</b>	<b>206 600.65</b>	<b>487 000.00</b>	<b>195 000.00</b>	<b>487 000.00</b>	<b>195 000.00</b>	<b>408 748.23</b>	<b>170 634.55</b>	<b>408 748.23</b>	<b>170 634.55</b>		
430	Routes	479 393.52	206 600.65	487 000.00	195 000.00	487 000.00	195 000.00	408 748.23	170 634.55	408 748.23	170 634.55		
430.3011	Traitements du personnel	188 654.35		207 000.00		207 000.00		161 383.80		161 383.80			
430.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	15 001.35		19 500.00		19 500.00		14 214.40		14 214.40			
430.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	26 101.60		31 000.00		31 000.00		23 021.00		23 021.00			
430.3050	Assurances accidents et maladie	6 761.80		9 000.00		9 000.00		7 090.05		7 090.05			
430.3069	Frais divers du personnel	1 227.00		1 500.00		1 500.00		1 118.90		1 118.90			
430.3080	Personnel intérimaire							2 180.90		2 180.90			
430.3099	Charges diverses du personnel	5 275.55		4 500.00		4 500.00		5 956.46		5 956.46			
430.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	45 551.50		49 000.00		49 000.00		8 046.45		8 046.45			
430.3123	Consommation d'électricité	13 828.15		18 000.00		18 000.00		14 949.00		14 949.00			
430.3124	Consommation de carburant	5 120.80		7 500.00		7 500.00		6 711.30		6 711.30			
430.3135	Achats de produits de déneigement	3 887.35		4 000.00		4 000.00		3 373.15		3 373.15			
430.3142	Entretien du réseau routier (y compris balayage)	50 909.75		35 000.00		35 000.00		78 473.78		78 473.78			
430.3143.1	Entretien de l'éclairage public	44 243.22		51 000.00		51 000.00		24 972.10		24 972.10			
430.3143.2	Entretien de la signalisation	5 172.80		2 000.00		2 000.00		3 088.85		3 088.85			
	<i>Pose de panneau d'affichage aux entrées du village</i>												
430.3155	Entretien des véhicules et accessoires	20 495.50		10 000.00		10 000.00		10 635.30		10 635.30			
	<i>Nombreuses réparations sur les véhicules et la matériel de la voirie</i>												
430.3182	Frais de téléphones et communications	533.45		1 000.00		1 000.00		993.29		993.29			
430.3185	Honoraires et frais d'expertises	5 837.40											
	<i>Travaux de géomètre pour le rachat du trottoir à la route de Dailens</i>												
430.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	5 261.45		6 500.00		6 500.00		4 877.65		4 877.65			
430.3189	Frais divers (neige, éparage, etc.)	3 513.00		6 000.00		6 000.00		9 641.60		9 641.60			
430.3192	Taxes sur véhicules à moteur	770.00		1 000.00		1 000.00		770.00		770.00			
430.3313	Amortissements des machines, mobilier et véhicules	18 900.00		19 000.00		19 000.00		18 900.00		18 900.00			
430.3901	Imputations internes de frais de personnel	12 347.50		4 500.00		4 500.00		8 350.25		8 350.25			
430.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		9 712.50						11 708.10		11 708.10		
430.4362	Remboursement de frais								1 614.35		1 614.35		
430.4901	Imputations internes de frais de personnel		196 888.15		195 000.00		195 000.00		157 312.10		157 312.10		

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget		2024		Comptes		2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits		
<b>44</b>	<b>Parcs et cimetière</b>	<b>146 747.55</b>	<b>195.65</b>	<b>151 500.00</b>		<b>83 684.10</b>		<b>2 507.40</b>		<b>2 507.40</b>	
440	Parcs et cimetière	146 747.55	195.65	151 500.00		83 684.10		2 507.40		2 507.40	
440.3012	Salaires du personnel occasionnel	4 845.00		4 500.00		2 991.00					
440.3050	Assurances accidents et maladie	128.40		500.00		331.80					
440.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	601.15		1 500.00		1 556.81					
440.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	10 620.05		9 000.00		5 954.35					
440.3134	Approvisionnements des domaines et jardins	5 106.95		8 000.00		4 804.15					
440.3145	Entretien des parcs et des zones de loisirs	38 982.45		31 000.00		7 676.07					
	<i>Installation d'un système d'arrosage et modification des liots routiers</i>										
440.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	3 543.65		1 000.00		2 609.85					
	<i>Réparations tondeuses</i>										
440.3185	Honoraires et frais d'expertise	15 751.15		25 000.00							
440.3189	Frais divers (creuse)	120.00		1 000.00		325.52					
440.3901	Imputations internes de frais de personnel	67 048.75		70 000.00		57 434.55					
440.4362	Remboursement de frais		195.65								2 507.40
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères et déchets</b>	<b>239 500.95</b>	<b>219 051.70</b>	<b>254 000.00</b>		<b>241 270.99</b>		<b>225 138.09</b>		<b>225 138.09</b>	
451	Ordures ménagères et décharges	216 921.55	216 921.55	236 000.00		225 138.09		225 138.09		225 138.09	
451.3099	Charges diverses du personnel	277.95		1 500.00		777.08					
451.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	3 004.35		3 000.00		3 088.30					
451.3116	Achats containers et matériel spécialisé	4 942.20		10 000.00		5 841.34					
451.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	5 391.20		5 000.00		10 746.40					
451.3181	Frais postaux	852.09		1 000.00		813.77					
451.3188	Enlèvement des ordures facturé par un tiers	43 319.90		40 000.00		42 418.25					
451.3199	TVA à la charge de la commune	1 724.19		2 500.00		1 496.50					
451.3301	Amortissements des créances et débiteurs	1 654.67		1 500.00		1 144.95					
451.3526	Elimination des ordures	125 177.55		135 000.00		134 612.90					
451.3812	Attribution à la réserve ordures ménagères	2 231.70									
451.3901	Imputations internes de frais de personnel	28 345.75		36 500.00		24 198.60					
451.4342	Taxes déchets forfaitaires		124 246.35					124 896.30			
451.4343	Taxes aux sacs		74 527.15					81 500.00			
451.4354	Rétrocessions diverses (verres, etc.)		6 297.20					6 500.00			
451.4362	Remboursement de frais		6 570.95					5 646.95			
451.4370	Sentences municipales		270.00					810.00			
451.4655	Part. et subvention de tiers pour la prévoyance sociale		5 009.90					4 500.00			
451.4812	Prélèvement à la réserve ordures ménagères							21 500.00			
								3 842.80			
								8 315.54			

Compte	Libellé	Comptes		2024		Budget		2024		Comptes		2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
452	Déchets communaux	22 579.40	2 130.15	18 000.00	1 500.00	18 000.00	1 500.00	16 132.90		16 132.90			
452.3526.2	Elimination des déchets carnés	901.60		500.00		500.00		521.30		521.30			
452.3526.3	Elimination des poubelles publiques et déchets communaux	3 197.70		2 500.00		2 500.00		2 911.65		2 911.65			
452.3526.5	Elimination des déchets verts refacturés	144.00		500.00		500.00							
452.3901	Imputations internes de frais de personnel	18 336.10		14 500.00		14 500.00		12 699.95		12 699.95			
452.4362	Remboursement de frais		2 130.15		1 500.00		1 500.00						
<b>46</b>	<b>Réseau d'égouts et d'épuration</b>	<b>121 451.15</b>	<b>121 451.15</b>	<b>144 000.00</b>	<b>144 000.00</b>	<b>144 000.00</b>	<b>144 000.00</b>	<b>164 325.40</b>		<b>164 325.40</b>		<b>164 325.40</b>	
460	Réseau d'égouts	121 451.15	121 451.15	144 000.00	144 000.00	144 000.00	144 000.00	164 325.40		164 325.40		164 325.40	
460.3144	Entretien des canalisations	36 927.15		35 000.00		35 000.00		17 723.00		17 723.00			
	<i>Réparations tondeuses</i>												
460.3181	Frais postaux			500.00		500.00		104.50		104.50			
460.3185	Honoraires et frais d'expertises	4 147.85		5 000.00		5 000.00		28 375.00		28 375.00			
460.3199	TVA à la charge de la commune	-0.05						-0.10		-0.10			
460.3311.2	Amortissements d'ouvrage de génie civil (sans routes)	8 300.00		8 500.00		8 500.00		8 300.00		8 300.00			
460.3321	Amortissements supplémentaires du patrimoine adm.							100 200.00		100 200.00			
460.3811	Attribution à la réserve évacuation des eaux	66 335.25		80 500.00		80 500.00		1 204.70		1 204.70			
460.3901	Imputations internes de frais de personnel	5 740.95		14 500.00		14 500.00		8 418.30		8 418.30			
460.4341	Taxes uniques de raccordement		12 473.40		30 000.00		30 000.00	52 104.10		52 104.10			
460.4342	Taxes périodiques d'utilisation et d'entretien		108 977.75		114 000.00		114 000.00	112 221.30		112 221.30			
<b>47</b>	<b>Cours d'eau</b>	<b>22 026.45</b>	<b>12 000.00</b>	<b>3 500.00</b>	<b>12 000.00</b>	<b>3 500.00</b>	<b>12 000.00</b>	<b>735.85</b>		<b>735.85</b>			
470	Cours d'eau	22 026.45	12 000.00	3 500.00	12 000.00	3 500.00	12 000.00	735.85		735.85			
470.3147	Entretien des cours d'eau	20 756.25		1 500.00		1 500.00							
470.3901	Imputations internes de frais de personnel	1 270.20		2 000.00		2 000.00		735.85		735.85			
470.4516	Part. du canton à des charges d'aménagement du territoire		12 000.00										

Compte	Libellé	Comptes		2024		Budget		2024		Comptes		2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits			
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	<b>2 291 755.39</b>	<b>364 904.01</b>	<b>2 343 500.00</b>	<b>346 000.00</b>	<b>2 059 153.33</b>	<b>314 742.80</b>					
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	<b>1 786 111.59</b>	<b>364 904.01</b>	<b>1 854 000.00</b>	<b>346 000.00</b>	<b>1 647 516.55</b>	<b>314 742.80</b>					
511	Enfantine, primaire, sup.	997 561.75	15 102.00	946 500.00	13 500.00	867 199.84	13 445.20					
511.3011	Traitements du personnel	54 084.50		48 500.00		48 195.45						
	<i>Nouvelle zone de patrouille devant l'école</i>											
511.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	5 013.15		4 500.00		4 344.50						
511.3050	Assurances accidents et maladie	1 310.25		1 500.00		1 240.80						
511.3099	Charges diverses du personnel	104.70		500.00		130.00						
511.3109	Fournitures pour patrouilleurs	193.75		1 000.00		102.00						
511.3522.2	Participation ASIVenoge	930 935.05		884 000.00		807 036.29						
511.3901	Imputations internes de frais de personnel	5 920.35		6 500.00		6 150.80						
511.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		15 102.00		13 500.00		13 445.20					
<b>512</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>224 625.68</b>	<b>237 576.86</b>	<b>255 000.00</b>	<b>263 500.00</b>	<b>270 328.16</b>	<b>229 550.60</b>					
512.3011	Traitements du personnel	82 888.70		73 000.00		72 068.80						
	<i>Maladie d'un collaborateur partiellement compensée par les indemnités maladie sous compte 512.4361</i>											
512.3012	Salaires du personnel occasionnel	2 925.00		2 000.00		1 200.00						
512.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	7 113.65		7 000.00		6 738.55						
512.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	10 896.00		11 500.00		10 660.10						
512.3050	Assurances accidents et maladie	2 370.95		2 000.00		2 232.00						
512.3099	Charges diverses du personnel	491.90		1 000.00		1 154.60						
512.3113	Achats de mobilier et d'équipements	1 759.30		1 500.00		640.10						
512.3121	Consommation d'eau	2 691.30		3 000.00		2 926.85						
512.3123	Consommation d'électricité	14 312.40		13 000.00		10 376.75						
512.3124	Consommation de combustible	18 028.65		25 000.00		22 932.00						
512.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	7 491.95		10 500.00		9 161.80						
512.3133.1	Achats de produits et fournitures de nettoyage	500.00		500.00		850.00						
512.3141	Entretien des bâtiments	18 061.60		15 000.00		8 778.15						
512.3141.1	Entretien des bâtiments			2 000.00		1 955.95						
512.3141.2	Entretien de l'appartement du concierge	5 795.35		5 000.00		733.15						
512.3141.3	Entretien bâtiment ASIVenoge	5 948.03		25 000.00		9 232.15						
512.3154	Entretien machines et véhicules d'exploitation	1 779.35		2 500.00		3 777.05						
512.3182	Frais de téléphones et communications	204.70		500.00		425.11						
512.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	7 179.85		8 000.00		7 381.55						
512.3186.1	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	156.20		500.00		80.15						
512.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	3 429.25		4 500.00		4 322.00						
512.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	10 700.00		11 000.00		10 700.00						
512.3312.1	Amortissements des bâtiments et constructions	3 500.00		7 500.00		7 100.00						
512.3321.1	Amortissement supplémentaire Pavillon					53 300.00						
512.3901	Imputations internes de frais de personnel	16 341.60		18 500.00		16 601.35						

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
512.3901.1	Imputations internes de frais de personnel	59,95		5 000,00		5 000,00	
512.4271	Loyers appartement concierge		14 400,00		14 000,00		14 400,00
512.4272	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		16 845,00		19 500,00		15 652,00
512.4272.1	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		8 291,00		7 000,00		7 150,00
512.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		3 833,30				
512.4362	Remboursement de frais		181 062,61		204 500,00		179 350,20
512.4362.1	Remboursement de frais		5 656,20		8 500,00		7 886,10
512.4901	Imputations internes de frais de personnel		7 488,75		10 000,00		5 112,30
513	Gardié et parascolaire	563 924,16	112 225,15	652 500,00	69 000,00	509 988,55	71 747,00
513.3011	Traitements du personnel	56 220,30		56 500,00		55 418,25	
513.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	4 511,05		5 000,00		4 161,00	
513.3050	Assurances accidents et maladie	1 381,30		2 000,00		1 537,30	
513.3113	Achats matériel PentaDine	1 070,20		1 000,00		961,95	
513.3131	Achats Repas Pentadine	29 235,65		28 000,00		27 451,60	
513.3156	Maintenance et licences logiciel PentaDine	5 418,15		2 500,00		2 019,55	
	<i>Modification de la période de facturation entraînant la prise en compte de deux années en 2024</i>						
513.3182	Frais de téléphones et communications	720,00		1 000,00		720,00	
513.3515	Participation FAJE	9 495,00		10 000,00		9 615,00	
513.3525	Participation AJERCO	368 778,66		499 500,00		364 802,15	
513.3655	Subvention garderie Les P'tits Tartreux	81 984,00		45 000,00		41 904,00	
	<i>Conformément aux préavis 06-2024 et 10-2024</i>						
513.3901	Imputations internes de frais de personnel	5 109,85		2 000,00		1 397,75	
513.4362	Remboursement de frais		59 855,00		55 000,00		56 832,00
513.4522	Part. ASI/Venoge frais PentaDine		15 690,00		14 000,00		14 915,00
513.4525	Participation AJERCO (solde année précédente)		36 680,15				
	<i>Modification effectuée aux comptes de l'AJERCO après le bouclage des comptes de la Commune</i>						
<b>52</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	<b>431 743,55</b>		<b>413 500,00</b>		<b>344 202,47</b>	
520	Enseignement secondaire	431 743,55		413 500,00		344 202,47	
520.3522	Participation à l'ASiCoPe	427 626,35		410 000,00		341 240,87	
520.3901	Imputations internes de frais de personnel	4 117,20		3 500,00		2 961,60	
<b>53</b>	<b>Enseignement spécialisé</b>	<b>21 240,50</b>		<b>22 000,00</b>		<b>21 818,50</b>	
530	Enseignement spécialisé	21 240,50		22 000,00		21 818,50	
530.3513	Participation à la LEM	18 040,50		18 500,00		18 268,50	
530.3653	Participation pour le sport et la culture	3 200,00		3 500,00		3 550,00	
<b>54</b>	<b>Office d'orientation professionnelle</b>	<b>2 693,25</b>		<b>3 000,00</b>		<b>2 364,35</b>	
540	Office d'orientation	2 693,25		3 000,00		2 364,35	
540.3512	Participation à l'ORP	2 693,25		3 000,00		2 364,35	

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget		2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>49 966.50</b>		<b>51 000.00</b>				<b>43 251.46</b>	
580	Temples et cultes	49 966.50		51 000.00				43 251.46	
580.3011	Traitements du personnel	4 783.80		5 000.00				4 693.20	
580.3050	Assurances accidents et maladie	33.60		500.00				66.85	
580.3123	Consommation d'électricité	7 363.05		6 500.00				8 865.50	
580.3141	Entretien des bâtiments	10 899.65		11 000.00				2 608.51	
580.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1 529.95		2 000.00				1 487.40	
580.3189	Frais organisiste	10 364.90		11 000.00				10 532.70	
580.3652.1	Participation paroisse (protestante)	4 334.10		4 500.00				4 567.90	
580.3652.2	Participation paroisse (catholique)	9 730.00		9 500.00				9 495.00	
580.3901	Imputations internes de frais de personnel	927.45		1 000.00				934.40	



Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget		2024		Comptes		2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>8</b>	<b>Services industriels</b>	<b>295 510.40</b>	<b>334 222.20</b>	<b>282 500.00</b>	<b>334 000.00</b>	<b>576 253.86</b>	<b>577 015.51</b>				
<b>81</b>	<b>Services des eaux</b>	<b>295 510.40</b>	<b>295 510.40</b>	<b>282 500.00</b>	<b>282 500.00</b>	<b>526 253.86</b>	<b>526 253.86</b>				
810	Services des eaux	295 510.40	295 510.40	282 500.00	282 500.00	526 253.86	526 253.86				
810.3099	Charges diverses des autorités et du personnel					920.00					
810.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	985.70		5 000.00		6 664.00					
810.3121	Consommation d'eau	95 772.15		116 000.00		104 974.00					
810.3121.2	Taxes de débit et frais de gestion eau	35 066.00		36 000.00		35 618.00					
810.3123	Consommation d'électricité	1 628.43		3 000.00		1 550.90					
810.3144	Entretien des canalisations	119 286.50		90 000.00		45 620.45					
	<i>Diverses fuites et pannes sur le réseau</i>										
810.3181	Frais postaux	397.25		500.00		104.50					
810.3185	Honoraires et frais d'expertises	13 409.95		10 000.00		30 546.60					
	<i>Analyses suite à la pollution du mois de juillet</i>										
810.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	155.15		500.00		140.75					
810.3189	Frais divers			2 000.00							
810.3199	TVA à charge de la commune	-0.03				-0.05					
810.3301	Amortissement des créances et débiteurs	0.60									
810.3311	Amortissements d'ouvrage de génie civil					9 686.50					
810.3321	Amortissements supplémentaires du patrimoine adm.					280 760.11					
810.3901	Imputations internes de frais de personnel	28 808.70		19 500.00		9 668.10					
810.4273	Location compteurs d'eau		18 822.75		18 500.00		18 629.30				
810.4341	Taxes uniques de raccordement		11 864.40		30 000.00		52 104.10				
810.4342	Taxes d'abonnement annuelles		8 849.50		8 500.00		8 711.25				
810.4351	Ventes d'eau		184 599.20		210 000.00		201 300.75				
810.4362	Remboursement de frais		8 135.65								
810.4813	Prélèvement à la réserve service des eaux		63 238.90		15 500.00		245 508.46				
<b>82</b>	<b>Service électrique</b>	<b>38 711.80</b>	<b>38 711.80</b>	<b>51 500.00</b>	<b>51 500.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>50 761.65</b>				
820	Service électrique	38 711.80	38 711.80	51 500.00	51 500.00	50 000.00	50 761.65				
820.3809	Atrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement					50 000.00					
820.4112	Taxes d'utilisation d.sol Romande Energie		38 711.80		51 500.00		50 761.65				
	<b>Excédent de charge</b>	<b>8 560 001.00</b>	<b>8 435 198.18</b>	<b>8 925 000.00</b>	<b>8 556 000.00</b>	<b>8 790 978.25</b>	<b>8 928 761.71</b>				
	<b>Excédent de charge</b>		<b>124 802.82</b>				<b>369 000.00</b>				
	<b>Excédent de revenu</b>	<b>8 560 001.00</b>	<b>8 560 001.00</b>	<b>8 925 000.00</b>	<b>8 925 000.00</b>	<b>8 928 761.71</b>	<b>8 928 761.71</b>				

## 9.9 Comptes de fonctionnement selon les natures

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget		2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>8 560 001.00</b>		<b>8 925 000.00</b>		<b>8 790 978.25</b>			
30	AUTORITES ET PERSONNEL	1 605 134.30		1 596 500.00		1 496 758.80			
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	183 404.20		182 500.00		177 648.05			
301	PERSONNEL ADMINISTRATIF & D'EXPLOITATION	1 101 228.40		1 069 500.00		1 005 208.70			
303	ASSURANCES SOCIALES	108 688.85		114 500.00		102 340.55			
304	CAISSE DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	147 547.80		155 000.00		138 122.25			
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	36 335.45		42 000.00		36 561.75			
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	16 321.20		17 000.00		18 113.05			
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	795.60				2 180.90			
309	AUTRES CHARGES DES AUTORITES ET DU PERSONNEL	10 812.80		16 000.00		16 583.55			
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>1 322 490.43</b>		<b>1 462 000.00</b>		<b>1 266 919.96</b>			
310	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	39 379.56		36 000.00		34 461.31			
311	ACHATS DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES ET VEHICULES	93 934.15		124 000.00		44 446.10			
312	ACHATS D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	267 341.39		314 500.00		283 449.85			
313	AUTRES FOURNITURES ET MARCHANDISES	59 860.30		57 500.00		50 283.75			
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET DU TERRITOIRE	409 656.02		394 000.00		306 346.07			
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET D'INSTALLATIONS TECHNIQUE	65 202.25		47 000.00		53 474.50			
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEV. D'UTILISATION	34 689.60		32 500.00		60 210.50			
317	RECEPTIONS ET MANIFESTATIONS	23 717.47		23 500.00		33 178.41			
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	290 591.83		387 500.00		362 996.12			
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS, FRAIS DIVERS	38 117.86		45 500.00		38 073.35			
<b>32</b>	<b>INTERETS PASSIFS</b>	<b>45 992.59</b>		<b>50 500.00</b>		<b>37 947.06</b>			
321	INTERETS DES DETTES A COURT TERME	17 786.70				11 502.07			
322	INTERETS DES DETTES A MOYEN & LONG TERME	26 914.10		50 000.00		26 108.95			
329	AUTRES INTERETS	1 291.79		500.00		336.04			
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>355 529.55</b>		<b>362 000.00</b>		<b>753 215.25</b>			
330	AMORT. DU PATRIMOINE FINANCIER	71 342.30		86 500.00		34 453.66			
331	AMORT. OBLIGATOIRES DU PATR. ADMINISTRIF	270 695.00		275 500.00		284 501.48			
332	AUTRES AMORT. DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	13 492.25				434 260.11			
<b>35</b>	<b>REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS</b>	<b>4 559 845.93</b>		<b>4 798 000.00</b>		<b>4 556 167.03</b>			
351	CANTON	1 110 913.20		1 305 000.00		1 344 742.75			
352	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	3 448 932.73		3 493 000.00		3 211 424.28			
<b>36</b>	<b>AIDES ET SUBVENTIONS</b>	<b>283 043.60</b>		<b>263 500.00</b>		<b>265 588.20</b>			
365	AIDES, SUBV. A DES INSTITUTIONS PRIVEES	283 043.60		263 500.00		265 588.20			
<b>38</b>	<b>ATTRIB. AUX FONDS ET FINANC. SPECIAUX</b>	<b>72 566.95</b>		<b>80 500.00</b>		<b>148 363.70</b>			
380	ATTRIB. FONDS RESERVE & RENOUVELLEMENT	4 000.00				147 159.00			
381	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	68 566.95		80 500.00		1 204.70			
<b>39</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>315 397.65</b>		<b>312 000.00</b>		<b>266 018.25</b>			
390	IMPUTATIONS INTERNES	315 397.65		312 000.00		266 018.25			

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>		<b>8 435 198.18</b>		<b>8 556 000.00</b>		<b>8 928 761.71</b>
<b>40</b>	<b>IMPOTS</b>		<b>4 652 678.68</b>		<b>4 774 000.00</b>		<b>5 026 785.39</b>
400	IMPOTS REVENU, FORTUNE & PERSONNEL		4 005 015.37		4 052 000.00		4 227 475.39
401	IMPOTS BENEFICE NET & CAPITAL "PM"		150 751.65		156 000.00		158 061.10
402	IMPOTS FONCIER		383 756.80		390 000.00		377 255.50
404	DROITS DE MUTATION		75 610.10		147 500.00		150 459.45
405	IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS ET DONATIONS		5 906.60		5 000.00		86 047.10
406	IMPOTS ET TAXES SUR LA POSSESSION ET LA DEPENSE		16 454.00		15 500.00		15 426.00
409	IMPOTS RECUPERES APRES DEFALCATION		15 184.16		8 000.00		12 060.85
<b>41</b>	<b>PATENTES ET CONCESSIONS</b>		<b>47 819.85</b>		<b>60 000.00</b>		<b>59 519.75</b>
410	PATENTES		9 108.05		8 500.00		8 758.10
411	CONCESSIONS		38 711.80		51 500.00		50 761.65
<b>42</b>	<b>REVENUS DU PATRIMOINE</b>		<b>395 924.14</b>		<b>380 500.00</b>		<b>385 891.59</b>
422	REVENUS CAPITAUX DU PATRIMOINE FINANCIER		44 716.74		38 000.00		37 641.04
423	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		17 275.65		17 500.00		17 325.25
427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		333 931.75		325 000.00		330 925.30
<b>43</b>	<b>TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES</b>		<b>1 055 096.87</b>		<b>1 101 000.00</b>		<b>1 164 391.55</b>
431	EMOLUMENTS		42 061.25		47 500.00		49 989.01
434	TAXES DE RACCORDEMENT ET D'UTILISATION		340 938.55		386 000.00		425 066.45
435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE		215 041.91		232 500.00		223 522.30
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS		488 253.17		418 500.00		448 975.86
437	AMENDES		13 799.99		11 500.00		11 544.93
439	AUTRES RECETTES		5 002.00		5 000.00		5 293.00
<b>44</b>	<b>PART A DES RECETTES CANTONALES</b>		<b>-</b>		<b>120 000.00</b>		<b>152 281.15</b>
441	PART A DES RECETTES CANTONALES		-		120 000.00		152 281.15
<b>45</b>	<b>PARTICIPATIONS, REMBOURSEMENTS</b>		<b>1 887 972.09</b>		<b>1 734 500.00</b>		<b>1 614 131.53</b>
451	PARTICIPATIONS, REMBOURSEMENTS DU CANTON		28 780.39		13 500.00		12 607.16
452	PART.,REMBST DE COMM. & ASS. DE COMMUNES		1 859 191.70		1 721 000.00		1 601 524.37
<b>46</b>	<b>AUTRES PRESTATIONS ET SUBVENTIONS</b>		<b>5 637.30</b>		<b>5 000.00</b>		<b>4 398.50</b>
465	PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DE TIERS		5 637.30		5 000.00		4 398.50
<b>48</b>	<b>PRELEV.SUR FONDS &amp; FINANCEMENTS SPECIAUX</b>		<b>76 558.90</b>		<b>69 000.00</b>		<b>255 344.00</b>
480	PRELEV. FONDS RESERVE ET RENOUVELLEMENT		11 826.00		30 000.00		255 344.00
481	PRELEV. SUR LES FINANCEMENTS SPECIAUX		64 732.90		39 000.00		
<b>49</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>		<b>315 397.65</b>		<b>312 000.00</b>		<b>266 018.25</b>
490	IMPUTATIONS INTERNES		315 397.65		312 000.00		266 018.25
	<b>Excédent de charge</b>	<b>8 560 001.00</b>	<b>8 435 198.18</b>	<b>8 925 000.00</b>	<b>8 556 000.00</b>	<b>8 790 978.25</b>	<b>8 928 761.71</b>
	<b>Excédent de charge</b>		<b>124 802.82</b>		<b>369 000.00</b>		<b>137 783.46</b>
	<b>Excédent de revenu</b>	<b>8 560 001.00</b>	<b>8 560 001.00</b>	<b>8 925 000.00</b>	<b>8 925 000.00</b>	<b>8 928 761.71</b>	<b>8 928 761.71</b>

**9.10 Bilan au 31.12**

<b>ACTIF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>429 498.03</b>	<b>1 121 961.65</b>
Caisse	7 532.25	4 091.25
Comptes chèques postaux	399 367.07	489 140.88
Banques	22 598.71	628 729.52
<b>Débiteurs et comptes courants</b>	<b>2 400 623.39</b>	<b>1 869 868.34</b>
Débiteurs	831 158.83	402 383.66
Impôts à encaisser	1 569 464.56	1 467 484.68
<b>Placements du patrimoine financier</b>	<b>1 068 610.65</b>	<b>877 993.05</b>
Immeubles productifs	191 600.00	191 600.00
Parcelle 39 sis à Penthaz et crédit d'étude	877 010.65	686 393.05
<b>Actifs transitoires</b>	<b>562 735.74</b>	<b>361 659.12</b>
<b>Investissements du patrimoine administratif</b>	<b>7 589 702.27</b>	<b>5 387 525.15</b>
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	4 413 902.60	3 175 003.95
Bâtiments et constructions à amortir	2 955 069.42	1 959 398.70
Forêts	42 600.00	42 600.00
Véhicules	56 700.00	75 600.00
Logiciel informatique	121 430.25	134 922.50
<b>Titres et papiers-valeurs</b>	<b>13 000.00</b>	<b>13 000.00</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 064 170.08</b>	<b>9 632 007.31</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Engagements courants</b>	<b>3 153 747.01</b>	<b>1 536 303.61</b>
Créanciers	1 053 747.01	614 170.76
Contribution d'équipement PQ Vaux Penten	0.00	* 111 320.00
Contribution d'équipement PQ Floret II	0.00	* 310 812.85
Swissquote 6 mois	2 100 000.00	500 000.00
<b>Emprunts à moyen et long terme</b>	<b>4 240 000.00</b>	<b>3 314 000.00</b>
Postfinance échéance 01.11.2029	1 000 000.00	0.00
SUVA échéance 16.10.2027	688 000.00	704 000.00
SUVA échéance 15.03.2028	2 552 000.00	2 610 000.00
<b>Passifs transitoires</b>	<b>270 075.52</b>	<b>674 694.23</b>
<b>Fonds de réserves affectés</b>	<b>942 416.28</b>	<b>938 582.23</b>
Réserve service des eaux	657 785.68	721 024.58
Réserve égouts	115 306.26	48 971.01
Réserve ordures ménagères	164 049.69	161 817.99
Fonds pour le tourisme	5 274.65	6 768.65
<b>Fonds de renouvellement et de rénovation</b>	<b>650 000.00</b>	<b>750 000.00</b>
Réserve pour assainissement énergétique des bâtiments		** 750 000.00
Préfin. rénovation combles maison de commune et ass. énergétique	** 150 000.00	0.00
Préfin. Pose panneaux solaires grande salle et ass. énergétique	** 400 000.00	0.00
Préfin. Assainissement énergétique du bâtiment de la voirie	** 100 000.00	0.00
<b>Fonds de réserve</b>	<b>1 437 522.70</b>	<b>923 215.85</b>
Préfinancement aménagement extérieur, sport et loisir de la Léchire	* 422 132.85	0.00
Réserve pour remplacement bus PPDLV	0.00	10 000.00
Fonds de subventions énergétiques	** 100 000.00	0.00
Préfin. Construction nouveau bâtiment à la Léchire	517 886.85	517 886.85
Créances envers des tiers douteuses	16 350.00	12 350.00
Créances fiscales douteuses	340 153.00	341 979.00
Réserve pour assainissement des comptes de la Garderie Les P'tits Tartreux	41 000.00	41 000.00
<b>Capital</b>	<b>1 370 408.57</b>	<b>1 495 211.39</b>
Capital au 01.01	1 495 211.39	1 357 427.93
Résultat	-124 802.82	137 783.46
<b>Total du passif</b>	<b>12 064 170.08</b>	<b>9 632 007.31</b>

## 9.11 Annexes aux comptes 2024

### Tableau des collaborations intercommunales

Association de communes, ententes intercommunales et autre regroupement de droit public		Contribution 2024 CHF	Total des dettes CHF	Part de la commune de Penthaz en % en CHF		Nom de l'organe de révision
<b>entités non autofinancées</b>						
Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz Forme juridique : Association de communes	But : Pourvoir à l'instruction publique du degré secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées	427 626.35	2 876 214.34	12.439%	357 769.98	Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne
Association Scolaire Intercommunale de la Venoge (ASIVenoge) Forme juridique : Association de communes	But : Pourvoir à l'instruction publique du degré primaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées	930 935.05	9 532 326.00	22.839%	2 177 061.00	Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne
Association intercommunale de la piscine des Chavannes Forme juridique : Association de communes	But : Construire, d'administrer, d'entretenir et de gérer la piscine des Chavannes, ainsi que ses annexes	86 281.17	11 496 000.00	10.168%	1 168 865.66	Fiprom SA, Lausanne
SDIS Région Venoge Forme juridique : Association de communes	But : Créer et exploitation le service de défense incendie et secours de la région Venoge	58 270.25	néant			Fiduciaire Heller SA, Nyon
Association à buts multiples et à géométrie variable des communes du district du Gros-de-Vaud (ORPC GdV) Forme juridique : Association de communes	But : Exécuter des tâches de la protection civile	42 566.55	néant			DFG Fiduciaires SA, Echallens
AJERCO, Réseau enfance Cossonay et région Forme juridique : Association de communes	But : Appliquer la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006	368 778.66	néant			Ofico Fiduciaire SA, Lausanne
Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge Forme juridique : Corporation de droit public	But : Favoriser la gestion optimale des forêts situées sur le territoires des communes membres et représenter et défendre les intérêts de ses membres	14 046.65	néant			pas d'organe de révision
ORP (orientation professionnelle) - Service de la cohésion Forme juridique : Convention		2 693.25	néant			pas d'organe de révision
Association de Communes Vaudoises (AdCV) Forme juridique : Association de droit privé selon art. 60ss CCS	But : Défendre et représenter les intérêts de ses membres; sauvegarder l'autonomie communale; développer les compétences des communes membres	5 886.90	néant			Fiduciaire Mobile Sàrl, Mossel
Association de la région du Gros-de-Vaud (ARGdV) Forme juridique : Association de droit privé selon art. 60ss CCS	But : Encourager et favoriser le développement de la région et la solidarité entre les communes et les personnes de droit privé y résidant		néant			Intermandat SA, Lausanne
Association régionale pour l'Action sociale Prilly-Echallens Forme juridique : Association de communes	But : Appliquer les dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des associations de communes et l'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS)	9 956.90	néant			Fidinter SA, Lausanne
Paroisse Catholique de Cossonay-La Sarraz Forme juridique : Convention	But : Gérer les fonds destinés au paiement des charges dues à la Paroisse catholique de Cossonay et de fixer entre les communes concernées les règles y relatives	9 730.00	néant			pas d'organe de révision
Bus intercommunaux PPDLV Forme juridique : Contrat de droit administratif	But : Proposer un service de bus pour relier les communes de Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars à la gare de Cossonay-Penthaz	65 742.70	néant			pas d'organe de révision
Bibliothèque intercommunale de la Venoge Forme juridique : Contrat de droit administratif	But : Proposer une bibliothèque publique aux habitants des communes de la région	52 378.05	néant			pas d'organe de révision
Le local Forme juridique : Convention	But : Proposer un lieu d'accueil et de divertissement pour les jeunes de la région	8 423.00	néant			pas d'organe de révision
Ludothèque de Cossonay Forme juridique : Convention	But : Proposer une ludothèque publique aux habitants des communes de la région	5 173.95	néant			pas d'organe de révision
<b>entités autofinancées</b>						
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthaz-Penthaz (AIEE) Forme juridique : Association de communes	But : Epurer les eaux usées recueillies par les égouts communaux aménagés sur le territoire des communes membres		11 950 000.00	14.379%	1 718 242.94	Intermandat SA, Lausanne

## Tableau des titres et des participations

Nom et forme juridique de l'organisation	Année d'acquisition	Nombre de titres au 31.12.2024	Valeur nominale du titre	Valeur au bilan au 01.01.2024	Valeur au bilan au 31.12.2024	Valeur de marché au 31.12.2024	Flux financiers importants	Commentaires
<b>Actions et part sociales (patrimoine)</b>								
Néant								
<b>Participations, capital social (patrimoine administratif)</b>								
GRIDEC SA	2003	4	1 000.00	4 000.00	4 000.00	-		
Boipac Société Coopérative	2008	10	250.00	-	-	-		
Valorsa SA	2007/2021	6	2 400.00	4 000.00	4 000.00	-		
Valorsa SA	2007/2021	54	800.00	-	-	-		
Holdigaz SA	2007	85	10.00	-	-	12 044.50		
Romande Energie Holding SA	2003	5000	1.00	5 000.00	5 000.00	215 000.00		
<b>Total Participations, capital social PA</b>				<b>13 000.00</b>	<b>13 000.00</b>	<b>227 044.50</b>		

## Tableau des cautionnement et garanties

Bénéficiaire	Type de rapport juridique	Date de décision	Montant de l'engagement au 01.01.2024	Montant de l'engagement au 31.12.2024	Degré de survenance	Commentaires
Néant						

## Tableau du plafond d'endettement au 31 décembre 2024

<b>Plafond net fixé par le Conseil communal</b>	CHF	<b>13 100 000</b>
Montant effectif de l'endettement	CHF	<b>3 554 278</b>
Total des quotes-parts communales de l'endettement des associations de communes (hors associations autofinancées)	CHF	<b>3 703 697</b>
Autres cautionnements accordés (sauf en faveur des associations de communes), en tenant compte du degré de risque estimé	CHF	<b>néant</b>
<b>Total de l'endettement</b>	CHF	<b>7 257 975</b>

Tableau des immobilisations du patrimoine administratif

Préavis	Comptes	N° compte	Crédit accordé	Investissement initial	Amortissements déjà effectués	Au 1er janvier 2024	Investissements de l'exercice	Subventions reçues durant l'exercice	Amortissements obligatoires / supplémentaires	Au 31 décembre 2024	Durée restante
	<i>Ouvrage de génie civil et d'assainissement</i>		5 950 000,00	6 317 610,64	-3 142 606,69	3 175 003,95	1 815 673,55	-424 979,90	-151 795,00	4 413 902,60	
	Route d'accès de la Rippe	914.13	1 401 500,00	1 566 339,60	-373 839,60	1 192 500,00	-	-	-47 700,00	1 144 800,00	24 ans
01-2016	Canalisation EC/EU route de la Rippe	914.151	635 500,00	643 478,30	-643 478,30	-	-	-	-	-	-
	Canalisation eau potable route de la Rippe		213 000,00	199 803,30	-199 803,30	-	-	-	-	-	-
	Route de Dailiens	914.131	481 000,00	383 513,29	-100 313,29	283 200,00	-	-	-11 800,00	271 400,00	23 ans
04-2016	Canalisation EC/EU route de Dailiens		270 000,00	257 093,60	-257 093,60	-	-	-	-	-	-
	Canalisation eau potable route de Dailiens		79 000,00	69 979,60	-69 979,60	-	-	-	-	-	-
02-2018 & 02-2024	Pont sur la Venoge	914.132	670 000,00	151 760,30	-	151 760,30	583 751,25	-424 979,90	-	310 531,65	en cours
01-2020	Canalisation EC/EU route de Sullens	914.15	280 000,00	319 816,00	-263 816,00	56 000,00	-	-	-8 300,00	47 700,00	27 ans
07-2021 & 06-2023	Réfection trottoir rte de Cossonay	914.171	1 520 000,00	63 483,65	-	63 483,65	1 150 059,65	-	-	1 213 543,30	en cours
03-2023	Remise en conformité du terrain de foot	914.18	400 000,00	-	-	-	81 862,65	-	-	81 862,65	en cours
	Espace publics (routes) Pr.2,3,5	914.190		2 519 851,75	-1 091 791,75	1 428 060,00	-	-	-83 995,00	1 344 065,00	16 ans
	Espace publics (Bornelet) Pr.2,3,5	914.19		142 491,25	-142 491,25	-	-	-	-	-	-
	<b>Bâtiments et constructions</b>		<b>7 602 622,20</b>	<b>3 038 529,37</b>	<b>-1 079 130,67</b>	<b>1 959 398,70</b>	<b>1 105 670,72</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-100 000,00</b>	<b>2 955 069,42</b>	
	Autres immeubles administratifs	914.30		1,00	-	1,00	-	-	-	1,00	pour mémoire
03-2018	Construction bâtiment UAPE	914.312	650 000,00	708 210,94	-71 210,94	637 000,00	-	-	-23 800,00	613 200,00	26 ans
02-2021	Pavillons scolaires	914.313	64 622,20	71 414,00	-67 914,00	3 500,00	-	-	-3 500,00	-	-
01-2024	Surélévation de l'UAPE	914.314	900 000,00	7 106,30	-	7 106,30	572 327,12	-	-	579 433,42	en cours
03-2024	Construction d'un bâtiment à la Léchire	914.315	3 700 000,00	24 991,40	-	24 991,40	533 343,60	-10 000,00	-	548 335,00	en cours
04-2015	Réfection de la toiture du collège de la Léchire	914.36	285 000,00	320 427,65	-63 627,65	256 800,00	-	-	-10 700,00	246 100,00	23 ans
03-2010	Réfection de la Salle Polyvalente	914.38	1 935 000,00	1 836 519,98	-806 519,98	1 030 000,00	-	-	-62 000,00	968 000,00	16 ans
02-2012	Création d'un ascenseur Collège de la Léchire	914.39	68 000,00	69 858,10	-69 858,10	-	-	-	-	-	-
	<b>Services industriels</b>		<b>311 000,00</b>	<b>290 446,61</b>	<b>-290 446,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
06-2021	EP Veivy - changement conduite et	914.420	311 000,00	290 446,61	-290 446,61	-	-	-	-	-	-
01-2022	réfection route		0,00	42 600,00	0,00	42 600,00	0,00	-	-	42 600,00	sans amortissement
	Forêts	914.5		42 600,00	-	42 600,00	-	-	-	42 600,00	
	<b>Mobilier, machine et véhicules</b>		<b>265 000,00</b>	<b>220 731,05</b>	<b>-145 131,05</b>	<b>75 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-18 900,00</b>	<b>56 700,00</b>	
01-2017	Renouvellement du parc de véhicules de la voirie	914.610	265 000,00	220 731,05	-145 131,05	75 600,00	-	-	-18 900,00	56 700,00	3 ans
	<b>Autres biens</b>		<b>135 000,00</b>	<b>134 922,50</b>	<b>0,00</b>	<b>134 922,50</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>-13 492,25</b>	<b>121 430,25</b>	
04-2022	Nouveau logiciel "Urbanus"	914.92	135 000,00	134 922,50	-	134 922,50	-	-	-13 492,25	121 430,25	9 ans
	<b>Total</b>		<b>14 263 622,20</b>	<b>10 044 840,17</b>	<b>-4 657 315,02</b>	<b>5 387 525,15</b>	<b>2 921 344,27</b>	<b>-434 979,90</b>	<b>-284 187,25</b>	<b>7 589 702,27</b>	

## 10. CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

- vu le rapport de gestion et des comptes 2024,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- d'adopter les comptes de l'exercice 2024 se soldant par une perte de CHF 124'802.82,
- de porter la perte de l'exercice 2024 de CHF 124'802.82 au compte capital, ce dernier se montant dès lors à CHF 1'370'408.57 au 31 décembre 2024,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes pour 2024, ainsi qu'à l'organe de révision et à la Commission de gestion.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 12 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Jean-François Pollien

La Secrétaire :

Marielle Goy Bommottet